BXL

LA VILLE DE STAD

BXL INCLUSIVE

PLAN D'ACTION

2024-2025

FEVRIER 2024



INTRODUCTION

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées[1], signée par la Belgique le 30 mars 2007 et ratifiée le 2 juillet 2009, se base sur deux grands principes :

- d'une part, le handicap y est défini comme une notion évolutive et systémique : le handicap est considéré être le résultat d'une interaction entre une personne présentant une incapacité et les obstacles qu'oppose à celle-ci une société non inclusive;

- d'autre part, la personne en situation de handicap n'est plus considérée comme étant une personne présentant une incapacité demandant de l'aide ou la charité, mais bien une personne qui dispose de droits, au même titre que les autres.

Quel que soit le handicap d'une personne (sensoriel, moteur, psychique ou intellectuel), notre modèle social consiste donc à intégrer celle-ci dans la société et l'espace public et de reconnaître la personne en situation de handicap[2] comme citoyen.ne à part entière[3].

Le 03 décembre 2015, la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les Commissions communautaires, la COCOF et la COCOM, adoptèrent les avant-projets de l'ordonnance[4] « *Handistreaming* » et la Charte y afférant, soulignant leur engagement à prendre certaines mesures qui s'imposent afin de rendre notre capitale plus inclusive. La mesure *Handistreaming* engage les gouvernements à prendre une série de mesures qui visent à solliciter de manière systématique les personnes en situation de handicap ainsi que les associations. L'objectif : faire en sorte que chaque nouvel investissement intègre la réalité du handicap lors de l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de projets, qu'ils concernent les transports publics, les voiries, les nouvelles infrastructures, l'éducation, le sport, la culture ou autre. Dans le cadre d'aménagements raisonnables et afin d'éviter une perte d'autonomie aboutissant à l'isolement des personnes en situation de handicap, il est nécessaire de privilégier « l'aspect pratique pour toutes et tous » des aménagements, des équipements, des services, des évènements,… au-delà des aspects esthétiques, économiques ou autre.

La Ville de Bruxelles, quant à elle, s'engage depuis de nombreuses années à donner aux personnes en situation de handicap les moyens d'y vivre et de s'y épanouir aussi bien physiquement qu'intellectuellement. L'autonomie de la personne étant la condition

[1] http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf
Le présent plan d'action utilise le terme 'personne en situation de handicap' pour souligner le fait que le handicap résulte de l'interaction entre la personne et un environnement inadapté.
[3] Article 5 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Egalité et non-discrimination.
[4] L'ordonnance portant sur l'intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale, a finalement été adoptée par le Parlement de la Région Bruxelles-Capitale le 08 décembre 2016: http://www.etaamb.be/fr/ordonnance-du-08-decembre-2016_n2016031847.html

indispensable à l'exercice de sa citoyenneté. Le Programme de politique générale 2018-2024 de la Ville, réitère ses engagements dans différents domaines d'action afin d'améliorer la représentation, l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Afin de pouvoir garantir un suivi plus rapproché de ces engagements, le premier plan d'action « Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle » a été adopté par le Conseil communal en septembre 2018. Ce plan, résultat de nombreux échanges entre le Conseil Consultatif de la Personne en situation de handicap (CCPH), les collaborateurs.trices de l'administration et le Collège des Bourgmestre et Echevin.es, se voulait ambitieux mais réaliste au vu des ressources et contraintes de chaque département et service concerné. Pour tout domaine d'action de la Ville, des objectifs précis ont été définis, accompagnés d'indicateurs afin de pouvoir effectuer, tous les deux ans, un état des lieux et monitorer les avancées.

Le plan en est aujourd'hui à sa 3ème version, sur base d'une évaluation portant sur la période 2020-2022. Le document ci-présent est donc une mise à jour du plan d'action 2020-2022 et a pour objectif de faire état des avancées par rapport aux objectifs fixés en 2020, de rappeler ces objectifs et de les adapter ou d'en inclure de nouveaux là où cela nous a semblé pertinent au fil du temps. L'année 2023 a été consacrée à l'évaluation du plan 2020-2022. Ce processus d'évaluation a été mené en étroite collaboration avec les personnes de référence des différents départements, sous la supervision des directions des départements, ainsi que des cabinets dont ils dépendent.

Table des matières

1. GOUVERNANCE POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA VILLE 5

Objectif 1.1 : L'impact du Conseil consultatif de la personne en situation de handicap est renforcé. 5

Objectif 1.2 : La participation et la reconnaissance des personnes en situation de handicap dans tous les domaines d'action de la Ville sont renforcées. 7

2. ACCES A L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET L'EMPLOI 15

Objectif 2.1 : L'accès à et l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement est favorisé. 15

Objectif 2.2 : L'accès des enfants à besoins spécifiques aux services et activités extrascolaires est favorisé. 30

Objectif 2.3 : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap 58

3. ACCESSIBILITE DE LA VILLE ET DE SES SERVICES 70

Objectif 3.1 : Assurer l'accessibilité de l'espace public sur le territoire de la Ville 70

Objectif 3.2 : Assurer l'accessibilité des services offerts par la Ville et le CPAS 90

Objectif 3.3 : Assurer un nombre et une disponibilité suffisante d'emplacements de stationnement pour PMR sur le territoire de la Ville 101

Objectif 3.4 : Assurer l'accessibilité des logements de la Ville 107

4. ACCESSIBILITE AUX LOISIRS ET EVENEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE 117

Objectif 4.1 : Assurer l'accessibilité des activités et infrastructures sportives 117

Objectif 4.2 : Assurer l'accessibilité des activités et infrastructures sociales et culturelles 126

5. ACCESSIBILITE DES SERVICES ET INFRASTRUCTURES PRIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE 146

Objectif 5.1 : Promouvoir l'accessibilité des commerces et des établissements HoReCa sur le territoire de la Ville 146

Glossaire des Acronymes 154

1. GOUVERNANCE POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA VILLE

Objectif 1.1 : L'impact du Conseil consultatif de la personne en situation de handicap est renforcé.

Contexte :

Le Conseil Consultatif de la Personne en situation de handicap (CCPH) a été créé le 29 novembre 2007. Des statuts ont été établis dans ce cadre afin de formaliser l'objet, la composition et le fonctionnement du Conseil. Le CCPH est constitué de représentant.es d'associations œuvrant pour les droits des personnes en situation de handicap ainsi que de membres indépendant.es en situation de handicap ou représentant un.e proche en situation de de handicap. A l'occasion, des personnes expertes, non-membres du Conseil, sont conviées aux séances plénières ou dans le cadre de groupes de travail selon les sujets abordés.

Le CCPH, du fait de son expertise, a un rôle clé à jouer en tant que conseiller de la Ville de Bruxelles concernant l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap et ce dès le départ et tout au long de la mise en œuvre de projets de tout type (réaménagement, évènement, recrutement, enseignement,…) et dans tous les domaines d'action de la Ville[5].

Du fait de sa constitution, le CCPH est une plateforme d'échanges ayant pour objectif de soulever des problèmes rencontrés quotidiennement par les personnes en situation de handicap sur le territoire de la Ville de Bruxelles, d'échanger des bonnes pratiques et de proposer des solutions constructives et adaptées au public cible.

[5] Article 29 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Participation à la vie politique et à la vie publique.

Actions générales :

- ✓ Renforcer le CCPH dans son rôle de conseiller à la Ville en consolidant la connaissance de son existence et la reconnaissance du CCPH en tant qu'expert auprès des différents services de l'administration et du Collège des Bourgmestre et Echevin.es.

Départements/Services concernés :

- Département Services du Secrétaire - cellule Egalité des chances
- Ensemble des départements/services/cabinets de la Ville de Bruxelles

Actions spécifiques :

ACTION 1.1-1 - cellule Egalité des chances : ***Augmenter la visibilité et la reconnaissance*** *du rôle du* ***CCPH*** *au sein des départements de l'administration et du Collège du Bourgmestre et Echevin.es de la Ville.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de sollicitations d'expertise du CCPH de la part des départements/services de l'administration et/ou des cabinets de la Ville.

Avancées entre 2018 et 2020

Au moins 1 représentant.e du Collège Communal a participé à chacune des 4 séances plénières en 2019 et en 2020: l'échevin en charge des Affaires économiques était présent à deux reprises, l'échevine de la Culture et l'échevine de l'Instruction Publique ont chacune également participé à une séance plénière. Enfin, le cabinet en charge des travaux de voiries et de la mobilité a été représenté une fois par sa cheffe de cabinet et à deux reprises par un collaborateur de l'échevin. Une rencontre en groupe de travail « Accessibilité des voiries et mobilité » a également eu lieu en présence de l'échevin chargé des travaux de voiries et de la mobilité.

Les sollicitations du CCPH de la part de l'administration et du Collège restent rares. Brussels Major Events a refait appel à l'expertise du CCPH dans le cadre de l'organisation des « Plaisirs d'Hiver » fin 2019. Le CCPH a également été interpellé pour avis sur les plans de réaménagement des logements sur le site Rempart des Moines par la Régie foncière.

Evaluation 2020-22 :

Si les séances plénières menées en 2021 et en 2022 ont réussi à rassembler des représentant.es de cabinets, la tendance s'est inversée en 2022, où seuls les membres effectifs du CCPH se sont réunis avec la cellule Egalité des chances, toujours représentée par son cabinet.

Résultats attendus pour fin 2025 :

La cellule Egalité des chances va continuer à solliciter l'expertise du CCPH afin de mener à bien ses projets dans le domaine du handicap et s'attacher à concrétiser le rôle du CCPH auprès des différents départements de la Ville et des membres de leurs cabinets respectifs.

Objectif 1.2 : La participation et la reconnaissance des personnes en situation de handicap dans tous les domaines d'action de la Ville sont renforcées.

Contexte :

Au-delà du devoir de la Ville d'assurer la représentation des personnes en situation de handicap au niveau consultatif, l'autonomie et la reconnaissance des personnes en situation de handicap dans la société sont également essentielles. Cet objectif peut être réalisé à l'aide de campagnes de sensibilisation et de formations sur le handicap. Le CCPH joue un rôle clé dans l'organisation de ces activités et peut également assister la Ville dans la rédaction et la distribution de brochures informatives, etc.

A l'occasion du 3 décembre, Journée Internationale des Personnes en situation de handicap, la Ville de Bruxelles organise ou soutien depuis de nombreuses années une ou plusieurs activités donnant l'occasion aux associations pour personnes en situation de handicap de se faire connaitre par le grand public et de sensibiliser ce dernier aux difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap. Grâce à son appel à projets, le cabinet de l'égalité des chances soutient annuellement une série de projets visant l'inclusion et la lutte contre la discrimination des personnes en situation de handicap.

En interne, la sensibilisation du personnel au handicap est également indispensable afin de créer une culture inclusive pour toutes et tous. C'est à travers un réel changement de mentalité et une prise en compte systématique des besoins spécifiques

de ce public, que la Ville développera les bons réflexes au quotidien, à tous niveaux de décision et d'intervention.

Actions générales:

- ✓ Initier et soutenir, à travers les associations locales, des initiatives visant à sensibiliser le grand public au handicap et/ou visant à faciliter l'inclusion et le bien-être des personnes en situation de handicap dans les sphères privées et publiques.
- ✓ Insuffler une culture d'inclusion systématique des personnes en situation de handicap au sein de la Ville.

Départements/Services concernés :

- Département Services du secrétaire - cellule Egalité des chances

Actions spécifiques :

ACTION 1.2-1 - cellule Egalité des chances: *Entreprendre au moins une initiative par an visant l'inclusion des personnes en situation de handicap au moyen d'une* ***sensibilisation*** *du* ***grand public****, de* ***formations*** *ou d'****information*** *des* ***personnes en situation de handicap*** *ou du* ***personnel*** *de la Ville et/ou de ses partenaires*[6].

Indicateurs

- ✓ Une Semaine des handicaps est organisée annuellement autour de la Journée internationale de la personne en situation de handicap.
- ✓ L'Hôtel de Ville est illuminé en bleu pour la journée de l'autisme (2 avril).

Avancées entre 2018 et 2020

En 2018 : une première campagne de sensibilisation *#BXLInclusive* a été développée ayant pour objectif de sensibiliser le grand public, de manière générale, au handicap : une vidéo a été créée à l'occasion et a été diffusée sur les réseaux sociaux[7]. Elle a été développée en collaboration avec un groupe de travail issu du CCPH et peut servir d'outil de sensibilisation dans les écoles notamment. Une page sur le site de la Ville[8] a également été développée en lien avec la vidéo reprenant une série de recommandations

[6] Article 8 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Sensibilisation.
[7] https://www.youtube.com/watch?v=xitFzfwxa04
[8] https://www.bruxelles.be/BXLInclusive

pour les citoyen.nes sur comment soutenir des personnes en situation de handicap afin de mieux les accueillir et les inclure dans l'espace public.

En 2019 : A la demande du CCPH et à l'occasion du 3 décembre, une campagne de sensibilisation a été lancée pour rappeler aux citoyens.ennes et visiteurs.euses bruxellois.es la réglementation en matière d'emplacements de parking réservées aux PMR. En parallèle à une vidéo intitulée « Si tu prends ma place, prends mon handicap ! »[9], des flyers ont été diffusés au sein des services qui délivrent les permis de conduire à la Ville.



[9] https://www.youtube.com/watch?v=AQxaWANr_RY&feature=emb_logo

Evaluation 2020-22 :

En 2020, en raison des conditions sanitaires, plusieurs projets dont une exposition sur le handicap en collaboration avec l'asbl le 3ième œil à destination du personnel et du grand public, ont dû être annulés. Une semaine entière a été dédiée à la thématique du 30 novembre au 04 décembre sur les réseaux sociaux en rappelant, entre autres, les actions de 2018 et 2019.

En 2022 s'est tenue la Semaine des handicaps à la Tour à Plomb sur le thème de l'art, à destination du grand public et des associations actives dans le domaine du handicap. La programmation comprenait des spectacles, pièces de théâtre, projections de films, conférences, débats, ateliers. Les activités, centrées sur la thématique du handicap et rendues accessibles aux personnes en situation de handicap, avaient pour objectif de sensibiliser différents publics aux discriminations liées aux handicaps et au validisme ainsi qu'à l'importance de l'accessibilité universelle.

Ci-dessous l'un des visuels créé à l'occasion de la Semaine des handicaps 2023 :



Résultats attendus pour fin 2025 :

- La Semaine des handicaps est organisée annuellement et prend de l'ampleur.
- La cellule Egalité des chances contribuera à la formation du personnel de première ligne.

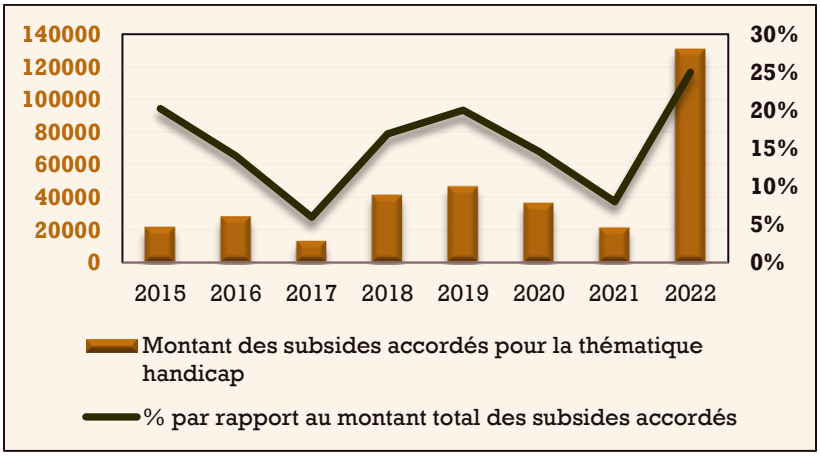
ACTION 1.2-2 - cellule Egalité des chances: *Offrir un* ***soutien financier et/ou logistique aux projets*** *portés par des associations locales,* ***visant l'inclusion des personnes en situation de handicap*** *et en lien avec les objectifs du plan d'action.*

Indicateurs

- ✓ Un appel à projets annuel en vue de la Semaine des handicaps visant les associations actives dans le domaine du handicap est organisé par la cellule Egalité des chances.
- ✓ Deux appels à projets généraux, ayant pour thème l'égalité des chances, en ce compris la dimension du handicap, sont organisés annuellement.

Avancées entre 2018 et 2020

Depuis 2018, le nombre de projets soutenus est globalement à la hausse.



Evaluation 2020-22 :

En 2022, 21 projets ont été subsidiés via l'appel à projets 'Semaine des handicaps'. Le subside a permis aux asbl lauréates de mener une activité dédiée au handicap pendant la Semaine des handicaps 2022.

Résultats attendus pour fin 2025 :

La cellule Egalité des chances continue à organiser l'appel à projets 'Semaine des handicaps', en parallèle à ses deux appels à projets généraux par an.

ACTION 1.2-3 - cellule Egalité des chances : *Intégrer une **dimension « handicap »** dans les différents projets menés par la cellule Egalité des chances, dans une **visée intersectionnelle**.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'actions mises en place par la cellule Egalité des chances pour rendre ses activités accessibles.

Avancées entre 2018 et 2020

En mars 2018, la Semaine des droits des femmes a mis l'accent sur les discriminations multiples. Une demi-journée du programme a été consacrée spécifiquement aux problématiques rencontrées par les femmes en situation de handicap afin de souligner les doubles discriminations qu'elles rencontrent au quotidien et d'y sensibiliser le grand public[10]. Cette activité a été portée par l'asbl Persephone en collaboration avec l'asbl Garance. Le projet d'auto-défense pour femmes en situation de handicap a été poursuivi par l'asbl Garance en 2019 et 2020 et est soutenu par la Ville. En septembre 2020, une rencontre avec les membres du CCPH a été organisée avec la porteuse de projet pour présenter ces actions.

Evaluation 2020-22 :

La cellule Egalité des chances a lancé un marché public lui permettant de mettre en œuvre une interprétation en langues des signes pour tous ses évènements. De plus, un travail sur l'écriture FALC a été lancé dans le but d'adapter les documents de la cellule. Par ailleurs, les lieux choisis pour les activités sont maintenant systématiquement évalués en fonction de leur accessibilité grâce à la création d'une base de données adaptée.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Tous les évènements de la cellule Egalité des chances sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

[10] Article 6 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Femmes handicapées.

ACTION 1.2-4 - cellule Egalité des chances: ***Désigner*** *un.e* ***membre du personnel*** *de la Ville de Bruxelles en tant que* ***Handicontact***[11].

Indicateurs

- ✓ Nombre de personnes faisant appel au service Handicontact en fonction des thématiques.
- ✓ Nombre de personnes intervenant au Front Office formées à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- ✓ Nombre de nouvelles recrues travaillant au Front Office formées à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- ✓ Nombre/type d'actions mises en œuvre pour rendre le processus électoral plus accessible.

Avancées entre 2018 et 2020

Début 2020, la création d'un nouveau poste de Handicontact à équivalent temps plein a été validée par le Conseil communal.

Evaluation 2020-22 :

Une première personne a été recrutée en 2021 mais elle n'a pas pu exercer sa fonction très longtemps pour des raisons personnelles. Le poste a ensuite été vacant avant l'engagement d'une nouvelle personne en octobre 2022.

Pendant cette période, ces personnes ont pu : rencontrer des ressources internes et externes à la Ville de Bruxelles et créer un réseau local et régional d'informations, d'accompagnement et de soutien aux personnes en situation de handicap (handicontacts bruxellois.es et wallon.nes, référentes de l'AVIQ, assistante sociale de la DGPH en charge des dossiers de reconnaissance, référent.e MyHandicap du CPAS, représentant.es d'associations locales et internationales liées au handicap, …).

[11] Le Handicontact est une personne de référence en matière d'accessibilité et d'accueil des personnes handicapées. En tant qu'expert, le *Handicontact* est le point de repère pour tout citoyen présentant un handicap et ses proches mais également pour le personnel des différents services communaux confrontés à des questions liées à l'accessibilité et à l'inclusion (service population, travaux, ressources humaines etc.).

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Former 700 personnes travaillant au Front Office à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Former 100% des nouvelles recrues travaillant au Front Office à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Tripler le nombre de personnes qui font appel au service Handicontact.
- Contribuer à rendre le processus électoral plus accessible.

2. ACCES A L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET L'EMPLOI

Objectif 2.1 : L'accès à et l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement est favorisé.

Contexte :

Afin d'assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap dès le plus jeune âge, il est essentiel de promouvoir un enseignement ouvert et adapté à toutes et à tous[12]. Il convient de considérer tout élève, avec ou sans handicap, comme une source d'enrichissement pour les autres. Au sein de ses écoles, la Ville de Bruxelles vise à accueillir au mieux les enfants nécessitant un encadrement adapté sur le court (cfr. enfants hospitalisés) et long terme, quel que soit leur type de besoins, tant au sein des établissements d'enseignement ordinaire que spécialisé. Une attention particulière est accordée à tous les projets d'intégration et d'inclusion d'élèves à besoins spécifiques (troubles du comportement, troubles d'apprentissage, autisme, trisomie, etc.) dans l'enseignement ordinaire.

Après une vingtaine d'années de mise en pratique au sein de l'Ecole primaire Reine Astrid, l'expérience d'intégration permanente totale s'est poursuivie dans l'Ecole fondamentale du Tivoli à partir de 2012 et l'école primaire de Hembeek à partir de 2018.. Concrètement, ces écoles accueillent des élèves inscrits dans le type 8 de l'enseignement spécialisé (du Centre pédagogique des Pagodes pour l'école Reine Astrid et du Centre pédagogique de Vlaesendael pour l'école du Tivoli et de Hembeek). Chaque groupe de 6 élèves (intégré dans une classe ou dans des classes différentes) bénéficie de l'appui d'un.e enseignant.e supplémentaire provenant du Centre pédagogique concerné et d'une aide supplémentaire en matière de logopédie. L'intégration est aussi accessible sur demande de la part des parents. Le suivi s'effectue par le pôle (logopédie) et le PMS. L'enfant suit donc toute sa scolarité dans l'école en étant suivi pendant 4 périodes par semaine par enfant. Via les bilans pluridisciplinaires, les médecins peuvent guider les enseignant.es concernant les aménagements raisonnables et le protocole à suivre pour que l'intégration se déroule au mieux pour l'élève avec les parents, les enseignant.es et le pôle territorial autour de la table.

Depuis 2009, l'Institut Diderot a débuté l'expérience d'intégration permanente totale d'élèves, principalement en enseignement différencié, avec des élèves malentendants et/ou muets en collaboration avec l'école intégrée de Woluwe Saint-Pierre. Par la suite, une collaboration avec l'Institut Notre-Dame de Joie, en 2018 s'est mise en place, avec

[12] Article 7 & 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Enfants handicapés & enseignement.

un suivi des élèves via un protocole d'intégration renouvelé chaque année scolaire. Depuis la rentrée 2022, la collaboration a été modifiée avec l'arrivée du pôle territorial qui reprend le suivi de ces élèves en intégration.

Depuis 2019, l'IPHS[13] a également mis en place l'expérience d'intégration permanente totale. La majorité du temps, les élèves viennent d'une école primaire spécialisée avec recommandation du PMS de rejoindre l'enseignement secondaire ordinaire avec intégration. Certains élèves sont diagnostiqués avant l'inscription à l'IPHS mais provenant d'une école ordinaire. Dans ce cas, un bilan extérieur est nécessaire et l'intégration peut être réalisée sur base de celui-ci. Sur base des besoins des élèves, un accompagnement du pôle territorial est proposé à raison de 3 périodes par semaine par élève.

Un enseignement adapté passe non seulement par une formation adéquate du corps enseignant et du personnel mais également par des infrastructures accessibles[14]. Enfin, les établissements scolaires offrent aussi un contexte idéal pour sensibiliser la population de la Ville à la question de l'inclusion dès le plus jeune âge.

Un *Comité d'intégration de la personne porteuse de handicap* a été créé à l'initiative de l'Instruction Publique (IP) de la Ville en 2008 rassemblant les acteurs.rices de l'IP, le milieu associatif et les citoyen.nes, en y assurant également une représentation du CCPH de la Ville. L'objectif de ce comité était d'améliorer les outils des professionnel.les en matière d'accompagnement des enfants en situation de handicap et d'améliorer les synergies et la communication entre les différentes parties concernées (parents, asbl,…). La Cellule d'intégration de la personne porteuse de handicap a repris, depuis 2019, ce rôle (voir objectif 2.1-1) et depuis la rentrée 2023, c'est le pôle territorial qui s'en charge.

Les pôles territoriaux, créés dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, soutiendront les écoles d'enseignement ordinaire dans la mise en place des aménagements raisonnables et dans l'intégration des élèves à besoins spécifiques.

L'apparition des pôles territoriaux change la donne puisque la mise en place de ceux-ci a pour objectif d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un des objectifs d'amélioration du système éducatif que le Gouvernement s'est fixé et auquel les contrats d'objectifs des écoles doivent contribuer.

Cet objectif repose sur une double ambition :

[13] Institut Paul Henri Spaak
[14] https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/lecole-de-ton-choix-avec-un-handicap-les-amenagements-raisonnables-dans-lenseignement

Une amélioration de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques qui sont scolarisés dans Ps ordinaire, dans la continuité de l'application du décret dit « aménagements raisonnables » (décret du 07 décembre 2017 relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques).

Une augmentation de la part d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé qui poursuivent leur scolarité dans l'enseignement ordinaire moyennant la mise en place des aides nécessaires (dispositif de l'Intégration Permanente Totale tel qu'il est régit par le décret du 03 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé).

Pour atteindre cette double ambition, la création des pôles territoriaux permettra d'offrir aux écoles d'enseignement ordinaire un soutien concret dans la mise en place des aménagements raisonnables et des intégrations permanentes totales au bénéfice des élèves à besoins spécifiques, sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Actions générales :

- ✓ Equiper les écoles en adéquation avec leurs projets d'établissement, en améliorant l'accès des bâtiments aux personnes en situation de handicap et en favorisant l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire par un encadrement, des infrastructures et des équipements adaptés.
- ✓ Organiser, au sein des écoles, des activités de sensibilisation (rencontres) aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, tous types de handicap confondus.
- ✓ Poursuivre et renforcer les projets dans l'enseignement ordinaire dans le cadre du décret inclusion.

Départements/Services concernés :

- Département de l'Instruction Publique

Actions spécifiques :

ACTION 2.1-1 – département Instruction publique : *Créer un* ***lien régulier entre le pôle territorial et le CCPH*** *de la Ville de Bruxelles*[15].

Indicateurs

- ✓ Nombre de rencontres entre le pôle territorial et le CCPH de la Ville.
- ✓ Reporting de la cellule.

Avancées entre 2018 et 2020

En 2018, alors que le premier plan d'action Handicap de la Ville était en cours de construction, il a été demandé de réactiver le comité[16] qui avait été mis en place en 2008 pour se pencher sur la question de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des enfants en situation de handicap et qui, depuis quelques années, ne se rassemblait plus de manière formelle. Lors d'une rencontre entre le CCPH et l'administration de la Ville en 2019, il a été décidé de ne pas réactiver le comité d'intégration de la personne porteuse de handicap tel qu'il avait été conçu dans le passé car, à l'arrivée de la nouvelle coordinatrice des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire en 2019, une cellule a été créée au sein du département de l'Instruction Publique pour travailler sur les questions d'inclusion. Les échanges avec le CCPH et la présentation des avancées de cette cellule ont dès lors été assurés par la coordinatrice. L'inspecteur de la Santé représentait par ailleurs le département de l'Instruction Publique lors des séances plénières du CCPH.

Evaluation 2020-22 :

Les plénières étaient coordonnées par la cellules Égalité des chances. Lorsque celles-ci étaient organisées, l'inspecteur de la Santé du département Monsieur Sébastien Schetgen y assistait. Depuis la rentrée 2022, mise en place de pôles territoriaux qui ont pour objectif d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

[15] Ancien objectif « Réactivation du Comité d'intégration de la personne porteuse de handicap en y assurant une représentation du CCPH de la Ville de Bruxelles ».

[16] **Ce comité rassemblait** des pédagogues, du personnel soignant (infirmiers·ères, psychologues des CPMS), des parents d'enfants porteurs d'un handicap ainsi que des expert·es (associations, chercheurs·euses,…)

Résultats attendus pour fin 2025 :

Avoir au moins 1x/an une réunion de coordination avec des représentants du CCPH et du pôle territorial.

ACTION 2.1-2 – département Instruction publique : *Mise en place d'**aménagements raisonnables dans les bâtiments de l'Instruction publique** en fonction des besoins, des demandes et des possibilités. Pour chaque nouvelle **construction**, **analyser** les plans d'architecture au niveau du permis et les **adapter** si nécessaire. En cas de **rénovation** d'une zone d'école, profiter de l'opportunité pour **analyser l'accessibilité et inclure les travaux adéquats**.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de bâtiments audités.
- ✓ Nombre de travaux de réaménagements effectués.
- ✓ Nombre de bâtiments accessibles.

Avancées entre 2018 et 2020

Depuis 2006, toutes les nouvelles constructions sont accessibles aux PMR.

Début 2018, sur la centaine de bâtiments appartenant à l'IP, une 15aine de bâtiments étaient accessibles.

Une enquête a été réalisée entre le 1er septembre 2019 et janvier 2020 dans tous les bâtiments de l'Instruction Publique et compile les données suivantes :

- Les PMR ont-ils accès au rez-de-chaussée ?
- Il y a au moins une classe accessible pour les PMR ?
- Il y a au moins une toilette PMR d'accessible avec un lavabo ?
- Toute l'institution est accessible (par rampe / ascenseur) ?
- Les escaliers ont une double main courante ?
- Les gardes corps des escaliers ont une hauteur de min 1,1m (1,2m à partir de 12m de haut) ?
- Les portes peuvent être manipulées aisément par une PMR ?

Les bâtiments ne disposant pas des aménagements nécessaires feront l'objet d'aménagements raisonnables ou plus importants lorsque des travaux sont prévus ou qu'une direction en fait la demande.

Evaluation 2020-22 :

Une enquête a été réalisée.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Augmentation du nombre de bâtiments avec aménagements.

ACTION 2.1-3 – département Instruction publique : *Organiser des actions de* ***sensibilisation des élèves*** *à la différence et, plus particulièrement,* ***à l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques*** *dans les établissement scolaires.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'actions de sensibilisation.
- ✓ Nombre d'élèves sensibilisés.

Avancées entre 2018 et 2020

Le projet pédagogique de la Ville souligne que toute forme de handicap ou de besoins spécifiques sera accueillie tant au sein des établissements d'enseignement ordinaire que spécialisé en prenant conscience de la source d'enrichissement que ceci représente. Une attention particulière sera accordée à tous les projets d'intégration et d'inclusion d'élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Ainsi diverses actions sont menées en ce sens au sein des établissements scolaires.

Le plan stratégique de l'Instruction Publique inclut un objectif pour « *Augmenter la pratique sportive des élèves de l'enseignement de la Ville de Bruxelles afin d'atteindre les recommandations internationales dans ce domaine, et préserver leur capital santé* ». Un sous-objectif y est attaché à savoir : « *Développer des actions de sensibilisation aux causes et conséquences des différentes formes de discrimination dans la pratique*

sportive ». Des pistes d'actions ont dans ce cadre été élaborées pour l'année scolaire 2021-2022[17].

A la rentrée 2019, une action au Centre pédagogique des Pagodes a été organisée pour promouvoir l'activité physique dans l'enseignement spécialisé par des initiations à la manipulation du ballon de foot et ateliers de déplacements dans l'espace adapté à ce public en collaboration avec l'organisation Brussels Football. Théoriquement, tous les élèves devaient y participer, l'année scolaire ayant été perturbée ; 2 maturités sur 4 (les plus grand.es) ont participé à ces activités.

Evaluation 2020-22 :

Dans le cadre de la Journée internationale de la Ville éducatrice, le 30 novembre 2021, le Département de l'Instruction publique, en collaboration avec la Ligue Handisport Francophone, a organisé une journée de sensibilisation à l'inclusion des personnes porteuses de handicaps dans le milieu sportif. Des classes de quatre écoles de l'enseignement secondaire (100 élèves) et primaire (87 élèves) se sont réunies à l'Athénée Marguerite Yourcenar, qui accueillait deux classes de 6e primaire de l'école fondamentale de Tivoli, et à l'école Primaire Heembeek, qui accueillait elle deux classes du premier degré secondaire de l'Athénée des Pagodes, pour participer aux activités de cette journée. Les élèves de l'enseignement primaire et secondaire ont pu expérimenter une pratique d'un sport adapté, comme l'athlétisme ou le goalball. Ils.elles ont également eu la chance de rencontrer des athlètes professionnels paralympiques. Pour terminer la journée, un atelier de réflexion philosophique était organisé. Les élèves ont pu discuter de leurs expériences durant cette journée consacrée à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, notamment dans le domaine sportif.

Opération « Chaussettes dépareillées » aux écoles Catteau-Horta et la Clé des Champs : un succès ! À l'occasion de la journée internationale de la trisomie 21, les petits et plus grands des écoles Catteau-Horta et La Clé des Champs ont revêtu leurs plus belles chaussettes dépareillées. Porter des chaussettes dépareillées ? Un geste donc symbolique pour valoriser la diversité et l'inclusion. Apprendre à vivre dans le respect des différences est une valeur primordiale de l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles.

[17] En raison de la pandémie, certaines activités ont dû être postposées.

Journées démystifier le handicap : durant l'année scolaire 2021 – 2022 , le Département de l'Instruction Publique a organisé 4 journées de sensibilisation aux différents types de handicap pour les élèves du 1er degré de l'enseignement secondaire francophone de la Ville de Bruxelles ainsi que les équipes éducatives de notre Pouvoir organisateur à cette thématique. Ces journées se déroulaient sous forme de 8 ateliers ludiques et participatifs visant à faire découvrir les enjeux liés au handicap, dans son sens le plus large, pour développer les attitudes et comportements favorables à l'inclusion des personnes à besoins spécifiques dans la société bruxelloise.

-> Dates et écoles concernées par le projet :

- 17 février 2022 : Lycée Henriette Dachsbeck (140 élèves)
- 22 février 2022 : Institut Diderot (95 élèves)
- 15 mars 2022 : Institut Demot-Couvreur (75 élèves)
- 21 mars 2022 : Athénée Léon Lepage (90 élèves)

Journée de sensibilisation à la notion de handicap : en novembre 2022 l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles organise, en collaboration avec « Access and GO » et plusieurs associations actives dans le domaine, une journée de sensibilisation pour 4 établissements de l'enseignement secondaire afin de les sensibiliser à la notion de handicap au sens large, ses enjeux et la lutte contre les stéréotypes. Comment réagir face à une personne en situation de handicap? Comment s'adresser à elle? Et qu'est-ce que le handicap, au fond? Grâce à des mises en situation, sous forme d'ateliers participatifs, les élèves découvrent les difficultés et les adaptations utilisées pour les dépasser. Les élèves sont ainsi sensibilisés à adopter une attitude plus inclusive et bienveillante à l'égard des personnes à besoins spécifiques -> Mardi 8/11 : Institut De Mot Couvreur - 75 élèves. Mardi 15/11 : Athénée Robert Catteau - 5 élèves. Vendredi 18/11 : Athénée Buls Catteau : 49 élèves.

Les pôles territoriaux, créés dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, soutiendront les écoles d'enseignement ordinaire dans la mise en place des aménagements raisonnables et dans l'intégration des élèves à besoins spécifiques. La mise en place des pôles territoriaux a pour objectif d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Recrutement, dès le mois de mai 2022, des premiers membres du Personnel du Pôle Territorial, ceci en vue d'un lancement effectif à la rentrée 2022. Les premiers profils sélectionnés ont été une psychologue clinicienne formée à l'outil numérique, une chercheuse post-doc de l'Université de Liège de l'unité de Neuropsychologie du langage et des apprentissages et une neuropsychologue-logopède disposant d'une expertise en matière de sensibilisation des équipes éducatives sur ces questions. Ces personnes ont vocation à intervenir auprès des équipes éducatives pour les soutenir dans la mise en place des AR dans le cadre de la 1ère mission du pôle dite « mission collective » dans le décret. Mais aussi d'accompagner les élèves en IPT (intégration permanente totale) dans le cadre de la 2e mission du pôle dite « mission individuelle ». De nombreux aménagements sont mis en place (utilisation des tablettes, classes flexibles…) sans faire l'objet d'un protocole : le rôle du Pôle sera de soutenir les écoles à mettre en place ceux-ci.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Proposer au moins une action de sensibilisation aux écoles par an.

ACTION 2.1-4 – département Instruction publique : *Organiser des actions de* ***sensibilisation*** *et de* ***formation*** *des* ***équipes éducatives et encadrants principaux*** *(directeurs.trices d'écoles, enseignant.es, éducateurs.trices, auxiliaires, agents PMS,…) des écoles de la Ville.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'actions de sensibilisation et de formation.
- ✓ Nombre de personnes sensibilisées/formées.

Avancées entre 2018 et 2020

En octobre 2019, lors d'une journée d'étude à destination des directions et des enseignant.es de la Ville intitulée « Bonnes pratiques de l'enseignement Finlandais », un des ateliers était dédié à « La différence au quotidien : l'intégration des élèves à besoins spécifiques ».

En février 2020, la coordinatrice des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire a donné une formation aux jeunes enseignant.es du secondaire sur les troubles des apprentissages et les aménagements raisonnables ainsi qu'une formation (sur le même sujet) sous forme de « classe inversée » avec les enseignant.es du Projet DIFF (formations mises en place avec l'inspectrice adjointe de l'enseignement secondaire qui organise des journées pédagogiques pour les jeunes enseignant.es et qui s'occupe du projet DIFF).

Le Département de l'Instruction Publique a pour objectif de mettre à la disposition des enseignant.es et des professionnel.les de la santé des outils théoriques, pratiques et pédagogiques afin de les aider au quotidien à assurer l'inclusion d'élèves à besoins spécifiques dans leurs classes. Pour ce faire, le projet est de créer une bibliothèque, une testothèque et une ludothèque ouverte à toutes et à tous. Ainsi, les outils qui leur sont nécessaires seraient répertoriés et rassemblés. La coordinatrice des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire a pour mission de se tenir au courant des avancées scientifiques en matière de différenciation, d'aménagements raisonnables et d'accompagnements personnalisés dans l'enseignement afin de mettre à jour régulièrement cette base de données.

Un deuxième projet qui a vu le jour à la rentrée 2020 était d'organiser des formations ou journées pédagogiques pour le corps enseignant. Il est en effet utile de venir à la rencontre des enseignant.es afin de leur apporter des connaissances nécessaires sur les différents troubles qu'ils ou elles rencontrent quotidiennement et les aménagements judicieux à mettre en place. Une journée de formation pédagogique sur l'inclusion par an (sur base de volontariat) et des sensibilisations/formations sur des troubles spécifiques pour les équipes éducatives sont organisées.

Evaluation 2020-22 :

Le vendredi 29 avril 2022, à l'Institut des Arts et Métiers, s'est déroulé le colloque « comment ces Pôles territoriaux aideront les écoles à devenir inclusives ». Organisé par la ligue des droits de l'enfance et la Ville de Bruxelles, cet événement proposait des présentations, des tables rondes et des ateliers pour trouver ensemble les clés de l'inclusivité. Le Pacte pour un enseignement d'excellence compte parmi ses objectifs pour les écoles « ordinaires » celui de répondre efficacement aux besoins spécifiques en vue d'une École inclusive. Une École inclusive accueille toutes les différences, qu'elles soient intellectuelles, physiques, culturelles, sociales, de genre, d'orientation sexuelle…, et ce, tout au long de la scolarité.

La question qui se pose donc est de comprendre comment ces Pôles territoriaux aideront les écoles à devenir inclusives. C'est ce dont nous avons débattu lors de ce colloque.

De septembre à décembre 2022, le pôle a rencontré toutes les équipes éducatives du fondamental afin d'expliquer dans quel cadre s'inscrit cette nouvelle réforme visant l'inclusion selon le contexte actuel et de les informer quant aux différentes missions relatives au pôle, de même pour les directions du secondaire sous forme de plénières.

En novembre 2022, le pôle est intervenu à la journée péda de Bischoff. Deux sensibilisations ont été proposées : « Dans la peau d'un élève à besoins spécifiques. Réflexion autour des aménagements raisonnables » et « Inclusion scolaire – inclusion sociale : Lorsque les vécus traumatiques de nos élèves empêchent la mobilisation des apprentissages ». Formation sur les enfants à besoins spécifique de 6 jours (Partenariat avec LUEAP).

3 jours de formation + 2 jours de suivi sur le terrain + 1 journée bilan

Au terme de cette formation il y a un budget alloué à l'achat de matériel pour les enfants.

La formation est clôturée dans 2 écoles :

- Ecole maternelle des Pagodes : 6AE concernés
- Ecole maternelle Leoplod 1er : 7AE concernés
- Et en cours dans 5 autres école depuis la rentrée 2022
- Ecole maternelle Henriette Dachsbeck : 6AE concernés
- Ecole maternelle des Eburons : 4 AE concernés
- Ecole maternelle Christian Merveille : 5AE concernés
- Ecole fondamentale Catteau Aurore section maternelle : 5AE concernés
- Ecole maternelle de Heembeek : 6AE concernés

Pour un total de 39 agent.es formé.es

Partenariat avec le Centre de formation Elisabeth Carter et l'ASBL RIEPP - Formation « Vaincre la barrière de la langue avec les parents et les enfants » donnée en mars 2022 à 20 membres du personnel

La formation a proposé de prendre conscience de la possibilité de communiquer avec les parents même quand on ne parle pas la même langue; de percevoir les enjeux de cette communication pour les enfants, les parents et soi-même, de mettre en place des outils concrets de communication avec les parents et les enfants, adaptés à la situation; d'imaginer de nouveaux outils. La formation a amené les professionnel.les à questionner leurs pratiques, relever leur intérêt en vue de développer leurs compétences pour accueillir et communiquer avec des parents et des enfants qui ne parlent pas la langue du lieu d'accueil ou des professionnel.les.

Partenariat avec le Centre de formation Elisabeth Carter et l'ASBL Pescalune - Formation « Il était une fois » donnée en octobre et novembre 2022 à 15 membres du personnel

Descriptif :

- Raconter des histoires sur le thème de la diversité pour favoriser l'accueil et la rencontre d'enfants porteurs de handicap, ou différents. Pour que justement, ils ne le soient plus.
- Organiser, de façon pratique, les lieux d'animation en fonction de leur réalité de terrain.
- Se questionner à propos de leurs représentations mentales et de leur rapport à la différence et au handicap.
- Au travers des histoires et de la mise en scène de celles-ci, chacun.e pourra revenir sur son lieu d'accueil avec un regard ouvert et prêt à accueillir la diversité dans toute sa richesse.

Depuis septembre 2021, l'Instruction Publique mène une politique ambitieuse et volontariste visant la formation de tout le personnel encadrant du maternel, 39 agent.es d'éducation ont été formé.es en 2021-2022, l'ensemble des directions (et deux instit's référentes) ont été formées janvier/ février 2023 et toutes les équipes du maternelle le seront à la rentrée 2023.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Au moins une initiative de sensibilisation ou de formation par an, à destination des enseignant.es des écoles primaires et secondaires de la Ville, est organisée.

ACTION 2.1-5[18] – département Instruction publique **:** *Mener des initiatives dans les écoles de la Ville visant* ***à augmenter le taux d'intégration d'enfants à besoins spécifiques en primaire et secondaire ainsi qu'au niveau de l'enseignement supérieur.***

Indicateurs

✓ Nombre de places pour enfants porteurs de handicap.

Avancées entre 2018 et 2020

En 2018, 15 enfants entre 14 et 20 ans, atteints de phobies scolaires, ont bénéficié d'un accompagnement adapté à l'école Robert Dubois.

Une coordinatrice des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire (neuropsychologue et logopède de formation) a été engagée en 2019 par le département de l'Instruction Publique.

Sa fonction avait pour but de s'impliquer dans les projets de prise en charge d'élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. L'objectif étant d'accompagner et de superviser les projets d'intégration, la mise en œuvre d'aménagements raisonnables et de différenciation pédagogique au sein des établissements de la ville de Bruxelles (maternelle, primaire, secondaire). L'action était de construire un projet commun avec plusieurs intervenant.es tels que les enseignant.es, les professionnel.les de la santé (CPMS, SeSaMe, etc.), les élèves et leurs parents afin de mieux comprendre les différents troubles des apprentissages et discerner les besoins des élèves.

Suite à cet engagement, un rapport à propos de la mise en place des aménagements raisonnables et de l'intégration dans les écoles ordinaires a été élaboré pour l'année scolaire 2019/2020. Dans le primaire durant l'année 2019-2020, 7 établissements sur 24 ont mis en place des aménagements raisonnables pour 34 élèves à besoins

[18] Nouvel Objectif 2020-2022.

spécifiques. Dans le secondaire, sur les 15 établissements, 5 ont des élèves en intégration et 9 ont mis en place des aménagements raisonnables pour 73 élèves à besoins spécifiques.

Ajoutons que la Haute Ecole Francisco Ferrer dispose d'un Service d'Accueil et d'Accompagnement des étudiant.es à besoins spécifiques. Ce service est destiné à favoriser l'intégration de ces étudiant.es dans l'enseignement supérieur.

Celui-ci peut être sollicité pour :

- une analyse de la demande d'aménagements raisonnables (ex. adaptation de la durée des examens, des supports de cours, accessibilité des locaux et des bâtiments, etc.) ;
- une coordination des réponses à ces demandes (ex. : prise de contact avec les relais catégoriels, reporting aux directions concernées, conventions, etc.) ;
- une évaluation tout au long de l'année de l'intégration de l'étudiant.e (ex. : entretien de bilan à la fin des quadrimestres, réunions mensuelles des relais catégoriels, etc.).

En plus de ces différentes actions mises en place, notons également l'apparition du pôle territorial. Les pôles territoriaux, créés dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence, soutiendront les écoles d'enseignement ordinaire dans la mise en place des aménagements raisonnables et dans l'intégration des élèves à besoins spécifiques.

La mise en place des pôles territoriaux a pour objectif d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un des objectifs d'amélioration du système éducatif que le Gouvernement s'est fixé et auquel les contrats d'objectifs des écoles doivent contribuer.

Cet objectif repose sur une double ambition :

- ✓ Une amélioration de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques qui sont scolarisés dans l'enseignement ordinaire, dans la continuité de l'application du décret dit « aménagements raisonnables » (décret du 07 décembre 2017 relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques)

- ✓ Une augmentation de la part d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé qui poursuivent leur scolarité dans l'enseignement ordinaire moyennant la mise en place des aides nécessaires (dispositif de l'Intégration Permanente Totale tel qu'il est régit par le décret du 03 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé)

Pour atteindre cette double ambition, la création des pôles territoriaux permettra

d'offrir aux écoles d'enseignement ordinaire un soutien concret dans la mise en place des aménagements raisonnables et des intégrations permanentes totales au bénéfice des élèves à besoins spécifiques, sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Evaluation 2020-22 :

- Pour le secondaire, nous avons comptabilisé le nombre d'élèves à besoins spécifiques ayant bénéficié d'aménagements raisonnables durant l'année 2021-22 et ce pour chaque établissement. Sur les 15 établissements, 6 ont mis en place des aménagements raisonnables pour des élèves à besoins spécifiques. **92 élèves** ont bénéficié d'aménagements raisonnables dans le secondaire durant l'année 2021-22..
- Dans le primaire, nous nous sommes également appuyés sur le nombre de protocoles de demande d'AR durant l'année 2021-22. Nous observons que 15 établissements sur 24 ont mis en place des aménagements raisonnables pour ces élèves à besoins spécifiques. **138 élèves** ont bénéficié d'aménagements raisonnables dans le primaire.

Etant donné que peu de diagnostics peuvent être réalisés avant l'entrée en primaire, nous avons listé les établissements qui ont réalisé des protocoles d'AR lorsque les élèves ont reçu un diagnostic provenant d'un professionnel (pédopsychiatre). A noter que la majorité des établissements de maternel mettent en place des AR étant donné le nombre élevé d'élèves ayant des besoins très spécifiques (ex : traits autistiques) mais n'ayant pas encore de diagnostic à l'heure actuelle. Dans le maternel, nous nous sommes également appuyé.es sur le nombre de protocoles de demande d'AR durant l'année 2021-22. Nous observons que 7 établissements ont réalisé des protocoles d'aménagements raisonnables et mis en place ces AR pour ces élèves à besoins spécifiques. **9 élèves** ont eu un diagnostic et ont bénéficié d'aménagements raisonnables dans le maternel :

- Fondamentale Emile Bockstael (1 élève – Dyspraxie)
- Maternelle Reine Astrid (3 élèves – TSA / Retard psychomoteur / Trisomie 21)
- Fondamentale Emile Jacqmain (1 élève – retard du développement langagier relationnel et communicationnel + retard psychomoteur)
- Maternelle Heembeek (1 élève – Trisomie 21)
- Maternelle des Magnolias (1 élève – TSA)
- Maternelle Leopold 1er (1 élève – Retard psychomoteur et du langage oral)
- Maternelle des Pagodes (1élève – Trisomie 21)

Résultats attendus pour fin 2025 :

Augmenter le nombre d'élèves en intégration en fonction des demandes.

Objectif 2.2 : L'accès des enfants à besoins spécifiques aux services et activités extrascolaires est favorisé.

Contexte :

L'inclusion des enfants à besoins spécifiques passe aussi par les activités et infrastructures extrascolaires.

Avec ses 39v écocrèches, la Ville de Bruxelles offre un service diversifié et accessible pour toutes et tous.

Les centres de jeunes, les Maisons des Enfants, les bibliothèques, les plaines de jeux mais également la MAAC[19], BruSurf et les nombreuses activités de stages, séjours et vacances pour enfants nécessitent du personnel et une logistique adaptée afin de pouvoir accueillir des jeunes vivant avec un handicap.

Enfin, la Ville dispose de plusieurs aires de jeux dans ses espaces verts. Afin d'être inclusifs ceux-ci devraient idéalement être accessibles aux chaises roulantes et offrir des jeux adaptés à différents handicaps.

Actions générales :

- ✓ Inclure les enfants ayant des besoins spécifiques en adaptant les infrastructures et services dans les écocrèches, dans l'offre d'accueil extrascolaire et dans les plaines de jeux.

- ✓ Organiser pour les puériculteurs.trices, ainsi que l'ensemble des équipes pédagogiques et des animateurs.trices du secteur de la jeunesse, des formations sur la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

[19] Maison d'Art Actuel des Chartreux.

Départements/Services concernés :

- Département Affaires citoyennes– Antenne de la Petite Enfance
- Département Instruction Publique
- Département Culture, Jeunesse, Sports
- Département Espaces Publics et Verts
- Asbl Jeunesse à Bruxelles
- Asbl Bravvo

Actions spécifiques :

ACTION 2.2-1 – département Affaires citoyennes : *Rendre les* ***écocrèches*** *de la Ville* ***accessibles*** *aux PMR là où les infrastructures le permettent (installation d'un ascenseur, rampes,…).*

Indicateurs

✓ Nombre de bâtiments, abritant des écocrèches de la Ville, accessibles.

Avancées entre 2018 et 2020

Sur les 35 structures actuelles, 30 d'entre elles sont accessibles pour PMR. Les 5 structures restantes ne sont pas accessibles pour diverses raisons[20].

Trois nouvelles crèches ont ouvert leurs portes en 2018 et 2019 : la crèche « l'Ile aux enfants » au sein de la Cité Modèle ainsi que l'éco-crèche Wangari Maathai et l'éco-crèche Régine Orfinger au cœur de l'éco-quartier Tivoli. En 2018, la crèche Eclusier Cogge a également déménagé dans un nouveau bâtiment situé avenue de la Reine. Ces 4 nouveaux bâtiments sont 100 % accessibles.

Evaluation 2020-22 :

Sur un total de 39 écocrèches, 34 sont rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui représente 87% de l'ensemble. Les 5 écocrèches restantes ne sont pas adaptées en raison de contraintes architecturales, telles que des trottoirs inadaptés ou des bâtiments où des travaux majeurs ne sont pas réalisables.

[20] Charpentiers et Gravelines : marches à l'entrée principale ; Molenbeek, Locquenghien et Neybergh : pas d'ascenseur pour accéder aux étages. La crèche de Locquenghien est logée dans un bâtiment classé.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Pour l'année 2025, aucune amélioration n'est prévue, mais à long terme, des améliorations sont envisagées. En effet, les anciens milieux d'accueil seront progressivement rénovés ou remplacés par de nouvelles installations.

ACTION 2.2-2 – département Affaires citoyennes : ***Augmenter*** *le* ***nombre d'enfants à besoins spécifiques au sein des crèches*** *de la Ville ne nécessitant pas d'encadrement spécialisé et/ou médicalisé.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'enfants à besoins spécifiques au sein des écocrèches.
- ✓ Types de handicaps représentés.

Avancées entre 2018 et 2020

Plusieurs crèches de la Ville accueillent actuellement des enfants à besoins spécifiques. Majoritairement des enfants trisomiques, avec des troubles auditifs ou visuels ou avec des troubles mentaux qui sont souvent décelés lors du séjour de l'enfant à la crèche.

Evaluation 2020-22 :

Nombre d'enfants à besoins spécifiques au sein des écocrèches : 6 -> 10 : objectif atteint.

Résultats attendus pour fin 2025 :

/

ACTION 2.2-3 – département Affaires citoyennes : *Former le **personnel** des **écocrèches** à l'accueil d'enfants présentant divers types de handicap (formation en langue des signes,…).*

Indicateurs

- ✓ Nombre et types de formations.
- ✓ Nombre de membres du personnel formés.

Avancées entre 2018 et 2020

Il n'existe pas de puériculteurs.trices spécialisé.es. Un soutien est dès lors apporté aux puériculteurs.trices des crèches de la Ville par l'intermédiaire d'un pôle de psychologues à la petite enfance ainsi qu'une collaboration avec l'Organisation et Coordination de l'Aide Précoce pour l'Inclusion (OCAPI)[21] qui est en mesure d'offrir un soutien professionnel au personnel.

Evaluation 2020-22 :

En 2022, 57 agent.es ont été formé.es (objectif atteint).
La répartition des agent.es formé.es est la suivante :

- Ecocrèche Wangari Maathai: 19 agent.es inscrit.es, ayant suivi 3 journées de formation pédagogique avec le Fraje.
- Ecocrèche Félix Sterckx: 18 agent.es inscrit.es, ayant suivi 2 journées de formation pédagogique avec le Fraje.
- Inter écocrèche : 17 agent.es, ayant suivi 3 journées de formation pédagogique avec le Fraje.
- Individuel via le catalogue ONE : 6 agent.es.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Il y a un groupe de travail qui démarre en septembre 2023 pour discuter des besoins du personnel en termes d'accompagnement des enfants à besoins spécifiques.

[21] OCAPI est un projet pilote mené par plusieurs services d'accompagnement bruxellois. Ce projet est soutenu à la fois par l'ONE et par PHARE. Son objectif premier est de favoriser l'inclusion en milieu l'accueil de jeunes enfants présentant une déficience diagnostiquée ou dont le développement pose question au sein du milieu d'accueil.

ACTION 2.2-4 – département Affaires citoyennes : ***Elargir l'offre de jeux et jouets*** *mis à disposition des enfants dans les* ***écocrèches*** *afin d'y inclure des jouets adaptés aux enfants en situation de handicap (moteur et/ou sensoriel).*

Indicateurs

- ✓ Nombre et types de jeux et jouets adaptés aux enfants à besoins spécifiques.

Avancées entre 2018 et 2020

L'offre de jeux et jouets disponible dans les crèches actuellement ne prévoit aucun dispositif adapté aux enfants à besoins spécifiques.

Evaluation 2020-22 :

Objectif atteint. Les jouets a priori sont adaptés pour tous types d'enfants. Si des besoins particuliers se font sentir, ce sont soit les parents qui apportent les jouets, soit l'ASBL.

ACTION 2.2-5 – département Culture, Jeunesse, Sports: *Former le* ***personnel*** *des* ***Maisons des Enfants*** *à l'accueil des enfants à besoins spécifiques.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de formations.
- ✓ Nombre de membres du personnel formés.

Avancées entre 2018 et 2020

32 agent.es ont bénéficié d'une formation de 3 jours intitulée « L'inclusion extrascolaire : un accueil de qualité pour tous » en fin d'année 2018.

Evaluation 2020-22 :

En raison de la crise pandémique, il n'a pas été possible d'organiser de formations.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Organisation d'au moins une formation couvrant les thèmes de l'inclusion et du handicap à destination de toutes les équipes éducatives des Maisons des Enfants.

ACTION 2.2-6 – asbl Jeunesse à Bruxelles: ***Coacher*** *des* ***animateurs.trices dans les plaines de vacances*** *par des référent.es pédagogiques engagé.es temporairement afin d'améliorer la qualité de l'accueil de tous les enfants.*

Indicateurs

✓ Nombre d'engagements.

Avancées entre 2018 et 2020

2 coachs ont été engagé.es pour accompagner les animateurs.trices dans les plaines d'été 2018. Le manque de candidatures répondant à la description de fonction a amené la suspension temporaire du poste. Une réflexion a eu lieu quant à la stratégie à adopter pour parvenir à pourvoir ces postes.

Evaluation 2020-22 :

Les formatrices du centre Elisabeth Carter ont pris le relais des coachs pédagogiques et se rendent à toutes les périodes de vacances dans les plaines de vacances afin d'améliorer la qualité de l'accueil en donnant aux animateurs.trices des conseils concrets et un soutien pédagogique.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Inscrire la collaboration avec le centre Elisabeth Carter dans la continuité et diffuser les bonnes pratiques d'accueil au sein des équipes d'animateurs.trices.
- Mettre en place des formations « flash » pour les nouveaux.elles animateurs.trices afin de les accompagner dans leurs pratiques professionnelles.

ACTION 2.2-7 – asbl Jeunesse à Bruxelles: ***Accompagner*** *individuellement* ***les enfants à besoins spécifiques*** *dans les* ***activités de vacances.***

Indicateurs

- ✓ Nombre d'actions entreprises.

Avancées entre 2018 et 2020

Afin de répondre de manière générale à l'augmentation de fréquentation des activités de vacances mais aussi de favoriser la rencontre des besoins de tous les enfants en particulier ceux des enfants demandant une attention spécifique, les équipes d'animateurs.trices ont été renforcées. 676 engagements ont été réalisés en 2019 pour 643 en 2018, soit, une augmentation de 33 engagements.

Parallèlement à cette augmentation des engagements, l'équipe de Coordination des Activités de Vacances peut intervenir ponctuellement pour soutenir les animateurs.trices dans l'accompagnement individualisé d'enfants à besoins spécifiques au sein des activités. 4 accompagnements individualisés ont été réalisés à l'été 2019 et 9 accompagnements individualisés à l'été 2020.

Evaluation 2020-22 :

Afin de garantir un accueil de qualité pour les enfants à besoins spécifiques dans les activités de vacances, la Cellule Activités de Vacances procède à des renforcements d'équipes et des accompagnements individualisés. Lorsqu'un enfant à besoin spécifiques est inscrit à une activité et que la Cellule Activités de Vacances connait les spécificités de l'enfant, elle renforce l'équipe d'accueil en amont afin de permettre un accueil individualisé. Si l'enfant n'est pas connu du service et que les équipes d'animateurs.trices font remonter un besoin de renfort, la cellule activité de vacances procède également à un renforcement d'équipe directement. Une collaboration avec le PSE de la Ville de Bruxelles est également mise en place afin d'obtenir un avis médical. En fonction des besoins du ou des enfants, un accompagnement peut être mis en place pour un ou plusieurs enfants en même temps (Par exemple 1 animateur.trice pour un enfant, ou 1 animateur.trice pour 3 enfants en fonction des cas).

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Maintenir le renforcement des équipes et la collaboration avec le PSE de la Ville de Bruxelles.
- Mettre à jour la base de données recensant les enfants inscrits en activités de vacances et y indiquer les enfants nécessitant un accompagnement individualisé afin de pouvoir travailler en amont dans la mise en place d'équipes renforcées.

ACTION 2.2-8 – asbl Jeunesse à Bruxelles : ***Former*** *les* ***accueillant.es extrascolaires*** *des écoles communales à l'accueil des enfants à besoins spécifiques.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de formations.
- ✓ Nombre de membres du personnel formés.

Avancées entre 2018 et 2020

27 accueillant.es extrascolaires ont bénéficié d'une formation de 3 jours intitulée : « L'inclusion extrascolaire : un accueil de qualité pour tous » en 2018.

23 accueillant.es extrascolaires ont bénéficié d'une formation de 3 jours intitulée : « L'inclusion extrascolaire : un accueil de qualité pour tous » en 2019.

Evaluation 2020-22 :

VOIR avec Carter pour le nombre de formations continues mise en place.
La coordination ATL a impulsé la mise en place de formations de type coaching auprès des auxiliaires d'éducation par le service LUAPE sur la thématique de l'accueil d'enfants à besoin spécifique (voir action 2.1-4).

Résultats attendus pour fin 2025 :

Assurer le suivi des formations des auxiliaires d'éducation par le service LUAPE et maintenir dans les formations continues des auxiliaires d'éducation des cycles de formations sur l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

ACTION 2.2-9 – asbl Jeunesse à Bruxelles : ***Former*** *la* ***Coordination Accueil Temps Libre*** *à l'accueil des enfants à besoins spécifiques.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de formations.
- ✓ Nombre de membres du personnel formés.

Avancées entre 2018 et 2020

Deux coordinatrices Accueil Temps Libre ont bénéficié d'une formation de 3 jours intitulée : « L'inclusion extrascolaire : un accueil de qualité pour tous » en 2018.

Evaluation 2020-2022:

Les deux coordinatrices ATL de 2018-2020 ne sont plus en poste et la nouvelle coordination ATL a assisté au module théorique de la formation proposée par LUAPE aux auxiliaires d'éducation.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Former la coordination ATL à l'accueil de toutes et tous. S'assurer qu'en cas de changement de coordination, une formation sur cette thématique soit faite.

ACTION 2.2-10 – asbl Jeunesse à Bruxelles : ***Faire évoluer le profil de fonction*** *des membres de l'équipe de* ***Coordination des Activités de Vacances*** *vers une acquisition des compétences spécifiques à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques.*

Indicateurs

✓ Nombre de membres du personnel formés.

Avancées entre 2018 et 2020

Un membre du personnel au sein de l'équipe de coordination des Activités de vacances est engagé depuis avril 2019 et est qualifié pour l'accompagnement individualisé des enfants à besoins spécifiques.

Les autres membres de l'équipe de Coordination des Activités de Vacances seront formé.es à l'accueil des enfants à besoins spécifiques ou disposeront des compétences requises à l'engagement.

Evaluation 2020-2022:

➔ Action impactée par la gestion de la crise sanitaire
➔ Action impactée par la gestion du changement des rythmes scolaires

Un membre du personnel au sein de l'équipe de coordination des Activités de vacances est engagé depuis avril 2019 et est qualifié pour l'accompagnement individualisé des enfants à besoins spécifiques.
Un autre membre de l'équipe possède une expérience de 2.5 ans en tant qu'accueillante extrascolaire dans un centre pédagogique accueillant des enfants relevant du type 1, 2 et 8.
Les autres membres de l'équipe de Coordination des Activités de Vacances n'ont pu se former à l'accueil des enfants à besoins spécifiques.
Malgré le contexte sanitaire lié à la COVID 19, la « Cellule Activités de Vacances » a continué ses activités en s'adaptant aux différentes mesures pour faire face à la pandémie. Cela a engendré une masse de travail supplémentaire conséquente. De plus, la récente réforme des rythmes scolaires implique également une nouvelle organisation qui ne laisse que peu/pas de temps à la « Cellule Activités de Vacances » pour se former.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Tout comme pour la coordination ATL, la formation des membres de la Cellule Activités de Vacances à l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques est un objectif. Le turn-over, la réforme des rythmes scolaires et la masse de travail sont des obstacles à cette formation.

ACTION 2.2-11 – asbl Jeunesse à Bruxelles : ***Faire évoluer le profil de fonction*** *des* ***responsables-coordinateurs.trices dans les plaines de vacances*** *vers une acquisition des compétences spécifiques à l'inclusion des enfants en situation de handicap***.**

Indicateurs

- ✓ Nombre de membres du personnel formés.

Evaluation 2020-2022:

Impossible de chiffrer l'impact de ces actions précisément.

Avancées entre 2018 et 2020

Les responsables-coordinateurs.trices dans les plaines de vacances ont la particularité d'être engagé.es en contrat à durée déterminée. Cependant, ils.elles feront l'objet d'une sensibilisation sur la thématique et seront invité.es à suivre une formation sur l'inclusion des enfants à besoins spécifiques. Lors des nouveaux engagements de responsables-coordinateurs.trices, les compétences spécifiques à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques seront recherchées.

Evaluation 2020-2022:
➔ Action impactée par la gestion de la crise sanitaire

Les responsables-coordinateurs.trices-animateurs.trices dans les activités de vacances ont la particularité d'être engagé.es en contrat à durée déterminée, pour la période de vacances durant laquelle ils ou elles doivent prester. Cette organisation implique qu'il ne nous est pas possible de mettre en place des formations pour ce personnel. Lors des engagements de responsables-coordinateurs.trices, les compétences spécifiques à l'inclusion des enfants en situation de handicap sont recherchées.

De plus, un suivi sur le terrain s'effectue également pour offrir un accueil de qualité à toutes et tous.

Le Centre Elisabeth Carter, qui encadre la formation en vue de l'obtention d'un brevet d'animateur.trice/coordinateur.trice reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles, se rend régulièrement au sein des activités de vacances pour accompagner ses stagiaires et proposer des outils pratiques et concrets aux animateurs.trices pour l'accueil de toutes et tous. Le PSE (Service de Promotion de la Santé à l'Ecole) de la Ville de Bruxelles est également mobilisé pour répondre aux réalités de terrain.

La coordination ATL travaille également à l'élaboration de « fiches outils » à destination des accueillant.es de l'extrascolaire et au personnel encadrant en activités de vacances. Ces fiches pédagogiques visent à informer et former le personnel sur des thématiques particulières relatives à l'accueil des enfants. La création de ces outils pédagogiques est actuellement en cours d'élaboration.

Ici encore, la gestion de la continuité des activités de vacances dans le contexte sanitaire COVID19 a impacté cette action. Le maintien des activités et la continuité du service devaient être assurés et l'ont été malgré les nombreuses difficultés rencontrées.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Maintenir la collaboration avec le centre de formation Elisabeth Carter et encourager les animateurs.trices à se former.
- Lors des nouveaux engagements, soutenir les candidat.es disposant de compétences dans l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques.
- Maintenir la diffusion au sein des activités de vacances des outils pédagogiques pour soutenir les équipes (fiches outils voir action 2.2-12).

ACTION 2.2-12 – asbl Jeunesse à Bruxelles : *Créer et mettre à disposition des* ***outils pédagogiques, de sensibilisation*** *favorisant l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les structures extrascolaires.*

Indicateurs

✓ Nombre d'outils pédagogiques.

Evaluation 2020-2022:

1

✓ Nombre de structures extrascolaires touchées.

Evaluation 2020-2022:

55 (46 écoles + 9 MDE)

Avancées entre 2018 et 2020

La création de ces outils pédagogiques est actuellement à l'étude.

Evaluation 2020-2022:

Comme mentionné dans le point précédent, la coordination ATL travaille également à l'élaboration de « fiches outils » à destination des accueillant.es de l'extrascolaire et au personnel encadrant en activités de vacances. Ces fiches pédagogiques visent à informer et former le personnel sur des thématiques particulières relatives à l'accueil des enfants. Elles offrent également des pistes d'action concrètes pour aider le personnel encadrant. La création de ces outils pédagogiques est actuellement en cours d'élaboration.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Création de nouvelles fiches outils sur l'accueil d'enfants à besoins spécifiques. Maintenir la diffusion des fiches outils au sein des activités de vacances. Ces fiches outils sont actuellement présentées aux responsables de plaines en amont des activités. Elles sont disponibles dans les fardes de responsable et sont distribuées aux animateurs.trices.
- Assurer une diffusion auprès des auxiliaires d'éducation.

ACTION 2.2-13 – asbl Jeunesse à Bruxelles: *Mettre en place des **rencontres entre opérateurs de l'accueil extrascolaire** du territoire sur la thématique de l'accueil de toutes et tous.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de rencontres.
- ✓ Nombre de structures extrascolaires participantes.

Avancées entre 2018 et 2020

Une matinée de réflexion et de rencontre sur la thématique de l'Accueil de toutes et de tous est prévue le 27 novembre 2020 entre des opérateurs de l'accueil du territoire et des associations/professionnel.les actifs.ves dans le domaine du handicap (Badje ASBL, la Cellule Accessibilité Inclusion Recherches et Nouveautés de l'ONE (CAIRN), etc…).

Evaluation 2020-2022:
➔ Action impactée par la gestion de la crise sanitaire

Une matinée de réflexion et de rencontre sur la thématique de l'Accueil de tous.tes était prévue le 27 novembre 2020 entre des opérateurs de l'accueil du territoire et des associations/professionnel.le.s actif.ve.s dans le domaine du handicap (Badje ASBL, la Cellule Accessibilité Inclusion Recherches et Nouveautés de l'ONE (CAIRN), etc…). Au regard du contexte sanitaire, nous avons dû annuler cette journée d'étude. La coordination ATL reprend aujourd'hui l'organisation de conférences pédagogiques et de journées d'études à destination des lieux d'accueil extrascolaire. La mise en place d'une journée d'étude sur la thématique de l'accueil de tous entre professionnel.les du secteur et opérateur d'accueil reste un objectif. D'autre part, la coordination ATL rencontre tous les mois les autres coordinations ATL de la région bruxelloise. Lors de ces « intervisions », les coordinations ATL partagent et échangent sur les thématiques de l'ATL, notamment l'accueil de tous.tes.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Maintenir les échanges avec les coordinations ATL au niveau régional et communautaire et se renseigner sur les actions faites sur la thématique de l'inclusion dans les autres communes. La mise en place d'une journée d'étude sur la thématique de l'accueil de toutes et tous entre professionnel.les du secteur et opérateur d'accueil reste un objectif.

ACTION 2.2-14 – asbl Jeunesse à Bruxelles : *Améliorer **l'accessibilité des informations** relatives à l'**accueil extrascolaire** des enfants à besoins spécifiques.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'actions entreprises.

Evaluation 2020-2022:

3 :

- Brochure (Pose ton cartable en cours de réalisation - terminée)
- Site internet (Collaboration avec Badje pour le site bruxellestempslibre)

Avancées entre 2018 et 2020

Un recensement des opérateurs de l'accueil pratiquant l'inclusion extrascolaire sur le territoire a été réalisé par la Coordination Accueil Temps Libre en vue du développement du moteur de recherche d'activités extrascolaires sur le site internet de Jeunesse à Bruxelles et de la réédition de la brochure « Pose Ton Cartable » qui ont entre autres, pour objectif l'amélioration de la visibilité des offres d'accueil extrascolaire inclusives sur le territoire.

Jeunesse à Bruxelles projette l'adaptation de son site internet en vue d'améliorer l'accessibilité de l'information (langue des signes, gros caractères, pictogrammes, réalisation de versions FALC, etc.).

Evaluation 2020-2022:

Un recensement des opérateurs de l'accueil pratiquant l'inclusion extrascolaire sur le territoire a été réalisé par la Coordination Accueil Temps Libre de la réédition de la brochure « Pose Ton Cartable » qui a entre autre pour objectif l'amélioration de leur visibilité des offres d'accueil extrascolaire inclusive sur le territoire.

Ce recensement est aujourd'hui terminé et la maquette de la brochure est en cours de finalisation. Celle-ci sera distribuée au sein des écoles, du département jeunesse, des CPAS ainsi que dans différentes structures.

Le recensement effectué des opérateurs d'accueil pratiquant l'inclusion permet à la coordination ATL de répondre aux familles en recherche d'activités inclusives.

D'autre part, la Coordination ATL travaille chaque année en collaboration avec l'asbl Badje au recensement des opérateurs d'accueil afin de tenir à jour le site internet www.bruxellestempslibre.be qui renseigne, pour toute la région bruxelloise, les opérateurs d'accueil extrascolaire, notamment ceux pratiquant l'inclusion. La brochure « Le Ptit temps libre », également éditée par Badje, propose un répertoire des activités de vacances dont les activités ouvertes à l'inclusion.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Maintenir la collaboration avec l'asbl Badje pour tenir à jour le site internet www.bruxellestempslibre.be et pour éditer et diffuser la brochure Ptit temps libre auprès du public.
La brochure Pose Ton Cartable est aujourd'hui terminée et a été envoyée à toutes les écoles maternelles, primaires et fondamentales communales de la Ville de Bruxelles ainsi qu'à toute une série de partenaires sociaux (CPAS, Maisons de quartiers, bibliothèque, …). La coordination ATL continuera la diffusion de cette brochure auprès du public et auprès des professionnel.les de l'accueil qu'elle rencontre.

ACTION 2.2-15 – asbl Jeunesse à Bruxelles : *Améliorer **la représentativité** de la personne en situation de handicap au sein d'organes de concertation de l'**Accueil Temps Libre**.*

Indicateurs

✓ Nombre de réunions de concertation.

Evaluation 2020-2022:

6

✓ Nombre de structures participantes.

Evaluation 2020-2022:

4 structures en lien avec les enfants en situation de handicap participent à cette commission communale de l'accueil 2x par an).

Avancées entre 2018 et 2020

3 structures en lien direct avec les enfants à besoins spécifiques (La Fédération Nationale pour la Promotion des Handicapés (FNPH), la direction de l'école libre d'enseignement spécialisé Nos Pilifs et l'association des parents de l'école Nos Pilifs) ont rejoint la Commission Communale de l'Accueil renouvelée en 2018. 6 réunions de la Commission Communale de l'Accueil ont eu lieu depuis 2018. La Commission Communale de l'Accueil a pour but de se concerter sur les problématiques rencontrées par les opérateurs de l'accueil et les familles ainsi que sur les actions à entreprendre pour améliorer la qualité de l'accueil de toutes et tous.

Evaluation 2020-2022:

Comme mentionné dans la précédente évaluation, plusieurs structures en lien direct avec les enfants en situation de handicap (La Fédération Nationale pour la Promotion des Handicapés (FNPH), la direction de l'école libre d'enseignement spécialisé Nos Pilifs et l'association de parents de l'école Nos Pilifs) ont rejoint la Commission Communale de l'Accueil renouvelée en 2018.

La Commission Communale de l'Accueil se réunit 2 fois par an et a pour but de se concerter sur les problématiques rencontrées par les opérateurs de l'accueil et les familles ainsi que sur les actions à entreprendre pour améliorer la qualité de l'accueil de toutes et tous.

Avant la fin de l'année 2022, six commissions auront eu lieu depuis janvier 2020. A noter la présence de la ferme du Parc Maximilien dans la composition de la CCA. Cet opérateur propose régulièrement des stages ouverts à l'inclusion.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Maintien des contacts avec les structures membres de la CCA et soutenir leurs activités et leur représentativité.

ACTION 2.2-16 – asbl Jeunesse à Bruxelles : *Développer les* ***collaborations entre les différents services du secteur Jeunesse*** *afin de mettre en place des synergies et rechercher de nouvelles initiatives bénéfiques à l'accueil des enfants à besoins spécifiques*

Indicateurs

- ✓ Nombre de collaborations.

Avancées entre 2018 et 2020

4 collaborations et synergies se sont mises en place depuis 2019. 1 réunion en 2019 et 2 réunions en 2020 se sont tenues entre les cellules Accueil Temps Libre et Activités de Vacances pour une planification des actions en vue d'améliorer l'accessibilité des activités. 1 réunion en 2020 s'est tenue entre les cellules Accueil Temps libre et Coordination des dispositifs d'accompagnement personnalisé au sein de l'Instruction Publique afin de connaître les missions de chacun des services et de partager des outils pédagogiques existants. 1 réunion en 2019 et 1 réunion en 2020 se sont tenues entre la cellule Accueil Temps Libre et la Cellule Accessibilité Inclusion Recherches et

Nouveautés de l'ONE (CAIRN) en vue d'augmenter les ressources et outils à proposer ensuite aux opérateurs de l'accueil du territoire mais aussi de définir les objectifs d'une rencontre entre opérateurs de l'accueil pour travailler sur la thématique de l'accueil de toutes et tous. Une collaboration est menée entre la Coordination Accueil Temps Libre et l'Instruction Publique dans le cadre d'un recensement du nombre réel d'enfants à besoins spécifiques au sein des établissements scolaires communaux.

La Coordination Accueil Temps Libre a également fait partie du groupe de travail « Inclusion » animé par les Coordinations ATL de la Région de Bruxelles investies dans un projet d'inclusion extrascolaire sur son territoire : en 2018, 4 rencontres avec des opérateurs expérimentés dans l'inclusion ont été organisées pour un partage d'outils et de réflexions stratégiques sur cette thématique. Le groupe s'est dissout en 2019.
Les cellules Activités de Vacances et Coordination Accueil Temps Libre projettent de prendre contact avec les services dédiés à l'inclusion dans les autres communes de la Région Bruxelloise en vue d'élaborer des pistes d'actions en adéquation avec les réalités de terrain des activités de vacances de la Ville de Bruxelles.

Evaluation 2020-2022:

Les différentes cellules actives au sein de l'asbl Jeunesse à Bruxelles (coordination ATL, service Jeunesse, centre de formation Elisabeth Carter,…) travaillent en étroite collaboration pour développer du mieux possible l'accueil d'enfants en centre de vacances et pour développer des pratiques professionnelles répondant aux attentes du terrain.

Comme indiqué, la coordination ATL travaille à la production et la diffusion au sein des activités de vacances d'outils pédagogiques (voir supra). La coordination ATL assiste également la cellule « Activité de vacances » et l'accueil secrétariat de l'asbl Jeunesse à Bruxelles pour l'accueil, le soutien et l'information aux familles en recherche d'activités inclusives.

Les cellules Activités de Vacances et Coordination Accueil Temps Libre organisent entre elles des réunions en vue d'élaborer des pistes d'actions en adéquation avec les réalités de terrain des activités de vacances de la Ville de Bruxelles.

Le Centre Elisabeth Carter intervient fréquemment dans les activités de vacances, en concertation avec la Cellule Activités de Vacances, pour apporter un soutien pédagogique aux équipes encadrantes.

La Coordination ATL travaille également avec le Centre Elisabeth Carter et l'Instruction publique pour l'élaboration d'un plan de formation pour les accueillant.es des écoles de la Ville de Bruxelles. Ce plan de formation vise à professionnaliser les pratiques, notamment sur le sujet de l'inclusion.

Parallèlement à ces collaborations au sein du département Jeunesse, la coordination ATL a également entrepris des démarches pour de nouvelles collaborations avec le département de l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles. Le service SILA (Service inclusif, loisir et accompagnement – http://sila.luape.org) a été contacté pour développer des formations sur l'inclusion dans les activités extrascolaires à destination des accueillant.es des écoles. Ces formations ont été pensées et construites pour aider les écoles dans l'accueil et l'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques. Elles visent à donner des explications théoriques sur les situations rencontrées dans l'école et à donner des pistes et des outils afin de trouver des solutions concrètes. L'objectif de ces formations est donc la professionnalisation des pratiques et l'amélioration de l'accueil de tous les enfants. Sur l'année 2022, deux écoles ont bénéficié de cette formation. En accord avec le service SILA, cinq autres équipes d'accueillant.es devraient recevoir cette formation sur l'année scolaire en cours.

Suite à la réforme des rythmes scolaires et l'allongement des congés d'automne et de détente, la décision a été prise de mobiliser les équipes d'accueillant.es des écoles pour encadrer/animer les plaines de vacances organisées par Jeunesse à Bruxelles. Dès lors, ces formations au sein des écoles permettent également de renforcer les pratiques inclusives dans les activités de vacances organisées par Jeunesse à Bruxelles.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Maintenir les collaborations actuelles et encourager la diffusion des compétences et bonnes pratiques entre les différents services.

ACTION 2.2-17 – département Culture, Jeunesse, Sports: **Améliorer l'*accessibilité des bâtiments gérés par le service de la Jeunesse*** *en réparant et réaménageant les installations existantes (monte-escaliers, toilettes PMR,…) qui sont actuellement hors service et en assurant un maximum d'accessibilité lors de nouvelles constructions et réaménagements importants.*

Indicateurs

✓ Nombre de travaux de réaménagements effectués.

Evaluation 2020-2022:

0

✓ Nombre de bâtiments accessibles.

Evaluation 2020-2022:

14

Avancées entre 2018 et 2020

Les structures jeunesses (Maison des enfants et centres de jeunes) sont globalement toutes accessibles puisque toutes, mis à part Brusurf et Cité Modèle, disposent d'un rez-de-chaussée accessible. Le bâtiment situé à la Cité Modèle n'est accessible que par un monte-escalier qui est actuellement en réparation. Des monte-escaliers à la maison de jeunes de N-O-H et Dolto pour accéder aux étages sont également en réparation. Toutes les structures récentes (Utopie, Tour à Plomb,…) sont totalement accessibles aux PMR.

Evaluation 2020-2022:

Tous les bâtiments occupés par le service Jeunesse sont accessibles aux PMR, à l'exception de la MDE Averroes (en cours). Ces aspects sont pris en compte lors de chaque nouveau chantier.

ACTION 2.2-18 – département Culture, Jeunesse, Sports : *Renforcer la* ***collaboration*** *avec le* ***réseau d'associations*** *actives dans le domaine du handicap afin d'****accompagner les équipes des Maisons des Enfants*** *e.a. lors d'activités, séjours,…*

Indicateurs

- ✓ Nombre de collaborations entre asbl œuvrant pour l'inclusion des enfants à besoins spécifiques et les Maisons des Enfants.

Avancées entre 2018 et 2020

Des collaborations ont été mises en place entre les Maisons des Enfants Saint-André et Versailles et l'asbl SUSA (Service Universitaire spécialisé pour personnes avec autisme).

Durant la période de 2018 à 2020, les Maisons des Enfants n'ont reçu aucune demande émanant d'organismes ou de particuliers pour accueillir des enfants à besoins spécifiques. De ce fait, il n'y pas eu de nouvelles collaborations entre les Maisons des Enfants et les asbl œuvrant pour l'inclusion des enfants à besoins spécifiques.

Evaluation 2020-2022:

Ci-dessous les actions mises en place par les Maisons des Enfants pour renforcer la collaboration avec le réseau d'associations actives dans le domaine du handicap :

- Tenue de plusieurs ateliers de sensibilisation au handicap en collaboration avec des structures telles que « la ligue braille » le « CREE » la « FNPH ».
- Dans le cadre de la semaine du Handicap : discussion, débat, écoute et essai de podcast avec un intervenant spécialisé sur les thèmes de l'inclusion et du handicap.
- Création avec les enfants et en collaboration avec l' asbl « Art&Publics » de jeux vidéo ayant pour thème « la sensibilisation au handicap » ;
- Prise de contact avec la fondation « SUSA » pour l'organisation de séances de sensibilisation à l'autisme à destination des équipes éducatives des Maisons des Enfants.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Renforcer la collaboration avec le tissu associatif actif dans le domaine du handicap en participant à des événements et en mettant en place des actions communes.
- Mettre en œuvre des ateliers de sensibilisation à la différence destinés à notre public, animés par nos équipes éducatives ayant préalablement suivi des formations abordant les thèmes de l'inclusion et du handicap.

ACTION 2.2-19 – département Culture, Jeunesse, Sports : *Diversifier le* ***matériel informatique mis à disposition des utilisateurs du centre Brusurf*** *afin d'****adapter l'offre à divers types de handicap****.*

Indicateurs

✓ Nombre d'outils informatiques adaptés aux handicaps disponible.

Avancées entre 2018 et 2020

Aucun matériel et/ou service adapté à ce jour.

Le centre *Brusurf*, situé au premier étage d'une ancienne maison sans ascenseur est inaccessible pour les utilisateurs en chaise roulante – le bâtiment étant ancien, la mise en accessibilité de l'étage est impossible.

Evaluation 2020-2022:

Non réalisé.

Le centre BRUSURF a été fermé en janvier 2023.

ACTION 2.2-20 – département Instruction publique : *Elargir l'**offre des matériaux** (livres, audio,…) **adaptés pour enfants et adultes aveugles ou malvoyants dans les bibliothèques** de la Ville.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de bibliothèques ayant une offre adaptée aux personnes malvoyantes et aveugles.

Avancées entre 2018 et 2020

En 2018, les 12 bibliothèques de la Ville disposaient chacune d'au moins un livre audio (cassette ou CD). Les bibliothèques des Riches Claires (1012 livres audio) et celle de Laeken (1587 livres audio) étant les mieux fournies. Le BIMA et la bibliothèque Brunfaut ne disposaient que d'un seul livre audio. L'offre des 8 bibliothèques restantes variaient de 3 à 82 livres audio[22].

8144 livres à grands caractères pour adultes étaient mis à disposition dans 5 des 12 bibliothèques de la Ville. L'offre était la plus étoffée aux bibliothèques des Riches Claires (5294) et à Laeken (2702)[23].

En 2020, la collection encyclopédique regroupe 2538 livres lus et 3045 livres en grands caractères. La Bibliothèque Centrale dispose de 5416 livres en grands caractères. Les deux collections basées dans les bibliothèques des Riches Claires et de Laeken sont mises à la disposition de toutes les bibliothèques bruxelloises, les bibliothèques de proximité comprises[24].

Bien plus qu'une collection d'ouvrages à destination d'un public spécifique, les bibliothèque ont développé un Plan de Développement de la Lecture relatant leurs actions en faveur du public présentant un handicap. Celui-ci inclut diverses actions concernant les enfants et adultes en situation de handicap :

A la bibliothèque de Neder-Over-Heembeek :

[22] Adolphe Max: 7 ; Artistique: 10 ; Breugel: 82 ; Charles Janssen: 14 ; Haren: 3 ; Mutsaard: 33 ; N-O-H: 13 ; E.Carter: 44.
[23] Adolphe Max: 51 ; Bruegel: 92 ; N-O-H: 5.
[24] Revue des 2538 livres lus et 8461 livres en grands caractères disponible sur : www.biblio.brussels

- Accueil de stagiaires autistes plusieurs fois/an
- Ateliers créatifs à destination de personnes présentant un handicap mental (fonds livres adaptés)
- Accueil d'une entreprise de travail adapté (Ferme Nos Pilifs)
- Participation aux Midis du Handicap
- Lecture sur écrans

A la bibliothèque de Laeken :

- Spectacles de contes en français et en langue des signes
- Bibliothèque à domicile
- Accueil de stagiaires autistes
- Accueil du Centre de Vie (Jette) (1x/semaine en période scolaire)
- Lecture sur écran

A la bibliothèque BRUEGEL

- Ateliers Alzheimer (Centre de jour Sainte-Monique)
- Lecture sur écran

Evaluation 2020-2022:

Les partenariats mis en place entre 2018 et 2020 se sont maintenus entre 2020 et 2022, mais certaines collaborations ont dû être mises entre parenthèses en raison du Covid.

La collection des livres en grands caractères a continué de s'agrandir, puisque les bibliothèques ont fait l'acquisition de 147 livres en 2020, 514 en 2021 et 378 en 2022. La bibliothèque Brueghel comporte 195 livres à grands caractères, Adolphe Max a 51 livres à grands caractères, celle de Brunf et Mustard 1, celle du BIMA, du CJTA et de Bran Whi, 2, et le NOH 5. Le total des livres à grands caractères s'élève donc à 7587 en 2022.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Développer et valoriser la collection en grands caractères (ajout de 50 ouvrages à la collection, communication accrue vers le grand public, notamment via la mise en avant de la collection grâce à une section dédiée sur le site web et dans les newsletters) ;
- Travailler à un accueil plus inclusif : adaptation des polices pour les signalétiques et communication pour les enfants dyslexiques (adaptation des supports de la section jeunesse) ;
- Co-construire un vademecum de bonnes pratiques pour l'accueil de public en situation de handicap (produire 1 vademecum) ;
- Renforcer les partenariats entre les bibliothèques et les associations spécialisées (et leurs bénéficiaires) (mise en place de min 2 partenariats/2 ans).

ACTION 2.2-21 – département Espaces publics et verts : *Assurer l'accessibilité* ***des aires de jeux et terrains de sport*** *et diversifier les* ***infrastructures*** *qui y sont installées afin d'offrir une série de jeux adaptés à différents types de handicaps.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'aires de jeux et terrains de sport accessibles.
- ✓ Nombre d'infrastructures adaptées à un ou plusieurs types de handicap.
- ✓ Informations relayées (site web de la Ville e.a.) concernant l'accessibilité des aires de jeux et terrains de sport.

Avancées entre 2018 et 2020

Bien qu'une étude plus approfondie soit nécessaire, un premier état des lieux soulève la nécessité de renforcer les efforts pour rendre les aires de jeux et terrains de sport multifonctionnels plus accessibles. Des marches et revêtements inadaptés (copeaux de bois, sable, gravillon, herbe,…) empêchent souvent l'accès des chaises roulantes aux différents espaces. Une dizaine d'aires de jeux sur une soixantaine sont accessibles[25] ou en partie accessibles mais n'offrent pas de jeux adaptés. Au Parc de Bruxelles, une partie du parcours de jeux installé a été conçu de manière qu'elle soit accessible et offre des jeux adaptés aux enfants en situation de handicap. Le parc d'Osseghem quant à lui, dispose d'un parcours sportif adapté à différents types de handicap (PMR e.a.).

[25] Brigittines, Parc Maximilien, Nouveau Marché aux Grains, Vieux Marché aux Grains, Parc d'Osseghem, Rempart des Moines, Ilot Montserrat, Potiers, Ilot Ramaekers, Impasse des Escargots, Place Willems, Parc de Bruxelles, Zavelput.

Evaluation 2020-2022:

L'accessibilité des personnes en situation de handicap est prise en compte dans chaque nouvel aménagement d'aire de jeux. Le service des Espaces Verts a inclus des engins accessibles aux enfants porteurs de handicap dans toutes les aires de jeux qu'il a réaménagées entre 2020 et 2022 à savoir : l'aire de jeux Versailles, l'aire de jeux Palais-Outre-Ponts et l'aire de jeux Querelle.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Lors des réaménagements et chaque fois que c'est techniquement possible une partie de l'offre de jeux est spécifiquement dédiée aux enfants en situation de handicap.

ACTION 2.2-22 – asbl Bravvo: *Garantir l'accessibilité et* ***sensibiliser les jeunes et le personnel au handicap au sein des Centres de jeunes*** *(CJ).*

Indicateurs

- ✓ Types de mesures mises en œuvre pour améliorer l'accessibilité de nos 8 centres (CJ/CC/MJ).
- ✓ Nombre et types d'activités organisées au sein des différents CJ's en lien avec la thématique du handicap.

Avancées entre 2018 et 2020

Au niveau du réseau de 7 centres/maisons de jeunes et communautaires, seul un centre n'est pas accessible aux PMR. Toutefois, il apparaît que des efforts doivent être faits afin de viser plus largement tous les handicaps (malvoyants, malentendants…). Au-delà des mesures d'accessibilité physique, des mesures plus spécifiques devront être mises en œuvre (identification des besoins des divers publics, signalétique, plan d'action, accompagnement des équipes,…).

Par ailleurs, des activités de sensibilisation sur le handicap sont prévues en 2020-2021 au sein du centre de jeunes Locomotive (quartier Nord), afin d'ouvrir les jeunes à cette thématique. L'exclusion sociale et le cloisonnement étant des problématiques fortement présentes dans le quartier Nord, le projet Rencontre « A cœur ouvert » du CJ Locomotive tend à sensibiliser les jeunes à une des nombreuses formes d'exclusion,

celles touchant les personnes vivant avec un handicap. Le projet vise à amener les jeunes à comprendre et prendre conscience des réalités des personnes vivant avec un handicap ; à déconstruire les stéréotypes visant les personnes en situation de handicap par la rencontre et l'échange et à susciter le questionnement et la réflexion (sur le quotidien des personnes atteintes d'une incapacité, leurs droits, les infrastructures et l'accessibilité des services pour « tou·tes », etc.).

Evaluation 2020-2022:

6 centres (Oasis, Horizon, RDM, Dolto, Locomotive, MJ) sur 8 disposent d'installations devant permettre un accès aux PMR. Notons que le rez-de-chaussée d'un 7e centre (R'en arts) est accessible PMR et que la rampe du 8e (Avveroès) doit être réparée (mais l'équipement PMR existe) -> objectif atteint à 75%

Le contexte de la crise COVID a rendu l'organisation d'activités de sensibilisation et de débat en présentiel particulièrement difficile en 2020 et 21. La thématique demeure toutefois au cœur de la réflexion des équipes d'animation. Un atelier ça s'débat a par exemple été consacré à la thématique au centre Dolto sur base de la pièce "Hymne à l'imperfection" (avec un parallèle entre le handicap et le théâtre comme ressource pour s'en sortir).

Résultats attendus pour fin 2025 :

Nous souhaitons impliquer chaque conseil de jeunes, au sein de nos 8 centres, dans la réflexion sur une action de sensibilisation au handicap. Un atelier et un groupe de jeunes au sein de chaque centre sera sélectionné afin de participer à ce projet de sensibilisation, en fonction de la plus-value et du lien avec les objectifs de l'atelier. Au moins une action de sensibilisation sur cette thématique sera menée dans chaque centre, sur le modèle d'une séance de sensibilisation (portée du handicap, réagir et s'adresser à une personne en situation de handicap) et puis d'un échange (exemple : rencontre avec des athlètes paralympiques et/ou pratique d'un sport adapté aux personnes en situation de handicap pour nos jeunes des ateliers multisports, sortie vélo sur tandem avec des malvoyant.es pour les jeunes de nos ateliers vélos, une visite à une institution en quartier, etc.). Un partenaire devra être identifié afin de nous aider à concevoir l'animation de sensibilisation.

Objectif 2.3 : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

Contexte :

L'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap est fortement impactée par leur participation à l'emploi[26].
La Ville de Bruxelles se doit, non seulement en tant qu'acteur de pouvoir local mais également en tant que l'un des plus grands employeurs sur le territoire de la Ville, de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap dans le marché du travail, plus particulièrement des jeunes en situation de handicap,..
Dans son programme de politique générale 2018-2024, le Collège des Bourgmestre et Echevin.es a souhaité augmenter l'effectif de personnes en situation de handicap à 3%. A cette fin, des actions pour l'intégration de ces personnes sont reprises dans le plan de diversité RH et mises en œuvre sur la période 2018-2024[27].

Actions générales :

- ✓ Favoriser le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap au sein du personnel de la Ville.
- ✓ Accompagner, sensibiliser, former et / ou informer la ligne hiérarchique et les membres du personnel à des degrés divers.
- ✓ Sensibiliser les employeurs principaux sur le territoire de la Ville à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Départements/Services concernés :

- Département des Ressources humaines
- CPAS
- Centrale de l'emploi
- Asbl Bravvo

[26] Article 27 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Travail et emploi.
[27] https://www.bruxelles.be/sites/default/files/bxl/plan_daction_2013-2018_fr.pdf

Actions spécifiques :

ACTION 2.3-1 – département Ressources humaines : ***Atteindre l'objectif*** *des 3% d'emploi de personnes en situation de handicap que la Ville de Bruxelles s'est assigné dans le cadre de son programme de politique général .*

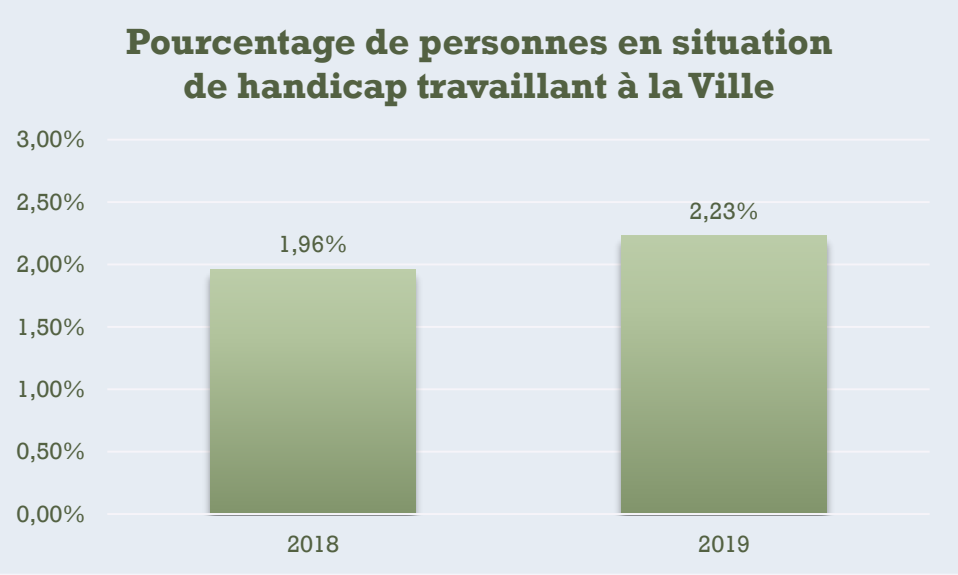
Indicateurs

- ✓ Pourcentage de personnes en situation de handicap travaillant à la Ville.
- ✓ Quota des marchés réservé aux entreprises de travail adapté[28].

Avancées entre 2018 et 2020

Début 2018, 1.96% du personnel de la Ville était reconnu comme ayant un handicap[29].

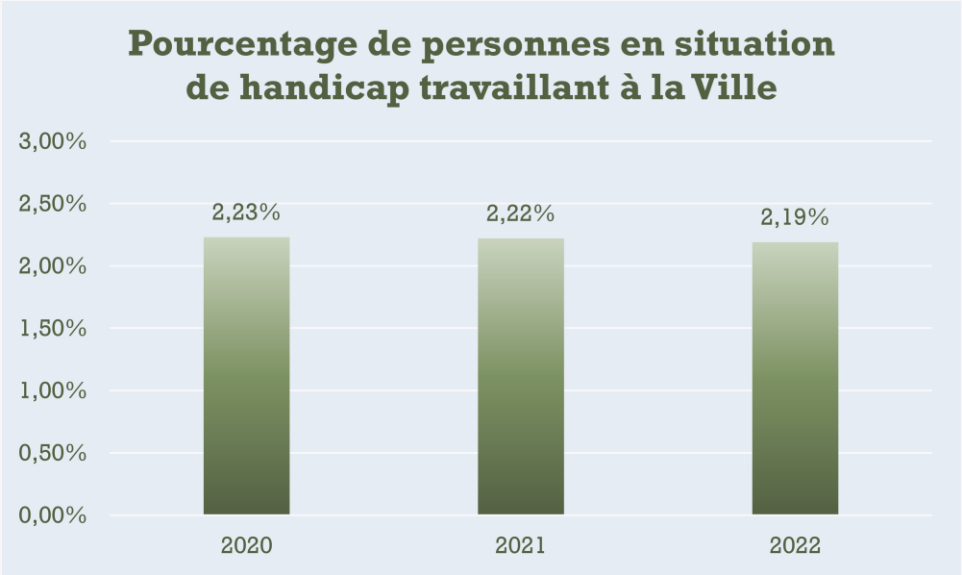
Dans le courant de l'année 2019, 5 personnes en situation de handicap ont rejoint le personnel de la Ville.

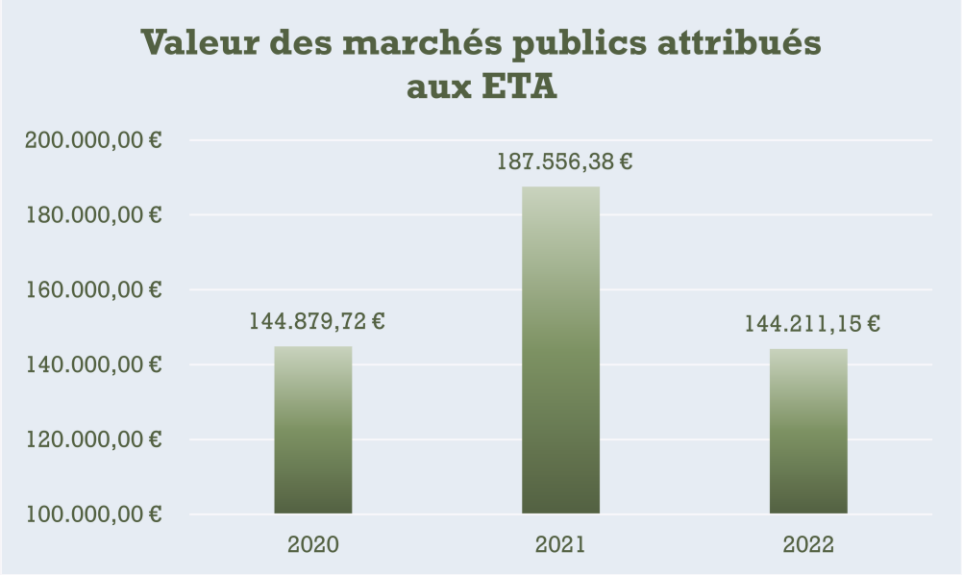


[28] L'ordonnance relative à l'obligation d'engager des personnes handicapées dans les administrations des pouvoirs locaux adoptée par le Parlement de la Région Bruxelles-Capitale le 2 février 2017 impose aux administrations des pouvoirs locaux d'employer au moins une personne handicapée à mi-temps par tranche de vingt équivalents temps plein prévus au cadre du personnel ce qui correspond à 2.5% du personnel : http://www.etaamb.be/fr/ordonnance-du-02-fevrier-2017_n2017010569.html

[29] Pourcentage calculé sur base des critères énumérés dans l'ordonnance régionale du 2 février 2017 et son arrêté d'exécution du 14 décembre 2017. Ceci n'inclus actuellement pas le personnel engagé au niveau de l'instruction publique.

Evaluation 2020-2022:





En exécution des dispositions de l'ordonnance du 14 décembre 2017, la valeur de marchés publics attribués aux ETA, recalculée en équivalents temps plein (ETP), représente respectivement :

- 4,40 ETP sur un total de 83,77 ETP (personnes en situation de handicap) dans le quota de 2020 ;
- 5,70 ETP sur un total de 82,56 ETP (personnes en situation de handicap) dans le quota de 2021 ;
- 4,05 ETP sur un total de 79,39 ETP (personnes en situation de handicap) dans le quota de 2022.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Atteindre l'objectif fixé
- Nouvelles actions prévues :
  - Fixer pour chaque département de la Ville l'objectif d'avoir au moins 2,5% de personnes en situation de handicap dans leur effectif ;
  - Promouvoir le recrutement de personnes en situation de handicap auprès des départements grâce, entre autres, à l'engagement hors cadre des contrats d'intégration et à l'évaluation, au cas par cas, des possibilités d'opter pour le recrutement d'une personne en situation de handicap plutôt qu'un recrutement classique ;
  - Augmenter le nombre de candidat.es en situation de handicap par une série de mesures et, en particulier, au travers des partenariats et contacts privilèges avec des écoles et institutions spécialisées ;
  - Recherche pro-active dans l'enseignement spécialisé pour renforcer l'offre de stage pour les personnes issues de ces établissements ;
  - Sensibiliser la ligne hiérarchique et les travailleurs à l'aide d'un plan de communication diversifiée ;
  - Soutenir et offrir un encadrement aux personnes en situation de handicap et à leurs responsables (boîte à outil, accompagnement individualisé,…).

ACTION 2.3-2 – département Ressources humaines : *Maintenir la visibilité de* ***la Ville de Bruxelles en tant qu'employeur afin d'inciter des personnes en situation de handicap à postuler*** *et ce, en visant des réseaux et associations destinés principalement au public cible.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'actions visant les chercheurs.euses d'emploi en situation de handicap afin de promouvoir la Ville de Bruxelles en tant qu'employeur.
- ✓ Nombre de candidat.es en situation de handicap rencontrés chaque mois par l'équipe de recrutement dans le cadre d'un entretien de sélection, que ce soit pour un poste précis ou dans le cadre d'une candidature spontanée.

Avancées entre 2018 et 2020

Plusieurs actions ont été entreprises dans le cadre du plan d'action visant l'intégration des personnes en situation de handicap au sein du personnel de la Ville au niveau : du recrutement; de l'adaptation de la procédure de sélection ; de la formation et de l'intégration.

Un membre du personnel est assigné au déploiement de ce plan d'action et au suivi d'intégration des personnes en situation de handicap sur le lieu de travail.

Des collaborations existent entre la Ville et des associations de personnes en situation de handicap (La Ligue Braille, Infosourds, Fevlado, l'Oeuvre Nationale des Aveugles,…) dans le but de diffuser plus largement les annonces d'emplois et de toucher le public visé.

Toutes les informations au sujet de ces dispositifs sont mises en avant sur le site de la Ville de Bruxelles via la page conçue pour les utilisateurs.trices s'identifiant comme étant en situation de handicap et via la page emploi.

Evaluation 2020-2022:

L'UO Recrutement et Mobilité a participé à divers échanges et événements ayant trait au recrutement de personnes en situation de handicap.

En 2022, la Ville a conclu une nouvelle collaboration avec Transition-Insertion afin de faciliter les personnes du groupe cible d'accéder à des stages et emplois.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Elargir la participation de la Ville de Bruxelles à différents jobdays et événements liés à la mise à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Renforcer les collaborations entre la Ville et les associations actives dans l'insertion socioprofessionnelle de personnes en situation de handicap.

ACTION 2.3-4 – CPAS : Renforcement d*es dispositifs pour* ***augmenter*** *le nombre* ***de personnes en situation de handicap employées dans les diverses structures du CPAS*** *de la Ville de Bruxelles.*

Indicateurs

- ✓ Nombre et type d'initiatives visant à renforcer le dispositif de recrutement et l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein du personnel du CPAS.
- ✓ Nombre de personnes en situation de handicap au sein du personnel du CPAS.

Avancées entre 2018 et 2020

Il existe une vraie volonté au sein de la direction (Président, Secrétaire Générale et Conseil de l'Action Sociale) du CPAS de renforcer la politique RH en vue d'atteindre les 2,5%[30] de personnel reconnu comme « personne en situation de handicap » en contrats temps pleins. Actuellement, sur plus de 1700 employé.es, au CPAS, trois personnes seulement sont officiellement déclarées handicapées.

Plusieurs actions sont en cours pour augmenter ce chiffre :

- La diffusion des offres d'emploi via le Bataclan et Actiris qui collabore avec Phare ;
- L'insertion d'une clause dans les différents marchés publics liés aux recrutements pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- L'inclusion d'une phrase pro-diversité en fin d'offre d'emploi ;
- Et une réflexion autour d'actions de promotion de la diversité.

[30] Ordonnance relative à « l'obligation d'engager des personnes handicapées dans les administrations des CPAS » (21 MARS 2018)

Evaluation 2020-2022:

Le CPAS de la Ville de Bruxelles a l'obligation, non seulement en tant que prestataire de services sociaux mais aussi en tant qu'employeur important sur le territoire de la Ville de Bruxelles, de promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap sur le marché du travail. La pandémie de Covid-19 a été un obstacle imprévu qui a mis un frein à nombre d'idées et d'initiatives sur cette question. Par exemple, la diffusion en 2020 d'un questionnaire destiné au personnel sur le sentiment d'inclusion, comprenant des questions sur le handicap, a été reportée. Notons toutefois que le baromètre du CPAS, qui a été mené auprès de l'ensemble du personnel en février/mars 2023, intégrait des questions liées à la diversité et à l'inclusion. En outre, en 2021, la distribution interne d'une brochure sur les 19 critères de discrimination et la protection juridique contre la discrimination et le harcèlement a également été reportée.

Heureusement, la Covid-19 n'a pas interrompu toutes les initiatives visant à renforcer le mécanisme de recrutement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Par exemple, depuis 2020, les personnes qui soumettent leur candidature en ligne peuvent simplement cocher la case « J'ai besoin d'un aménagement des épreuves de sélection en raison d'un handicap ».

En matière de communication interne, un espace « Be.Inclusive » a été créé sur HumHub, le réseau social du CPAS. Des nouvelles positives sur l'inclusion y sont régulièrement partagées. Un module « Diversité et Inclusion » a également été introduit dans la journée d'accueil des nouveaux et nouvelles collègues.

Notons également que 270 livres de coloriage non stéréotypés (voir l'exemple de dessin ci-dessous) ont été distribués dans différents sites accessibles au public. L'idée était de le mettre à disposition des familles qui patientent dans nos salles d'attente.



En septembre 2022, notre CPAS comptait 11 travailleurs.euses en situation de handicap , ce qui représente une augmentation par rapport à la version précédente de ce plan. La première « Stage Découverte » de PHARE a eu lieu en novembre 2022. Enfin, la Covid-19 a même accéléré la politique de télétravail, qui bénéficie à de nombreuses personnes en situation de handicap.

Le CPAS n'est pas resté inactif non plus dans le développement des connaissances. Plusieurs membres du personnel ont participé à diverses activités liées à l'inclusion dont une formation sur le handicap (Brussels Talent for Diversity), une réunion sur le handicap (Conseil Consultatif Francophone Bruxellois De L'aide Sociale Et De La Santé), une journée d'accueil (PHARE), une formation sur le handicap sur le lieu de travail (Service d' Accompagnement Bruxellois), une réunion « So-Divercity & Healthcare » (BRUXEO), une formation sur les critères de discrimination protégée (UNIA), une formation sur « l'intégration réussie du handicap dans l'entreprise : conditions de base » (DiversiCom), participation aux « REVA Days » et une formation de six jours « référent Handistreaming » (Atingo).

Enfin, depuis janvier, le CPAS de la Ville de Bruxelles dispose d'une référente de la diversité et l'inclusion. Cette personne se consacre à plein temps à l'instauration d'une culture organisationnelle inclusive en mettant en œuvre des plans d'action approfondis . Le tout premier plan d'action sur la diversité et l'inclusion sera d'ailleurs publié cette année. Il comprendra notamment des points d'action concernant le handicap. Le CPAS poursuit donc sa réflexion sur les actions visant à promouvoir la diversité sous toutes ses formes.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Il est important de continuer à travailler de manière durable pour atteindre le quota d'ordonnance relative à l'obligation d'engager des personnes en situation de handicap dans les administrations des CPAS (21 MARS 2018). Le CPAS de la Ville de Bruxelles a donc pour objectif pour fin 2025 d'employer au moins 1 % de personnes en situation de handicap. Ce pourcentage comprend toute personne qui répond à au moins un critère de l'ordonnance. Tenant compte des contraintes réelles (telles que les bâtiments non modifiables/renouvelables dont dispose le CPAS), il s'agit déjà d'un objectif ambitieux.

Dans ce contexte, le CPAS espère aussi avoir trouvé une solution pour mettre à jour rétroactivement les statistiques du personnel en situation de handicap dans le système de base de données.

ACTION 2.3-5 – asbl Bravvo **:** *Le renforcement des dispositifs pour* ***augmenter*** *le nombre* ***de personnes en situation de handicap employées au sein de l'asbl Bravvo***.

Indicateurs

- ✓ Nombre et type d'initiatives visant à renforcer le dispositif de recrutement et l'inclusion des personnes reconnues comme ayant un handicap au sein du personnel de Bravvo.
- ✓ Nombre de personnes en situation de handicap au sein du personnel de Bravvo, par type de fonction et de service

Avancées entre 2018 et 2020

Le souhait au sein de l'asbl est de s'aligner sur les objectifs communaux et régionaux visant à renforcer l'occupation de personnes avec handicap. Actuellement ce nombre effectif est limité.

Plusieurs mesures sont envisagées afin de renforcer l'intégration au sein de la structure : screening des opportunités en interne, propositions d'amélioration, identification des ressources et partenaires, diffusion des offres d'emploi auprès d'associations plus spécialisées (via Actiris notamment), adaptation des offres à la diversité, participation à des évènements emploi sur ce thème.

Evaluation 2020-2022:

Un poste de travail à l'accueil a été adapté pour une personne avec handicap (personne qui occupe désormais ce poste). Actuellement, le personnel est composé de 0,3% de personnes en situation de handicap. La mention « *Nous encourageons les personnes en situation de handicap à postuler et tiendrons compte des éventuelles adaptations nécessaires tant en ce qui concerne la procédure de recrutement que de l'intégration au sein de l'administration* » est reprise dans chacune de nos offres. Pour le reste, aucune initiative particulière n'a été adoptée sur la période du plan et l'action n'est pas atteinte.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Le service RH rencontre et identifie des partenaires ressources. Ceux-ci aident l'asbl à identifier tous les postes qui sont « employables » pour ce public et ensuite sélectionner et adapter les postes pour d'éventuels candidat.es en situation de handicap.

Ils aident également l'asbl à renforcer les canaux de diffusion des appels à candidatures auprès de ce public (à systématiser lors de toute nouvelle ouverture de poste, en fonction des opportunités).

ACTION 2.3-6 – Centrale de l'Emploi : *Organiser une* ***Journée de rencontre sur la thématique de l'emploi et du handicap physique*** *à l'initiative de la Centrale de l'Emploi afin de rassembler des acteurs.trices du secteur associatif représentants les personnes en situation de handicap et les principaux employeurs sur le territoire de la Ville. L'objectif étant de partager les bonnes pratiques et d'identifier des actions pertinentes pour soutenir les acteurs.trices dans leurs démarches de recrutement et inclusion du public cible.*

Indicateurs

- ✓ Nombre et diversité des participant.es.
- ✓ Conclusions/suite de la rencontre.

Avancées entre 2018 et 2020

Le 26 juin 2018, la Centrale d'emploi, en collaboration avec le Bataclan, l'UCM et l'asbl le 8ième Jour, a organisé à l'Hôtel de Ville l'évènement « CAP vers l'emploi », une journée vouée à motiver les employeurs Bruxellois de divers horizons à embaucher des chercheurs.euses d'emploi en situation de handicap. En matinée plusieurs présentations et témoignages ont été partagés. L'après-midi, c'est un réel salon de l'emploi qui a eu lieu ou chercheurs.euses d'emploi et employeurs ont eu l'occasion de se rencontrer.



Une deuxième édition était censée avoir lieu au printemps 2020 mais a dû être reportée au 27 octobre à cause des mesures sanitaires. Cette fois, c'est dans le Hall d'honneur du Stade Roi Baudoin au Heysel que devait avoir lieu la rencontre. Des associations d'aide et d'accompagnement, désireuses de faire connaitre leurs services auprès des employeurs et des chercheurs.euses d'emploi, allaient être présentes présentes.

Evaluation 2020-2022:

Au niveau de l'intégration des personnes en situation de handicap, nous avons organisé un salon de l'emploi pour personnes en situation de handicap physique et sensoriel. L'événement a eu lieu le 23/11/2021 et a accueilli plus de 80 personnes avec 15 employeurs et organismes de formation. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là. La relation avec les associations partenaires a continué et les personnes en situation de handicap continuent à être invitées à nos salons.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Nous envisageons d'organiser une nouvelle édition du salon CAP vers l'emploi d'ici la fin 2024/début 2025.

Dans la mesure du possible, nous souhaitons que cette édition soit destinée aux personnes porteuses de handicaps physiques et sensoriels, mais aussi aux personnes porteuses de certains handicaps mentaux. En outre, nous voulons que ce salon puisse aider les différents services de la Ville de Bruxelles à remplir leurs objectifs en matière de taux d'emploi de personnes en situation de handicap au sein de leurs équipes.

Enfin, pour favoriser le nombre de rencontres fructueuses entre les candidat.es et les employeurs au salon et les recrutements concrets qui s'en suivent, nous pensons que les employeurs doivent arriver au salon en étant préparés au recrutement de ces profils.

Pour cela, nous pensons qu'il sera intéressant d'organiser un événement en amont du salon où les employeurs auront la possibilité d'être informés sur le recrutement de personnes en situation de handicap par des associations spécialisées en la matière (les enjeux en termes de gestion des compétences, combattre les stéréotypes liés, s'informer sur les soutiens aux employeurs, sur les possibilités d'aménagements et sur le tissu associatif existant et les structures d'aide et d'accompagnement, …). Ils lieront des contacts avec ces structures qui pourront les conseiller et les guider dans leurs démarches et, dès lors, se préparer adéquatement afin d'être dans les meilleures conditions possibles pour accueillir et recruter les profils recherchés au salon même.

NOUVEAU - ACTION 2.3-7 – CPAS : ***Sensibiliser le personnel du CPAS*** *de la Ville de Bruxelles aux* ***droits*** *relatifs à la prise en charge d'un membre de la famille en situation de handicap.*

Indicateurs

- ✓ Au moins une campagne de sensibilisation a été lancée pour informer le personnel des droits liés à la prise en charge d'un membre de la famille en situation de handicap.

Situation de départ = Avancées / Contexte

Tous les 2 ou 3 ans, le département des ressources humaines reçoit une nouvelle demande du personnel concernant les mesures pour les enfants en situation de handicap.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Il est donc clair qu'une sensibilisation interne est nécessaire en ce qui concerne les droits des membres du personnel qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille en situation de handicap. Il peut s'agir d'une campagne de communication au cours de laquelle des informations juridiques utiles sont communiquées au personnel. Les détails de l'interprétation se font en concertation avec la cellule Juridique et réglementaire du Département RH et le service de communication.

3. ACCESSIBILITE DE LA VILLE ET DE SES SERVICES

Objectif 3.1 : Assurer l'accessibilité de l'espace public sur le territoire de la Ville

Contexte :

Afin d'assurer l'autonomie des personnes en situation de handicap dans leur mobilité, il est essentiel de limiter un maximum les obstacles qu'elles rencontrent sur les voiries et de garantir un lien accessible entre les transports et les espaces publics[31]. Ayant pour objectif d'assurer une politique piétonne inclusive, la Ville s'est inscrite dans le projet régional PAVE[32] qui consiste à diagnostiquer et améliorer l'accessibilité de toutes les voiries et espaces publics sur son territoire[33]. Les services des travaux de voiries utilisent également l'application[34] *Fix my street* mise en place par la Région Bruxelles-Capitale pour répondre aux anomalies renseignées sur les voiries de la Ville.

Au-delà des efforts nécessaires pour garantir des voiries accessibles, il est essentiel de prévoir des services (sanitaires e.a.) adaptés afin de faciliter les sorties des personnes en situation de handicap dans les lieux publics.

Enfin, avec le site *Bruxellespourtous*[35], créé en collaboration avec AMT Concept en 2007, la Ville s'engage non seulement à améliorer l'accessibilité dans la Ville mais aussi à informer le public concerné. Fin 2017, l'application web *Handy.Brussels*[36] a été lancée par l'asbl AMT Concept en collaboration avec la Ville de Bruxelles et la Région Bruxelles-Capitale. Cette application permet de s'informer sur l'accessibilité de lieux publics et privés sur le territoire de la Ville et des communes avoisinantes.

[31] Article 9 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Accessibilité.
[32] https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/plans-daccessibilite-de-la-voirie-et-de-lespace-public-pave
[33] https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/publications-techniques et https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/vm4-accessibilite-pietonne-fr-web.pdf
[34] https://fixmystreet.brussels/
[35] http://www.brusselsforall.be/ , au départ *Bruxellespourtous.be*
[36] https://handy.brussels/

Actions générales :

- ✓ Améliorer l'accessibilité de l'ensemble des lieux publics (voiries, bâtiments, parcs, cimetières) appartenant à la Ville et rendre ceux-ci plus inclusifs afin de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap.
- ✓ Renforcer et diversifier les canaux de communication entre les services de la Ville et sa population concernant l'accessibilité des lieux publics.

Départements/Services concernés :

- Département Espaces publics et verts
- Département Développement urbain
- Département Affaires citoyennes
- CPAS
- Asbl Bravvo
- Département Services du Secrétaire - Cellule Egalité des chances
- Département Régie foncière et Affaires économiques

Actions spécifiques :

ACTION 3.1-1 - département Développement urbain : *Poursuivre les* ***réaménagements*** *des* ***voiries et espaces publics*** *dans le respect du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU)*[43] *et dans le cadre du PAVE afin de* ***garantir l'accessibilité*** *aux PMR.*

Indicateurs

- ✓ Avancements des réaménagements des voiries et espaces publics en lien avec les constats et recommandations du PAVE.

Avancées

Les réaménagements effectués sur le territoire de la Ville de Bruxelles respectent au minium les consignes du RRU.

Les résultats du PAVE ont été communiqués à ce jour. La Ville de Bruxelles qui dispose dès à présent des recommandations de réaménagements cataloguées par ordre

prioritaire en fonction de l'intensité d'usage des itinéraires, est sensé s'en inspirer pour monitorer les avancées dans les années à venir. A court terme, des projets pour la mise en conformité de passages piétons existants sont planifiés de manière pluriannuelle tel que le projet pour la rue du Champs de la Couronne et des voiries adjacentes (rues du Siphon, ter Plast, etc.) où des bordures d'une quinzaine de passages piétons (ainsi que la mise en place de dalles podotactiles) sont notamment adaptées pour les rendre accessibles à l'ensemble des usagers.ères. A moyen terme, les recommandations du RRU et du PAVE sont prises en compte de manière systématique dans les projets d'aménagement de façade à façade. Adaptations récentes : (rues Philippe de Champagne, rue des Hirondelles, etc.) et futures (Porte d'Anvers).

La commission modes actives a été créée en 2019 afin de rassembler des représentants des associations et experts vélo, piétons et PMR. Les différents projets d'espace public et de mobilité y sont présentés pour avis. Elle est présidée par l'Echevin de la mobilité et est composée de représentant.es du Cabinet du Bourgmestre, de représentant.es d'associations de cyclistes et d'associations de PMR, de représentant.es de la Zone de Police Bruxelles Capitale-Ixelles, de fonctionnaires de la Ville et de la Région (Bruxelles-Mobilité). En fonction de l'agenda, la Commission Modes Actifs peut être élargie en y ajoutant d'autres acteurs.trices et expert.es pertinent.es. Elle se réunit au moins six fois par an.

Evaluation 2020-2022:

Le département Développement urbain applique scrupuleusement les normes du R.R.U. dans le cadre des projets de réaménagements des voiries et espaces publics.

Par ailleurs, le département poursuit d'autres objectifs en termes d'accessibilité aux PMR comme, par exemple :

- Rendre des plaines de jeux accessibles aux enfants PMR (Place Marsupilami (rue Reeper Vreeven à Laeken)) ;
- Lors de chantiers en cours, assurer une accessibilité pour les personnes PMR ;
- Lors de travaux de réaménagement de places, choisir des matériaux adaptés aux PMR (par exemple, des pavés sciés ont été choisis pour la Place Bockstael afin d'augmenter la surface accessible aux PMR). Le Département poursuit le même objectif pour les travaux de la Place Marsupilami à Laeken ;
- Dans le cadre des contrats de quartier, le choix des salles pour les assemblées générales se porte vers celles accessibles aux PMR ;
- Dans ces projets, la commission mode actif reprend des PMR qui peuvent faire entendre leur voix.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Poursuite des actions entreprises.
- Mise en place d'une consultation d'associations actives dans les périmètres des contrats de quartier en cours afin de les inviter à se faire entendre lors des comités de quartier et assemblées générales des contrats de quartier.
- Diffusion aux départements Espaces publics et verts et aménagements urbains du guide du CAWAB sur l'accessibilité lors des chantiers.

ACTION 3.1-2 - département Développement urbain : *Sensibiliser et former les* ***équipes*** *des départements de* ***Espaces publics et verts*** *et de* ***Développement urbain*** *aux besoins spécifiques des personnes porteuses de tout type de handicap au-delà du minimum des consignes prévues au niveau du RRU.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de personnes formées au sein des équipes.

Avancées

En 2016, une collaboratrice du département Développement urbain a participé à une formation relative à l'accessibilité organisée par un prestataire externe sur 11 jours. En 2017, 2 autres collaborateurs du département ont participé à une formation de Conseiller en accessibilité organisé par Brulocalis sur une période de 2 mois.

Evaluation 2020-2022:
Les agent.es n'ont pas suivi de formation spécifique au cours de la période évaluée.

Par contre, des agent.es du département Espaces Publics et Verts ont suivi une mise en situation pour différents types de handicap: moteur-chaise, visuel-yeux bandés et auditif-casque. Accompagné de personnes elles-mêmes en situation de handicap, le parcours se présente sous la forme d'une boucle reliant différents pôles d'activités entre eux sur le territoire communal. Il s'agit d'illustrer concrètement les critères de l'accessibilité intégrale, dont en particulier l'importance de la continuité du cheminement.

Pour la période 2022-2023, les agent.es du département Développement urbain présentent un certain intérêt à suivre la formation « *Sensibilisation aux personnes à mobilité réduite sur l'espace public* ».

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Inscrire les agent.es issu.es des UO Permis, Planification et Développements, Moblité et aménagements urbains, Rénovation urbaine à la formation « sensibilisation aux personnes à mobilité réduite sur l'espace public » afin de les conscientiser aux difficultés pratiques rencontrées par les personnes en situation de handicap et prendre en compte celles-ci dans leur travail quotidien.
- Prévoir le suivi systématique de cette formation par les nouveaux.elles agent.es entrants issu.es de ces UO.

ACTION 3.1-3 – asbl Bravvo : ***Mobiliser les gardien.ne.s de la paix*** *(GDP) de l'asbl Bravvo pour* ***faire remonter des constats d'infrastructures inadaptées***.

Indicateurs

- ✓ Nombre de constats d'infrastructures inadaptées identifiés par les GDP (et actions menées : relais vers service spécialisé).
- ✓ Nombre de constats encodés dans Fix my street.

Avancées

En 2020, une réflexion conjointe avec l'asbl Bravvo a pu dégager la piste de collaboration suivante : les GDP pourraient veiller à identifier toute situation problématique (obstacles ou dégradations…) sur la voirie et dans l'espace public et la relayer vers les services compétents (via les services compétents ou Fix my street).

Evaluation 2020-2022:

Oui, en 2022, 306 constats techniques ont été encodés par nos gardiens.ennes dans notre logiciel LIOS pour des problématiques d'infrastructures inadaptées identifiés sur l'espace public (et relayées en général ensuite via Fix my street vers les services compétents) (pas de données pour 2020/21 vu les modifications de support d'enregistrement des données). Ce relais sur l'EP se fait de manière systématique par nos agent.es (avec une attention pour tout type de public, PMR, mais aussi seniors, familles…) mais sans données systématisées pour les PMR (hors 15 constats dans notre logiciel LIOS concernant directement des personnes en situation de handicap).

Résultats attendus pour fin 2025 :

Nous souhaitons améliorer la vigilance de nos agent.es sur les points clés qui entravent, notamment, les personnes en situation de handicap dans l'espace public. Pour ce faire, nous allons profiter des formations à venir sur les mots clés du logiciel LIOS pour approfondir la question de l'accessibilité de l'espace public (session ciblée sur l'inclusivité dispensée dans les équipes (8 séances)). Suite à cette sensibilisation, notre souhait est d'améliorer le monitoring des constats (recenser dans LIOS les constats encodés sur Fix my street) et d'envisager des focus en quartier sur une courte période, afin d'identifier les situations plus problématiques pour les personnes en situation de handicap sur l'espace public. Ces focus pourront prendre la forme de marches exploratoires, avec les équipes en quartier. Nous rechercherons l'accompagnement d'une personne plus experte pour nous accompagner dans ces marches.

ACTION 3.1-4 – cellule Egalité des chances : *Faire développer une* ***checklist*** *par le CCPH et distribuer celle-ci aux services internes et prestataires externes concernés, pour garantir l'****accessibilité de chantiers et des évènements sur les voiries et espaces publics****.*

Indicateurs

- ✓ Existence d'une checklist.
- ✓ Nombre et types d'actions de diffusion de la checklist.

Avancées

Des consignes en matière d'accessibilité des voiries et espaces publics en chantier existent et sont plus ou moins suivies[37]. Il s'avère néanmoins encore trop souvent que les passages pour piétons sont trop encombrés ou inadaptés aux utilisateurs à mobilité réduite, limitant le passage et/ou représentant un danger pour ces derniers. Des emplacements parking pour PMR sont aussi souvent occupés en priorité par des containers, machines, e.a. lors de chantiers.

Le groupe de travail Mobilité & Accessibilité des Voiries n'a pas encore pu se pencher sur cet outil.

Evaluation 2020-2022:

Créer cette checklist est un projet très conséquent qui demande l'intervention de nombreux partenaires en interne et en externe. Les activités du CCPH ont été particulièrement affectée par le COVID et les changements au niveau de l'équipe. Le projet est encore en cours d'évaluation en terme de faisabilité et pertinence.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Création et diffusion de la checklist ou remplacement par un autre document déjà existant.

[37] http://www.etaamb.be/fr/ordonnance-du-03-juillet-2008_n2008031362.html

ACTION 3.1-5 – département Espaces publics et verts : *Réaliser un* ***état des lieux des espaces verts*** *de la Ville afin d'évaluer l'accessibilité et formuler des recommandations de réaménagements en fonction des possibilités structurelles.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de sites appartenant aux espaces verts de la Ville, audités.

Avancées

Les parcs de la Ville ont a priori tous au moins un accès accessible aux PMR. Il reste néanmoins beaucoup d'efforts à fournir au niveau des dénivelés et revêtements de sols inadaptés afin de permettre une circulation aisée des PMR. La flexibilité des réaménagements des parcs est parfois fort restreinte parce qu'ils font partie du patrimoine protégé.

Un vademecum de l'accessibilité des parcs régionaux aux personnes à mobilité réduite a été développé par la division Espaces verts de Bruxelles Environnement en collaboration avec le monde associatif. Ce vademecum n'a pas encore été rendu public. Le service des espaces verts à la Ville est actuellement en attente du document afin de pouvoir appliquer les consignes sur des aménagements de la Ville.

Evaluation 2020-2022:

Aucun espace vert n'a fait l'objet d'une étude au niveau de son accessibilité aux personnes porteuses de handicap.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Aucun résultat théorique attendu actuellement car aucun budget n'a été inscrit pour une telle étude en 2024. S'il un montant est inscrit en 2025, les résultats ne seront pas disponibles avant fin 2025 – début 2026. Mais en attendant, sur terrain, chaque fois qu'un réaménagement est envisagé, l'accessibilité des personnes en situation de handicap est prioritairement étudiée et lorsque c'est techniquement possible, l'accès est réalisé.

ACTION 3.1-6 - cellule Egalité des chances : *Soumettre pour avis et recommandations au CCPH, les* ***grands projets*** *d'****aménagements ou de réaménagements*** *qui impactent potentiellement l'accessibilité de* ***bâtiments, voiries et lieux publics.***

Indicateurs

- ✓ Nombre de projets présentés au CCPH pour avis.

Avancées

Il n'existe pas d'inventaire des projets présentés au CCPH dans le passé or il s'avère que l'habitude d'impliquer les membres du conseil consultatif a été perdu les dernières années. Fin 2017, les services concernés ont été invités à présenter le projet de réaménagement de la rue Neuve lors d'un atelier de travail avec le CCPH. Les plans de réaménagements de la Bourse ont également été partagés avec plusieurs membres du CCPH pour avis. Début 2018, une rencontre a été organisée avec le département de l'urbanisme et en présence d'un représentant du CCPH concernant le projet du nouveau centre administratif BruCity.

Entre septembre 2018 et l'été 2020, aucun projet n'a été présenté au CCPH.

Pour la suite, l'idéal serait d'organiser ces rencontres en amont de l'élaboration du cahier des charges et du budget.

Evaluation 2020-2022:

Suite à des changements de personnel, le suivi du CCPH ne s'est pas fait de la manière la plus efficace possible.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Cette pratique est relancée au sein des départements concernés de la Ville de Bruxelles.

ACTION 3.1-7 – département Affaires citoyennes : *Assurer l'**accessibilité** du **Centre Administratif** et des 4 **bureaux de liaison**[38] de l'administration de la Ville.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de sites accessibles.
- ✓ Type de dispositifs prévus en matière d'accessibilité sur les différents sites.

Avancées

Le centre administratif au centre-ville est actuellement entièrement accessible. Les aménagements ont été effectués : installation d'un ascenseur PMR au rez-de-chaussée donnant accès aux ascenseurs du 1ier étage pour accéder aux étages supérieurs. Une signalisation a été placée à l'entrée du bâtiment pour indiquer de manière plus lisible l'accès à l'ascenseur ; des touches brailles ont été prévues dans les ascenseurs ; une toilette PMR est accessible au public au 2ième étage ; les guichets sont accessibles. Dans le cadre d'un audit des bâtiments de la Ville effectué en 2015 par un prestataire externe, d'autres recommandations (meilleure signalisation, synthèse vocale dans l'ascenseur, toilettes accessibles à chaque étage, élargissement de portes,…) ont été partagées. En vue du projet Brucity, il n'est plus pertinent d'effectuer des travaux complémentaires dans ce cadre[39].

L'audit de 2015 incluait également les bureaux de liaison de la Ville. Ceux-ci sont a priori tous accessibles aux PMR. Des rampes sont installées pour rendre les accès et dénivelés entre étages accessibles. Les bureaux du quartier Nord-Est et de Laeken disposent d'une toilette PMR. La nouvelle antenne Louise ne dispose pas de toilettes accessibles. Il est malheureusement impossible de prévoir les aménagements nécessaires puisque la Ville loue ces locaux. Le bureau de Haren ne dispose pas encore de toilettes accessibles.

Un nouveau bureau de liaison a été inauguré à Neder-Over-Heembeek en octobre 2019. Etant au rez-de-chaussée, il est facilement accessible pour les PMR. Il dispose également d'une toilette PMR pour les citoyens.nes (avec signalétique).

[38] Haren, Neder-over-Heembeek, Laeken, Louise, quartier Nord-Est

[39] L'accessibilité du nouveau CA *Brucity* est garantie sur plan suivant les consignes du RRU. Une première série de recommandations a déjà été partagé par le CCPH sur base de ces plans.

De la signalétique (pictogramme chaise roulante) indiquant l'ascenseur PMR a été ajoutée depuis 2018 au rez-de-chaussée du Centre administratif. Il en va de même pour les toilettes PMR du second étage.

Evaluation 2020-2022:

- Le nouveau centre administratif (Brucity) a été pensé de manière inclusive néanmoins à l'usage il apparaît que des évolutions doivent être apportées afin d'améliorer son accessibilité.
- Les citoyen.nes ne devront plus monter aux étages, tout est sur un même plateau.
- Le desk d'accueil a été pensé pour les personnes à mobilité réduite (avec une partie plus basse).
- Nous avons également un personnel d'accueil qui oriente et accompagne les citoyen.nes dans leurs démarches aux bornes ticketing et EPN.
- Les bornes self-service sont adaptées pour les personnes à mobilité réduite (4 bornes sont plus basses au Centre administratif).
- Les photomatons et les bornes cash sont accessibles en chaise roulante.
- En cas de besoin, notre personnel d'accueil aide également les citoyens dans leurs déplacements.
- Les guichets sont accessibles pour tous les types d'handicap avec des guichets individuels. Bien plus, les agents en face à face peuvent assister les personnes déficientes visuelles en leur lisant les documents.
- Le guichet est adapté aux personnes déficientes auditives car il ne dispose pas de vitre qui pourrait entraver la communication. Il est bien éclairé sans zone d'ombre permettant au déficient auditif de lire sur les lèvres.
- Un système d'interprétation à distance en langue des signes est mis à disposition pour les personnes sourdes ou malentendantes.
- Des toilettes PMR sont accessibles aux citoyen.nes.
- La signalétique actuelle a été pensée inclusive et est en constante amélioration.
- Nous avons également rédigé la charte d'accueil au.à la citoyen.ne. Celle-ci promeut l'accessibilité et l'inclusion de nos services. Elle a été co-construite avec l'ensemble des services qui travaillent au front-office.
- Des workshops relatifs à l'accueil des citoyen.nes ont également été organisés pour les agent.es d'accueil, polyvalent.es et team leaders.
- Une formation sera organisée en 2024 en collaboration avec la cellule Egalité des chances. Celle-ci aura pour but de former nos agent.es à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Les bureaux de liaison sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : ascenseurs et rampes sont disponibles. Des toilettes PMR sont accessibles dans les bureaux de liaison de Laeken et de NOH.
- L'accessibilité est également prévue pour nos agents : toilettes PMR, ascenseurs pour monter aux étages, poste de travail adapté en fonction du handicap.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- La signalétique est en cours d'amélioration (plan à l'entrée du bâtiment, écrans d'appel de tickets et meilleure visibilité des zones et des toilettes).
- Courant septembre 2023, une boucle à induction magnétique portable (amplification du son) sera mise à disposition pour les personnes malentendantes.

ACTION 3.1-8 – département Affaires citoyennes : *Veiller à l'**accessibilité** des **abords et intérieurs des bureaux de vote** sur le territoire de la Ville afin de garantir l'accès et l'utilisation des dispositifs à destination des électeurs.rices dans le cadre des élections communales, régionales, européennes et fédérales*[40].

Indicateurs

- ✓ Nombre de bureaux de vote accessibles.
- ✓ Dispositifs d'inclusion prévus sur les sites de bureaux de vote.

Avancées

A l'occasion des élections communales d'octobre 2018, les 100 bureaux de vote de la Ville de Bruxelles ont été équipés d'un isoloir pour les personnes à mobilité réduite. Les sites de vote ont d'ailleurs été choisis en fonction de leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le pictogramme officiel qui reprend la chaise roulante a été placé sur chacun de ces isoloirs.

Par ailleurs, des rampes d'accès ont été placées au niveau des sites de vote qui comportent des marches.

Une zone de stationnement de 20 mètres a également été prévue devant chaque site de vote. Les personnes à mobilité réduite ont pu y être déposées et récupérées.

Les couloirs ont été dégagés afin de faciliter l'accès des PMR aux bureaux de vote.

[40] Des recommandations ont été formulées à ce sujet par la CAWab (https://cawab.be/+-Accessibilite-des-elections-+.html), l'ASPH (http://www.levotepourtous.be/) et l'asbl Inclusion (http://www.inclusion-asbl.be/index.php/Education-permanente/j-ai-le-droit-de-voter-mais-comment-je-fais.html)

Lors des dernières élections, dans chaque bureau de vote, un membre du personnel du Département Affaires citoyennes était présent, entre autres, afin de guider et d'aider les personnes qui en éprouvaient le besoin.

Enfin, une chaise a été placée à côté de chaque isoloir PMR et des chaises dans la salle d'attente de chaque bureau de vote afin de permettre aux personnes à mobilité réduite, qui ne se déplacent pas en chaise roulante, de pouvoir s'asseoir.

Evaluation 2020-2022:

Pas d'application.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Améliorer l'accompagnement ainsi que l'accessibilité.
- Organiser des démonstrations pour utiliser les machines de vote.
- Intégrer la question de l'accessibilité des élections à la formation des président.es de bureaux de vote pour les élections 2024, sous réserve d'approbation des président.es du bureau principal.
- Publier un lien sur le site web de la Ville vers des vidéos explicatives sous-titrées et en langue des signes et des brochures en FALC expliquant la procédure de vote.
- Assouplir les procédures pour avoir la possibilité d'aller spontanément vers un bureau de vote plus accessible dans la commune → Initiative de la Région de Bruxelles-Capitale et uniquement pour les élections communales du 13/10/2024.

ACTION 3.1-9 – département Régie foncière et Affaires économiques **:** *Aménager les **zones de taxis aux abords des zones piétonnières** et autres lieux inaccessibles pour les taxis bus et taxis verts, de sorte qu'elles soient **accessibles** aux PMR et créer un **système** de **repérage** de ces zones.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de points de repères créés aux abords des zones piétonnières et/ou autres lieux inaccessibles pour les services de transport PMR.

Evaluation 2020-2022:

Pas d'application.

Avancées

À la suite de la création de zones piétonnières, des PMR se retrouvent parfois à devoir parcourir des distances beaucoup plus importantes qu'auparavant pour atteindre une destination qui se trouve dans ces zones. De plus, un grand nombre d'emplacements PMR ont été supprimés sur les boulevards du centre qui ont été fermés à la circulation. En faisant appel aux moyens de transports adaptés, il s'avère souvent compliqué de se retrouver entre utilisateurs et chauffeurs.

En assurant l'accessibilité des emplacements taxis aux alentours des zones piétonnières, ceux-ci pourraient servir de zones de déchargement pour les PMR. Une liste et une carte des emplacements taxis existent déjà et sont renseignés sur le site de la Ville. En se basant sur les emplacements taxis comme points de repères pour les taxis et utilisateurs PMR, cela facilitera la communication et évitera l'attente et les déplacements inutiles.

Aucune avancée n'a été notée depuis la mise en place du plan d'action en septembre 2018. Ceci dit, le groupe de travail « Accessibilité des voiries et mobilité » a commencé à se pencher sur des pistes de réflexions pour offrir aux PMR, aux abords des zones piétonnes, des moyens de transports alternatives de triporteur (type riksja, tuktuk) ou autre en s'inspirant de projets existant tel que le projet Tuk Tuk Jette[41]. Dans cette idée, la Ville de Bruxelles a également rencontré un des facilitateurs « accessibilité » de Bruxelles Mobilité pour s'inscrire dans un projet de partage de de chaises roulantes à

[41] https://labolobo.eu/nl/nl-tuktukjette/

l'image des *Villos* et trottinettes disponibles sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale. Le projet est actuellement à l'étude.

ACTION 3.1-10 – département Espaces publics et verts : *Poursuivre les initiatives visant à **augmenter** le **nombre** de **toilettes publiques accessibles** aux PMR sur le territoire de la Ville.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de toilettes publiques accessibles aux PMR.

Avancées

L'accès aux toilettes publiques est une condition non négociable lorsque celles-ci sont commandées lors des marchés publics lancés par la Ville. Le critère de l'accessibilité est systématiquement repris dans les cahiers des charges.

En 2018, la Ville de Bruxelles disposait de 8 toilettes accessibles aux PMR situées au Square de l' Atomium, sur la Place Emile Bockstael, sur le Boulevard Adolphe Max, sur la Place de la Bourse, sur la Place Anneessens, sur la Place du Nouveau Marché aux Grains, sur le Quai à la Houille et sur la Chaussée d' Anvers.

En 2020, 13 toilettes publiques sont présentes sur le territoire de la Ville de Bruxelles dont 10 sont gérées par la Ville. Ces dernières sont toutes accessibles au PMR et gratuites[42]. Une cartographie sur le site de la Ville indique la localisation de ces toilettes ainsi que l'information relative à l'accessibilité et la gratuité[43].

La STIB compte installer 2 toilettes supplémentaires sur le Boulevard Emile Jacqmain et sur la Place du Nouveau Marché aux Grains. La Ville est actuellement en négociation avec la STIB afin de rendre ces toilettes accessibles au public, PMR inclus.

Une étude est également en cours à la Ville pour évaluer la possibilité d'ajouter 3 nouvelles toilettes publiques accessibles aux PMR dans le Pentagone.

Il est déjà prévu que le service Espaces verts procède bientôt au placement de 2 toilettes accessibles aux PMR au Bois de la Cambre et au Square Léopold.

[42] Les 3 autres toilettes sont situées dans la station STIB à la Bourse (2toilettes PMR) et à la station De Brouckère (1toilette PMR). Celles-ci sont accessibles pendant les heures d'ouverture des stations et payantes (0.50€).

[43] https://www.bruxelles.be/toilettes-et-urinoirs-publics

Evaluation 2020-2022:

Entre 2020 et 2022, le nombre de toilettes publiques gérées par la Ville de Bruxelles est resté stable. La toilette située place du Nouveau Marché aux Grains a été remplacée par une toilette de la STIB. Le nombre de toilettes gérées par la Ville de Bruxelles est donc retombé à 9 unités.

Résultats attendus pour fin 2025 :

En 2023, 4 toilettes supplémentaires ont été installées par le service Propreté (rue de la Madeleine, rue aux Choux, Place Fontainas et rue de Laeken). La toilette située Boulevard Adolphe Max a été retirée. Le nombre total de toilettes gérées par le service Propreté est donc passé à 12 unités.

D'ici 2025, 2 toilettes supplémentaires devraient être ajoutées, et 2 anciennes toilettes seront remplacées, portant ce nombre à 14 unités.

ACTION 3.1-11 – département Développement urbain **:** *Garantir une* ***analyse des besoins en termes d'accessibilité et d'inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre de contrats de quartiers durables*** *par la représentation de personnes (ou associations de personnes) en situation de handicap au niveau des commissions de quartier ou à travers d'autres consultations locales telles que les promenades et les enquêtes publiques.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de personnes ou associations de personnes en situation de handicap représentées au niveau des commissions de quartiers ou à travers d'autres consultations locales tels que les promenades et les enquêtes publiques.

Avancées

Les commissions de quartiers et autre consultations des populations locales (enquêtes, assemblées générales,…) sont ouvertes à toutes et à tous. Une attention particulière est portée à la diversité du public et des associations représentées, notamment des représentant.es des associations impliquées dans les questions relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Dans le cadre du dernier contrat de quartier en cours d'exécution, le CQD Marolles, plusieurs représentant.es d'associations PMR ont activement participé aux réunions publiques consacrées à la thématique du logement et des espaces publics (promenade exploratoire, atelier, etc.). Ce processus va se poursuivre tout au long du contrat de quartier. Dans le cadre des projets « briques » de ce même contrat de quartier, plusieurs projets de logements pour PMR sont aménagés. Tous les nouveaux équipements collectifs seront dotés d'accès PMR également.

Evaluation 2020-2022:

Une action qui pourrait être mise en place au sein de notre Département Développement urbain serait de consulter le CCPH pour une série de projets faisant l'objet de demandes de permis d'urbanisme (à déterminer au préalable avec la Direction des permis d'urbanisme et le comité) et pour lesquels le CCPH souhaiterait émettre un avis.

Le Département Développement urbain poursuit les avancées entreprises en invitant les associations PMR lors des réunions publiques du contrat de quartier Marolles.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Poursuite des actions entreprises.
- Mise en place au sein du Département Développement urbain d'une consultation du CCPH pour les dossiers d'aménagement de l'espace public pour lesquels le CCPH souhaiterait émettre un avis.

ACTION 3.1-12 - CPAS : *Effectuer un **état des lieux** des différents **sites** du **CPAS** afin d'évaluer l'accessibilité des infrastructures et, en fonction des recommandations et possibilités structurelles, effectuer des **aménagements raisonnables afin d'augmenter l'accessibilité des infrastructures**.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'audits effectués.
- ✓ Nombre de sites accessibles.

Situation de départ

Le CPAS de la Ville de Bruxelles dispose d'une trentaine de sites. Si plupart des nouvelles structures sont accessibles (conforme RRU[44]), cela ne s'applique pas à la majorité des structures qui sont d'anciens immeubles (maisons de maitre e.a.) et ne sont à ce jour pas accessibles. Il est à noter que des réaménagements raisonnables ne nécessitent pas forcément des audits (externes ou internes) en amont. Il existe suffisamment de guides à cet effet mais un avis d'expert pourrait faciliter le travail et surtout éviter les impairs.

[44] Règlement Régional d'Urbanisme (RRU).

Evaluation 2020-2022:

Le CPAS de la Ville de Bruxelles dispose d'un grand nombre de sites . La plupart de ses sites les plus récents sont conformes aux normes RRU et donc accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Pour les nouveaux bâtiments, depuis 2021, les architectes sont également tenu.es de prendre en compte l'aspect de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap physique.

Toutefois, de nombreux sites du CPAS sont encore situés dans de vieux bâtiments et ne sont souvent pas entièrement accessibles aux personnes en fauteuil roulant par exemple. Selon une estimation approximative, moins de 10 % des bâtiments ouverts au public sont actuellement entièrement conformes aux normes RRU. Il est actuellement impossible de communiquer des chiffres réels, car l'accessibilité n'a pas encore été examinée pour tous ces bâtiments. Toutefois, le Service Interne de Prévention & de Protection du CPAS, en collaboration avec un groupe de travail, a finalisé un document complet en 2021. Ce document examine l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap physique ou sensoriel . Il a déjà été utilisé pour guider les 22 audits sur l'accessibilité des bâtiments publics du CPAS. A terme, il est également important de réaliser ces audits pour les bâtiments accessibles uniquement au personnel.

Résultats attendus pour fin 2025 :

L'objectif principal reste l'établissement d'un état des lieux sur l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments du CPAS. Pour atteindre cet objectif, une personne de référence sera désignée au sein du Département Patrimoine Public. Elle sera formée à la question de l'accessibilité et devra étendre la réalisation des audits à tous les bâtiments des CPAS, y compris ceux qui ne sont pas accessibles au public. Une collaboration avec des organisations spécialisées dans la formation autour de la question de l'accessibilité n'est pas à exclure (ex : Atingo, ASBL de consultance et formation en accessibilité).

ACTION 3.1-13 – cellule Egalité des chances : *Soutenir le* ***développement de l'application web Handy.Brussels***.

Indicateurs

- ✓ Existence d'une procédure pour que les infrastructures et services (bâtiments, centre socio-culturels et sportifs, toilettes publiques, emplacements de parking PMR,…) appartenant à la Ville soient renseignés sur *Handy.Brussels*.

Avancées

Au moment du lancement officiel de l'application web, 3 services communaux[45], l'Hôtel de Ville et un centre sportif appartenant à la Ville (Neder-over-Heembeek) sont renseignés sur le site.

En 2020, le bureau de liaison de Laeken a été ajouté sur le site. Aucune initiative particulière n'a été entreprise pour communiquer sur l'existence du site.

Evaluation 2020-2022:

Via un subside de la Ville de Bruxelles, une analyse du site web a été menée, afin de souligner les points à modifier pour rendre plus agréable l'expérience client. Une stratégie de digital marketing a été développée pour les réseaux sociaux.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Avoir mis en place une procédure pour que les différents départements de la Ville de Bruxelles donnent les informations nécessaires sur les infrastructures à renseigner sur le site.

[45] Bibliothèques des Riches Claires, Maison de la Participation et Service Seniors.

Objectif 3.2 : Assurer l'accessibilité des services offerts par la Ville et le CPAS

Contexte :

L'administration de la Ville se doit d'assurer un service de qualité, égal et adapté à tous.tes les citoyen.nes. Au-delà des infrastructures adaptées[46], plusieurs dispositifs adaptés peuvent être envisagés afin de mieux accueillir les personnes en situation de handicap[47]. Un accueil adapté en fait partie et s'applique à tous les services de l'administration de la Ville mais aussi de la police, du personnel accueillant des cimetières,… Une procédure d'accueil existe au sein de la Ville pour les personnes nécessitant un accompagnement particulier. Les informations pour prise de rendez-vous adapté sont renseignées sur le site de la Ville[48].

La Ville veille à faire respecter les droits des citoyens hors ligne comme en ligne tel qu'expliqué dans la charte des droits numériques de la Ville. Il est donc également nécessaire d'adapter la communication des services à la population afin que tout type d'information soit accessible et compréhensible pour tout le monde[49].

En 2009, la Ville de Bruxelles, par le biais de sa cellule égalité des chances, a instauré un numéro vert Handicap permettant à tout.e citoyen.ne nécessitant des renseignements en matière de droits, services et supports pour personnes en situation de handicap, de s'informer plus aisément.

Sur le site de la Ville de Bruxelles, un raccourci a été créé sur la page d'accueil afin que tout.e utilisateur.trice en situation de handicap puisse rapidement accéder aux informations utiles concernant les services qui leur sont proposés par la Ville.

Actions générales :

- ✓ Former l'ensemble du personnel à l'accueil de personnes en situation de handicap
- ✓ Etendre et diversifier les services de la Ville en proposant des services en ligne, des services délocalisés dans les lieux plus accessibles ou à domicile.
- ✓ Informer et former les personnes en situation de handicap au fonctionnement de ces adaptations.
- ✓ Améliorer l'accessibilité de l'information (braille, langue des signes, gros caractères, pictogrammes, réalisation de versions FALC, etc.).

[46] https://phare.irisnet.be/2014/02/10/guide-d-aide-%C3%A0-la-conception-d-un-b%C3%A2timent-accessible/
[47] https://www.unia.be/files/Z_ARCHIEF/ModRais_ServicesPublics.pdf
[48] https://www.bruxelles.be/aide-et-services-pour-personnes-avec-un-handicap
[49] Article 21 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Accès à l'information.

Départements/Services concernés :

- Département Affaires Citoyennes
- Département Services du Secrétaire/cellule Egalité des chances
- Département Services du Secrétaire/Smart City
- Police
- CPAS

Actions spécifiques :

ACTION 3.2-1 – département Affaires citoyennes : ***Sensibiliser et former le personnel accueillant*** *de la Ville aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.*

Indicateurs

✓ Nombre de personnes formées.

Avancées

Les équipes des Affaires citoyennes en contact direct avec la population bénéficient d'une formation à l'accueil. Il a été proposé d'inclure dans cette formation de base, un module visant l'accueil des personnes en situation de handicap en particulier. Ce module pourra être développé avec l'aide du Conseil consultatif de la Personne en situation de handicap et/ou des asbl spécialisées et abordera tous types de handicap.

En 2006, 9 journées de formation concernant l'accueil des personnes en situation de handicap ont été organisées pour le personnel de la Ville.

Fin 2019, le Département Affaires citoyennes a répondu à un appel à candidature de Bruxelles Pouvoirs Locaux afin de bénéficier d'une consultance en matière d'Handistreaming. Celle-ci a pour objectif de garantir l'accessibilité technique/architecturale, communicationnelle et comportementale à tout.e citoyen.ne en situation de handicap. Trois membres du département participent actuellement à ce projet, constitué de formations et de coaching/recommandations personnalisées. Deux journées de formation et deux séances de coaching ont déjà eu lieu. Les recommandations formulées par le consultant sont applicables tant pour la situation actuelle que pour le futur bâtiment Brucity.

Evaluation 2020-2022:

Pas de formation spécifique aux PSH mais bien sur l'accueil.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Une formation dédiée à l'accueil des personnes en situation de handicap sera dispensée aux agent.es du Front Office. L'objectif sera de pérenniser cette formation en l'intégrant au parcours de formation obligatoire des guichetiers/ères.

ACTION 3.2-2 – Police : *Sensibiliser et former le **personnel d'accueil** des différents **postes de police** sur le territoire de la Ville de Bruxelles à l'accueil des personnes en situation de handicap.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de personnes formées.

Avancées

Le personnel accueillant de la police ne bénéficie à ce jour d'aucune formation particulière sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

Ceci étant, un module spécifique pour l'accueil des femmes en situation de handicap a été inclus dans la formation des inspecteurs.trices mœurs qui assurent le premier contact avec les victimes de violences sexuelles dans le centre de prise en charge de violences sexuelles. En 2018, 34 agent.es ont été formé.es à ce sujet. En 2019, 12 agent.es ont participé à la formation. Une nouvelle formation était prévue en septembre 2020.

Evaluation 2020-2022:
Dans la formation donnée à notre personnel qui se charge de l'accueil (frontdesk) dans nos différents commissariats l'aspect de l'accueil des personnes en situation d'handicap est abordé dans la partie sensibilisation donnée par notre service d'assistance policière aux victimes.

Dans le cadre de l'adaptation des formations du personnel d'accueil nous souhaitons élargir l'attention apportée à cette thématique. Nous analysons notamment la possibilité de faire appel à une personne ressource pour ces formations.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Continuer à former le personnel d'accueil et les inspecteurs et inspectrices moeurs.

ACTION 3.2-3 – cellule Egalité des chances : *Renforcer la **communication** autour de l'existence du **numéro vert handicap** de la Ville de Bruxelles.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'actions de communication pour promouvoir le numéro vert.
- ✓ Nombre d'appel entrants via le numéro vert.

Avancées

De septembre 2018 à septembre 2020, le nombre d'appels est resté plus ou moins identique aux nombres enregistrés les années précédentes (3 à 4 appels par semaine).

Un rappel du numéro vert a été publié sur les réseaux sociaux de la Ville pendant la période du premier confinement lié au COVID entre mars et juin 2020 visant a proposé une écoute supplémentaire aux personnes en situation de handicap isolées.

Evaluation 2020-2022:

La personne Handicontact engagée en octobre 2022 a pour première mission de faire connaitre le service, notamment à travers ce numéro.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Une campagne de communication sur le service Handicontact et le n° vert sera faite en 2024.

L'objectif de cette campagne de communication est de faire connaître ce service au grand public ainsi que de créer une identité « handicap » avec un label pluri-handicaps qui pourra ensuite être utilisé pour toutes les communications autour du handicap (dont la Semaine des handicaps). Le message de cette campagne devra être accessible quel que soit le handicap du public en utilisant les règles de la communication inclusive et le FALC.

Les déclinaisons envisagées sont :

- Des affiches
- Les City play
- Des flyers
- L'Algemene Info
- Le Brusseleir
- Le site de la Ville avec une vidéo en langue des signe FR et NL, sous-titrée FR et NL et retranscrite
- Un spot radio
- Les réseaux sociaux avec vidéo en Play Play
- Des banners et signature mail.

ACTION 3.2-4 – département Affaires citoyennes : *Renforcer l'**offre** de **services en ligne** à la Ville de Bruxelles et offrir un **accompagnement adapté** aux utilisateur.trices porteurs.euses d'un handicap mental.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de services en ligne.
- ✓ Nombre de bénéficiaires de la formation à l'utilisation des services en ligne et porteurs d'un handicap mental.

Avancées

La Ville de Bruxelles a pour ambition de digitaliser un maximum ses produits et services, et d'ainsi permettre aux citoyen.nes de faire de plus en plus de démarches

administratives via un Portail citoyen. Dans le cadre de ce projet qui a débuté en avril 2020, une attention particulière est accordée à l'accessibilité. En effet, le site doit inclure toute personne, quels que soient ses besoins physiques ou cognitifs particuliers. La Ville travaille avec une société externe (UX-UI) qui dispose, dans son équipe, d'une spécialiste en la matière. Celle-ci passe en revue chaque écran sous l'angle de l'accessibilité, et va chercher le feedback des utilisateurs.trices afin d'être au plus proche de leurs besoins spécifiques. Ce nouveau Portail sera donc 100% accessible et répondra aux normes de la directive européenne (WCAG 2.0 AA).

Un poste de « steward » a été créé afin d'assurer l'accompagnement aux bornes électroniques du Centre administratif. Dans la continuité, un espace public numérique a été mis en place dans la salle d'attente du 2ème étage du Centre administratif courant juillet 2020.

Evaluation 2020-2022:

Le portail a été conçu avec une firme qui est spécialiste en termes de UX-UI et en termes d'accessibilité. Le personnel d'accueil oriente et accompagne les citoyens dans leurs démarches aux bornes ticketing et self-service. Des actions de formation et de sensibilisation au portail MyBXL sont organisées.

Les produits les plus demandés sont accessibles en ligne (actes, certificats, extraits, etc.). Les équipes travaillent à l'implémentation des produits dans le portail (MyBxl). Le nombre de produits et services en ligne est de 28. Une formation sur l'inclusion numérique a été dispensée en juin 2022 à tous les agent.es d'accueil, agent.es polyvalent.es et team leaders. Un accompagnement spécifique à l'accueil téléphonique sera dispensé début de l'année 2023.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Implémenter davantage de processus dans le portail MyBXL.
- Certaines fiches descriptives des démarches seront traduites en FALC (Facile à lire et à comprendre) afin de faciliter la compréhension des informations.

ACTION 3.2-5 – département Affaires citoyennes : *Développer des **capsules vidéo de tutoriel** à installer **sur les bornes électroniques** et, éventuellement, sur le site web de la Ville afin d'offrir aux citoyen.nes des explications quant à l'utilisation des services en ligne.*

Indicateurs

- ✓ Nombre et types de capsules vidéo tutoriels visant à accompagner l'utilisateur.trice dans ses démarches administratives en ligne.
- ✓ Nombre de guichets électroniques équipés de vidéos tutoriels.

Avancées

Des tutoriels pour le guichet électronique ont été installés, à côté des bornes du Centre (4) et des bureaux de liaison (Laeken, Louise et NOH), en support papier. La réalisation des capsules vidéo est prévue pour fin 2020-début 2021.

Evaluation 2020-2022:

Création d'une capsule pour aider à l'utilisation du portail MyBXL.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Des capsules de tutoriels vidéo seront créées pour aider à l'utilisation des services en ligne (bornes self-service et ticketing en projet).

ACTION 3.2-6 – département Affaires citoyennes : *Proposer un **service à domicile** aux personnes en situation de handicap, citoyennes de la Ville de Bruxelles, **étant en incapacité de se déplacer** vers le centre administratif ou une des antennes locales de la Ville.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de bénéficiaires du service à domicile visant à faciliter les démarches administratives pour les personnes en incapacité de se déplacer.

Avancées

Le service « home » permet d'offrir certains services sur déplacement aux habitants des homes sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Il a été décidé d'élargir ce service à toute personne en incapacité de se déplacer, qui a besoin d'obtenir des services Population à domicile. Une action de promotion et d'amélioration de la visibilité de ce service sur le site web de la Ville est en cours d'étude. Par ailleurs, à partir du 1er novembre 2020, le Département Affaires citoyennes lance un projet de livraison à domicile des passeports et permis de conduire.

Evaluation 2020-2022:

Service Home. 829 bénéficiaires en 2020, 730 bénéficiaires en 2021 et 850 bénéficiaires en 2022.

Résultats attendus pour fin 2025 :

/

ACTION 3.2-7 – département Affaires citoyennes : *Offrir* ***un service d'interprétation en langue des signes*** *sur demande de personnes sourdes et/ou muettes en collaboration avec des prestataires externes.*

Indicateurs

- ✓ Avancée/résultats de la réflexion.

Avancées

Une formation de base en langue des signes est offerte au personnel de la Ville par le biais de son service de formation or cette formation ne permet pas d'entretenir de longues conversations dans le cadre de formalités administratives.

En 2018, il n'existait pas de service d' interprétariat ou collaboration quelconque avec des prestataires externes offrants ce service à la Ville mais une réflexion était en cours dans le cadre du projet BruCity afin d'investir dans une série de tablettes, connectées au wifi du nouveau centre administratif, qui pourront servir d'interface pour communiquer avec des services d'interprétariat à distance. Des acteurs externes avaient été identifiés pour assurer l'interprétariat de langues des signes francophone (asbl Relais signe) et flamande (Teletolk[50] et CAB Vlaanderen Afstandstolken).

Du côté francophone, le marché public a été attribué par décision du Collège du 4 juin 2020. Le Département Affaires citoyennes travaille avec Relais Signes. Du côté néerlandophone, une collaboration a été mise en place avec CAB Vlaanderen Afstandstolken. Le service est disponible pour tous les produits Population, Etat civil et Bureau des Etrangers (tant au Centre administratif que dans les antennes de Laeken, Louise et Neder-over-Heembeek), et ce depuis le 21 septembre 2020. Des agent.es référent·es de chaque cellule ont été formé·es tant au niveau des outils qu'au niveau comportemental.

Evaluation 2020-2022:

Le département Affaires citoyennes a rencontré la directrice de Relais Signe suite à quoi il a élaboré les clauses techniques.

Des tablettes pour les personnes avec une déficience auditive et surdité sont disponibles aux guichets.
→ 28 appels en 2020 et 0 en 2021 et 2022.

[50] https://www.vlaanderen.be/nl/gezin-welzijn-en-gezondheid/handicap/teletolk-voor-doven-slechthorenden

Résultats attendus pour fin 2025 :

Le marché public avec le prestataire actuel d'interprétation à distance en langue des signes, Relais Signe, est arrivé à son terme le 31/08/2023. Un nouveau marché a été lancé, mais aucun prestataire n'y a répondu, en raison d'une pénurie d'interprètes en langue des signes. Des recherches pour trouver des solutions alternatives sont en cours.

ACTION 3.2-8 – I-City/ cellule Egalité des chances :*Veiller à l'accessibilité des* ***site web de la Ville*** *de Bruxelles pour les personnes en situation de handicap.*

Indicateurs

- ✓ Une feuille de route pluri-annuelle existe pour travailler sur accessibilité des sites Internet de la Ville de Bruxelles.

Avancées

Le nouveau site web de la Ville, qui a vu le jour en 2017, a obtenu le label Anysurfer en mai 2018 pour une durée de 2 ans. Il restait cependant à mettre encore en conformité les modules dits 'e-guichet' et 'prendre rendez-vous'.

Evaluation 2020-2022:

Le label a été renouvelé en juin 2020. Les modules « e-guichet » et « prendre rendez-vous » sont cependant toujours exclus du label. Les sociétés externes ne pouvant pas les adapter aux exigences d'accessibilité.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Une étude globale des sites Internet de la Ville a été mise en œuvre. Des priorités ont été établies pour les interventions. Une feuille de route pluri-annuelle est rédigée.

ACTION 3.2-9 – cellule Egalité des chances : *Développer et diffuser un* ***tutoriel*** *à destination de tous les services de la Ville contenant des* ***recommandations en matière d'accessibilité des informations*** *diffusées en interne et en externe.*

Indicateurs

- ✓ Existence d'un tutoriel en matière de communication accessible et adapté aux personnes en situation de handicap.

Avancées

Aucun dispositif semblable n'a été développé à ce jour.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Un tutoriel sera créé.

NOUVEAU : **ACTION 3.2-10** – CPAS : Analyser l'**accessibilité du site Internet du CPAS**.

Indicateurs

- ✓ Le site web du CPAS de la Ville de Bruxelles est accessible à plus de groupes cibles.

Situation de départ = Avancées / Contexte

Le site Internet du CPAS n'est pas accessible à toutes les personnes en situation de handicap. Or, selon l'ordonnance relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes publics régionaux et des communes du 4 octobre 2018, il est possible que cela devienne également obligatoire pour les CPAS à l'avenir.

Résultats attendus pour fin 2025 :

L'objectif est alors de développer un site web plus accessible pour toutes et tous. Il s'agira dans un premier temps d'effectuer une analyse concernant l'accessibilité du site Internet de notre CPAS. Il peut être fait appel auprès de Anysurfer, une organisation de conseil et formation dans la construction des sites web, applications et documents accessibles. Sur base des résultats, des premières mesures devront être prises pour répondre aux manquements constatés. Cela pourrait être par exemple : l'utilisation d'une option audio au lieu de texte pour les personnes aveugles ; un choix de police plus grand pour les aîné.es et les personnes malvoyantes ; etc. Un soutien externe peut être sollicité tant pour la réalisation de l'analyse que pour la suite des premières mesures.

Objectif 3.3 : Assurer un nombre et une disponibilité suffisante d'emplacements de stationnement pour PMR sur le territoire de la Ville

Contexte :

Un grand nombre de personnes à mobilité réduite se déplacent en voiture. A cet effet, plus de 1000 places PMR ont été créées sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Il faut néanmoins veiller à ce que ces places soient réellement adaptées et exclusivement réservées aux personnes en situation de handicap. Encore trop souvent, les utilisateurs.trices font face à une pénurie d'emplacements ou sont empêché.es de quitter le véhicule aisément une fois garés à cause de trottoirs non-adaptés, poteaux, autres voitures garées trop près,…
Une carte interactive ainsi qu'une liste des emplacements de parking réservés aux personnes en situation de handicap sont disponibles sur le site web de la Ville.

Actions générales :

- ✓ Assurer un nombre suffisant d'emplacements de stationnement réservés aux personnes en situation de handicap et veiller à une bonne communication concernant ces emplacements.
- ✓ Appliquer une véritable « tolérance zéro » en cas d'occupation, par des personnes valides, de places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.

Départements/Services concernés :

- Département Espaces Publiques et Verts – Stationnement et travaux de voirie
- Département Développement Urbain – service mobilité et espace public
- Département Services du secrétaire – cellule Egalité des chances
- Asbl Bravvo
- Police

Actions spécifiques :

ACTION 3.3-1 – Département Espaces publics et verts + département Développement urbain: ***Assurer*** *un* ***nombre suffisant d'emplacements*** *de* ***stationnement PMR*** *sur le territoire de la Ville de Bruxelles et plus particulièrement aux abords des administrations communales, des centres médicaux, des gares et des centres touristiques.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'emplacements de stationnement PMR sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- ✓ Nombre d'emplacements de stationnement PMR aux alentours des sites stratégiques (administrations communales, des centres médicaux, des gares et des centres touristiques).

Avancées

Début 2018, le territoire de la Ville de Bruxelles comptait 1084 emplacements de stationnement PMR.

Avec la création de la zone piétonnière devant le centre administratif actuel en centre-ville, plusieurs emplacements de stationnement PMR, ont été éliminés. Aux alentours du centre administratif, les emplacements PMR les plus proches se trouvent rue de l'Evêque (2 emplacements) et rue des Halles (6 emplacements). Dans le cadre du projet BXL 2021, une 30aine d'emplacements PMR seront cependant prévus à proximité du nouveau centre administratif.

Les bureaux de liaison à Neder-over-Heembeek et Laeken, ne disposent pas d'emplacement parking pour PMR mais des emplacements de stationnement sont situés dans les alentours (3 emplacements près du bureau de liaison de N-O-H et 2 emplacements près du bureau de Laeken).

En 2019, la cellule Egalité des chances, en collaboration avec le groupe de travail « Accessibilité et mobilité » a effectué un état des lieux ayant pour objectif d'analyser le besoin éventuel d'emplacements de stationnement pour PMR supplémentaires aux alentours des hôpitaux et centres médicaux, des gares, des centres touristiques, des lieux cultes, des asbl pour personnes en situation de handicap, des bureaux de police, des bureaux de poste, des centres culturels, des musées et centres d'exposition, des cinémas, des centres sportifs et des écoles sur le territoire de la Ville. Une carte virtuelle[51] a permis d'analyser le nombre d'emplacements PMR aux alentours de ces points d'intérêts et d'identifier les besoins pour créer d'avantage d'emplacements à ces endroits. Une note reprenant l'ensemble des suggestions a été transmise à la cellule stationnement pour mise en application.

Evaluation 2020-2022:

Les emplacements PMR ont été actualisés le citygis de la ville afin de pouvoir assurer leur gestion.

ACTION 3.3-2 – département Espaces publics et verts + cellule Egalité des chances : *Assurer et communiquer sur la **gratuité de parking** pour les personnes disposant d'une Carte européenne de stationnement pour **personnes handicapées,** , via le **règlement communal de stationnement, une campagne d'information sur la nouvelle règlementation** et le **site web** de la Ville.*

Indicateurs

- ✓ Nombre et types de communication sur la gratuité de stationnement pour les personnes handicapées sur le territoire de la Ville.

Avancées

Le règlement communal de stationnement informe sur la gratuité de stationnement et ce sans limite de durée sur les emplacements desservis par des horodateurs, lorsque la carte spéciale visée à l'article 27.4.3 du Code de la route est apposée à l'avant du véhicule, de telle manière que le côté recto soit clairement visible aux fins de contrôle.

[51] https://www.google.com/maps/d/edit?mid=11FIck9SHi0_1BTRJxX3ie256k4v7PrPZ

Résultats attendus pour fin 2025 :

En collaboration avec la cellule Egalité des Chances, une campagne d'information portant sur le stationnement des personnes titulaire d'une Carte européenne de stationnement pour personnes handicapées est lancée : flyers, brochures explicatives et affichages sont distribués à travers le territoire de la Ville.

Une prolongation de la tolérance est adoptée par la Ville de façon à permettre à tous et toutes de recevoir l'information avant qu'une sanction ne soit appliquée.

De plus, la Ville met en place d'une procédure d'avertissement. Quand la Ville constate une plaque qui n'est pas enregistrée, elle envoie un courrier type prévenant de la nouvelle législation et de l'obligation de s'enregistrer. Une brochure en FALC est jointe au courrier détaillant les différentes solutions d'enregistrements ainsi que la possibilité d'accompagnement pour cette démarche.

Le site de la Ville reprend sur son site Internet – en détail et en FALC – les différents dispositifs d'enregistrement valables sur son territoire.

Le service Handicontact, en collaboration avec le Service Stationnement, met en place une permanence physique pour permettre l'enregistrement des véhicules des personnes en situation de handicap et en fracture numérique.

Communication brusseleir

Communication via horodateur

➔ Seront tous mis en place fin 2023 + début 2024

ACTION 3.3-3 – asbl Bravvo : *Développer une* ***campagne et/ou*** *des* ***outils de sensibilisation visant le respect d'occupation d'emplacements PMR*** *en lien avec la campagne de répression annuelle menée par la Police.*

Indicateurs

- ✓ Type d'action de sensibilisation
- ✓ Supports développés
- ✓ Nombre de flyers diffusés & de personnes touchées par la campagne.
- ✓ Nombre de constats d'infraction identifiés par les GDP (et action menée : sensibilisation, flyers ou relais vers service spécialisé)

Avancées



Chaque année, au sein de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles, une campagne de répression est tenue pour rappeler le règlement en matière d'emplacements de stationnement pour personnes en situation de handicap aux automobilistes. Cette campagne a généralement lieu en janvier. Il serait indiqué d'organiser une campagne ou de diffuser des outils de sensibilisation sur le sujet juste avant la campagne de répression de la Police afin de rassembler les efforts de manière plus visible et efficace.

A la demande du CCPH et à l'occasion du 03 décembre 2019, une campagne de sensibilisation a été lancée pour rappeler aux citoyen.nes et visiteurs.euses bruxellois.es la réglementation en matière d'emplacements de parking réservées aux PMR. En

parallèle à une vidéo intitulée « Si tu prends ma place, prends mon handicap ! »[52], des flyers ont été diffusés au sein des services qui délivrent les permis de conduire à la Ville (voir action 1.2-1).

En 2020, une réflexion conjointe avec l'asbl Bravvo a permis de dégager de nouvelles pistes de collaboration en la matière :

- Aux abords des écoles, des campagnes mixtes (prévention/répression) des GDP et d'agent.es de police permettraient de sensibiliser et d'attirer l'attention des automobilistes sur le territoire de la Ville sur le non-respect des emplacements de stationnement réservés (bus, personnes avec un handicap).
- Par ailleurs, pendant l'année, les GDP pourraient diffuser les flyers « Si tu prends ma place, prends mon handicap ! » (ou dans le cadre de campagnes mixte prévention/répression). Ils pourraient également veiller à identifier toute situation problématique et la relayer vers les services compétents.

Evaluation 2020-2022:

Un nouveau support de campagne a été développé (flyers A6) et les flyers ont été mis à disposition des équipes (5x50 flyers soit 250). La diffusion se fait progressivement, en fonction des situations auxquelles les agent.es sont confronté.es. 15 constats en 2022 (logiciel LIOS) concernent directement des personnes en situation de handicap (l'action menée étant le plus souvent une aide directe sur l'EP ou le relais de la demande vers les services techniques).

Résultats attendus pour fin 2025 :

Nous allons repartir des données de la zone de police (verbalisation autour des emplacements PMR) pour établir des zones prioritaires (1 à 2 hot spots par quartier). La zone de police peut fournir une cartographie à la Ville. Une petite séance de travail dans chaque quartier sera consacrée, avec la cellule évaluation interne, à la présentation de ces données, à l'affinage des lieux cibles/hot spot et au rappel du principe des campagnes. Ensuite, les campagnes sur le terrain prendront la forme d'un suivi de 15 jours, par hot spot par les gardien.nes de la paix, avec diffusion de notre flyer et rappel préventif des règles. La Ville pourra ensuite faire appel dans un second temps à la police (bikers) en cas de persistance du stationnement non autorisé sur les zones PMR.

[52] https://www.youtube.com/watch?v=AQxaWANr_RY&feature=emb_logo

Objectif 3.4 : Assurer l'accessibilité des logements de la Ville

Contexte :

La déclaration de majorité prévoit la création de 10% d'appartements adaptables aux personnes à mobilité réduite au sein des nouveaux projets de développement de logements par la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles. En 2018, la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles comptait 45 logements accessibles aux PMR sur un patrimoine de près de 3600 logements. Fin 2020, 14 logements neuf adaptables aux personnes à mobilité réduite et seniors se sont ajouté au compteur.

Une prime pour l'adaptation du logement ayant pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap permanent dans leur logement, et de contribuer ainsi au maintien de leur autonomie, a été instaurée depuis 2016.

Le CPAS possède 22 logements accessibles sur les 2099 logements situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles[53]. Les besoins en logement PMR sont étudiés à l'occasion des grands projets.

Il reste de gros efforts à fournir pour augmenter et diversifier l'offre de logements adaptés et adaptables afin d'assurer un logement adéquat pour tout un chacun quel que soient ses besoins et moyens[54]. Une série d'outils ont été créé en lien avec l'aménagement raisonnable de logements pour les personnes en situation de handicap, notamment par Unia[55], l'AviQ[56] et la CAWaB e.a.[57].

Enfin, la mise à disposition de terrains et de bâtiments appartenant à la Ville pour y construire des centres d'accueil de jour ou des logements pour des personnes en grande dépendance, peut également contribuer à l'enjeux majeur de logement de ce groupe cible[58].

[53] Ceci n'inclus pas les logements d'insertion et les logements de transit, les maisons de repos et de soins.
[54] Article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Autonomie de vie et inclusion dans la société.
[55] https://www.unia.be/files/Z_ARCHIEF/ModRais_Logement.pdf
[56] https://www.aviq.be/handicap/pdf/documentation/publications/accueil/logement-adaptable.pdf
[57] http://www.construire-adaptable.be/media/doc/pdf_adaptabilite_papier.pdf
[58] Recommandation formulée dans le « Cahier de revendications pour une commune inclusive du handicap de grande dépendance » soumis par le GAMP (Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance) aux instances communales belges à la veille des élections 2018.

Actions générales :

- ✓ Augmenter et diversifier l'offre de logements adaptés ou adaptables aux personnes en situation de handicap au niveau de la régie foncière.
- ✓ Développer le dispositif de prime à l'adaptation du logement et renforcer la communication le concernant.

Départements/Services concernés :

- Département de la Régie foncière

Actions spécifiques :

ACTION 3.4-1 – département Régie foncière : *Etoffer la* ***base de données des logements*** *de la Régie foncière afin d'obtenir une* ***meilleure visibilité sur le nombre de logements adaptés ou adaptables*** *; le degré d'adaptation et les types de handicaps qu'ils peuvent accueillir ainsi que l'occupation actuelle de ces logements.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de logements adaptés ou adaptables.
- ✓ Nombre de locataires avec un handicap, bénéficiaire d'un logement adapté appartenant à la régie foncière.
- ✓ Types de handicaps accueillis au sein des logements adaptés de la Régie foncière.

Avancées

Les informations concernant l'adaptabilité des logements de la régie foncière et le nombre de personnes en situation de handicap les occupant ainsi que les types de handicaps qui sont représentés, n'est à ce jour pas recensé systématiquement pour tous les sites. Cet objectif demande de faire évoluer le programme de gestion du département et devra être étudié avec GIAL qui en est le gérant.

En septembre 2018, 40 logements des 45 logements accessibles aux PMR étaient occupés. Fin 2020, 14 logements neuf adaptables aux personnes à mobilité réduite et seniors supplémentaires seront mis en location.

En principe, les logements accessibles sont occupés par des personnes en situation de handicap. Toutefois, en cas de vide locatif de longue durée, il arrive que ces logements soient attribués à des personnes sans handicap ou à des seniors.

Evaluation 2020-2022:

La base de données des logements de la Régie foncière (IMMOWIN) distingue les parkings et les logements pour les personnes et seniors à mobilité réduite.

L'affinement de la typologie des logements quant au niveau d'adaptabilité n'a pu évoluer. Ce projet est lié au développement global des outils informatiques de la Régie foncière.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Tenant compte des niveaux et différences d'handicap, l'adaptabilité peut être formalisée de différentes manières et doit pouvoir correspondre à la demande.

Un lien doit être effectué entre la typologie et l'occupation.

Le développement de l'outil se poursuivra jusqu'en 2025 tenant compte des priorités opérationnelles et ce tenant compte de 3 axes:

- Typologie des logements: spécifier et détailler l'accessibilité des logements.
- (ascenseurs, largeurs libres et rayons de giration, type de salle de bains, hauteur des interrupteurs, accès espaces extérieurs…)
- Occupants: Composition de ménages et type de handicap
- Candidatures; Besoin en terme d'accessibilité.

ACTION 3.4-2 – département Régie foncière : *Prévoir un minimum de **5 à 10% de logements adaptables** dans toute **nouvelle construction** de logements par la régie foncière en fonction de l'implantation et de la configuration.*

Indicateurs

- ✓ Pourcentage de logements accessibles et adaptables dans le cadre de nouvelles constructions de logement

Avancées

Dans le cadre du projet de la Senne qui prévoit la construction de 15 nouveaux logements d'ici 2021, 2 logements adaptables sont prévus.

Chaque nouveau projet prévoit la création de 10% de logements adaptables aux personnes à mobilité réduite avec une réflexion sur la diversité des typologies, ainsi des appartements 2-3 chambres adaptables sont prévus.

La Régie Foncière propose également des logements à destination des seniors totalement adaptables aux personnes à mobilité réduite.

Evaluation 2020-2022:

Aujourd'hui la Régie foncière compte 69 logements adaptés ou adaptables aux personnes à mobilité réduite (PMR), dont 58 sont occupés. Ces logements PMR offrent la possibilité que toute personne gênée dans ses mouvements et ses déplacements, puissent avoir la possibilité de se déplacer dans le logement sans obstacle et de profiter en toute autonomie de ses différentes fonctions, grâce à des aménagements spécifiques et à des surfaces de circulation qui répondent à ses besoins propres.

Les appartements non-occupés sont actuellement en procédure pour une remise en état ou en transformation aux normes actuelles d'un logement PMR.

En 2020-2022, 25 appartements PMR ont été réceptionnés et mis en location.

Les cahiers des charges établies par la Régie Foncière après 2020 demandent que «tous les logements doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite et qu'il y a lieu de prévoir 10% du nombre total d'appartements adaptés pour être occupés par des personnes à mobilité réduite».

Les projets de nouvelles constructions (hors rénovations) réalisés et mis en location durant la période de 2020-2022, représentent 205 logements, dont 25 logements PMR, soit un pourcentage de 12%. Les typologies des appartements PMR sont variées, soit 6 studios, 12 appartements 1 chambres et 7 appartements 2 chambres.

Les projets concernés sont Beyseghem 184 (2020), Harenberg II (2020), Lombard 26a (2020), Harenberg III (2021), Chemin Vert (2021), Maelbeek (2021) et Mapa Ransbeek Meudon (2022).

Il est à préciser que la création de logements adaptables se révèlent difficile voire impossible sur des petits ensembles de logements où la création de logements au rez-de-chaussée n'est pas possible.

Nous réalisons par ailleurs que la création de logements aux étages peut représenter un risque en cas de panne d'ascenseurs.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Les projets de nouvelles constructions (hors rénovations) actuellement en cours d'études et prévus d'être réceptionnés ou en chantier en 2025, prévoient 410 logements, dont 63 logements PMR, soit un pourcentage de 15%. Les typologies des appartements PMR sont variées, soit 18 studios, 26 appartements 1 chambres, 12 appartements 2 chambres, 3 appartements 3 chambres et 4 chambres dans 1 habitat collectif.

Les projets concernés sont la Senne (2023*), Rue Haute 275 (2025*), Ransbeek 16 (2026*), Roue_Terre-Neuve (2026*), Foulons (2027*), ZIR4 (2027*), Palais_Usines (2028*) et Rempart des Moines (2032*).

ACTION 3.4-3 – département Régie foncière : *Renforcer la **collaboration** entre la **Régie foncière** et les **associations de personnes en situation de handicap** afin de mieux communiquer, envers le public cible, sur la disponibilité de logements adaptables appartenant à la Ville.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de collaborations formelles.

Avancées

Un contrat de collaboration de 6 ans a été signé avec l'asbl ADO-Icarus pour faciliter la location de 6 logements adaptables disponibles, appartenant à la régie foncière.

D'autres liens avec les associations de personnes en situation de handicap pourront également être créés par le biais de la cellule égalité des chances et le CCPH.

Evaluation 2020-2022:

Aucun lien n'a été établi avec la cellule Egalité des chances et le CCPH.

Il a été demandé à la cellule Egalité des chances de faire part de contacts pour véhiculer et diffuser les disponibilités en logements au sein de la Régie. Les projets ont également été présentés au niveau de l'avant-projet au CCPH afin de partager les disponibilités en amont.

Aucune nouvelle collaboration n'a pu être concrétisée.

Résultats attendus pour fin 2025 :

La diffusion se poursuivra auprès de la cellule Egalité des chances et le CCPH.

ACTION 3.4-4 – département Régie foncière : *Présenter tout* ***nouveau projet de construction de logements par la Régie foncière,*** *au stade de l'esquisse,* ***aux membres du CCPH*** *pour avis quant aux mesures à prendre en termes d'accessibilité et adaptabilité des logements.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de projets présentés au CCPH.

Avancées

La Régie foncière s'appuie sur plusieurs asbl (Access-i,…) expertes en matière d'accessibilité pour la relecture des plans de construction.

Evaluation 2020-2022:

Le projet Rempart des Moines a été présenté à la séance plénière virtuelle du mercredi 18 novembre 2020, en vue de solliciter les membres du CCPH afin d'étudier les besoins de logements adaptés en fonction de l'intérêt de potentiels futures occupants. Ceci afin de garantir que l'offre réponde bien à la demande sur le marché et que les investissements dans ce type de logement soient bien pertinents. Plusieurs remarques concernant les logements et les abords ont été notés et transmis aux architectes, afin de les intégrer dans la mesure du possible dans le projet.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Les présentations de projet se poursuivront.

ACTION 3.4-5 – département Régie foncière : *Renforcer la* ***communication*** *concernant la* ***prime d'adaptation des logements*** *privés afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires de cette prime.*

Indicateurs

- ✓ Actions et/ou outils de communication développés.
- ✓ Nombre de demandeurs de la prime d'adaptation du logement.
- ✓ Nombre de bénéficiaires d'une prime d'adaptation du logement.

Avancées

La prime d'adaptation du logement a été portée à la connaissance du grand public à l'automne 2016 par une communication sur le site web de la Ville et de deux mailings à destination des réseaux de la cellule Egalité des chances et du guichet logement. Plus ou moins 1000 dépliants ont été diffusés au printemps 2017 dans les différentes administrations de la Ville, les CPAS et lors de l'édition de la Nuit de l'accessibilité début décembre 2017. L'information est actuellement disponible sur le site web de la Régie.

En 2016, 6 demandes formelles ont été réceptionnées sans suite positive. En 2017, 2 des 3 demandes soumises ont été acceptées. Cette année-là, une 20aine de demandes de renseignements concernant la prime ont été enregistrées.

En 2018, 2019 et 2020, une dizaine de demandes ont été soumises au guichet logement dont la moitié concernait la prime d'adaptation. Certains adressés par des personnes n'habitant pas le territoire de la Ville. En 2018, seule 1 prime a été ainsi octroyée. En 2019, aucune prime n'a été octroyée. A ce jour, aucune prime n'a été octroyée en 2020.

Evaluation 2020-2022:

Au cours de cette période, 129 associations et institutions, actives directement ou indirectement dans le secteur du handicap (associations et institutions dédiées, mais aussi mutuelles, enseignement spécialisé, aides à domicile, institutions de soin, maisons de quartier…) ont été informées via un mailing, de l'existence et des conditions d'octroi de la prime. Le retour de ces mailings a été très faible. Cela peut sans doute s'expliquer en partie par le fait que la plupart de ces associations et institutions sont actives sur l'ensemble du territoire régional alors que la prime ne concerne que le seul territoire de la Ville.

Au cours de cette même période, le Guichet logement a réceptionné 8 demandes de primes. 5 primes ont effectivement été octroyées.

Le règlement relatif à l'octroi de la prime a été revu.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Le nouveau règlement sera d'application en 2023. Par rapport à l'ancien règlement, les principales modifications pour les habitant.es sont les suivantes :

- Le montant maximal de la prime passe de 1000 € à 2000 € (le mode de calcul de la prime reste le même : 50% de la somme réellement investie TVA incluse (frais d'achat et d'installation compris)) ;
- Les bénéficiaires doivent être atteints d'une invalidité permanente mais ne doivent plus nécessairement disposer d'une attestation de reconnaissance de handicap délivrée par la Direction Générale des Personnes Handicapées ou être admis au service régional PHARE ou VAPH. Leur candidature est recevable si leur invalidité permanente donne lieu à un rapport médical faisant état d'une diminution permanente des capacités physiques et/ou mentales justifiant les travaux d'adaptation du logement.

ACTION 3.4-6 – département Régie foncière : *Mettre* ***à disposition des terrains ou bâtiments*** *faisant partie du patrimoine de la Ville pour y accueillir des logements ou centres d'accueil de jour pour des personnes 'handicapées de grande dépendance'.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de terrains ou bâtiments mis à disposition pour y accueillir des logements ou centres d'accueil de jour pour des personnes 'handicapées de grande dépendance'.

Avancées

Plusieurs emphytéoses pour des terrains à N-O-H, appartenant à la Ville, ont été conclus avec l'asbl Ferme nos Pilifs et des associations sœurs pour la création de structures telles qu'un centre de jour et un centre de nuit pour personnes en situation de handicap, une ferme urbaine, etc.

Des contrats de location concernant une 30aine de logements existent avec l'asbl le 8ième jour qui propose des logements à destination d'adultes déficients intellectuels dont notamment des personnes atteintes de trisomie 21. Plus récemment, 11 logements supplémentaires dans le quartier des Marolles ont été loués à l'asbl à destination de leur public « vieillissant ».

Une collaboration existe également avec le mouvement Abbeyfield dans le cadre d'un habitat groupé solidaire à N-O-H comprenant 10 studios et infrastructures annexes[59].

En 2007, une emphytéose a été signée entre la Régie Foncière et la Fondation Jean-François Peterbroeck pour une durée de 30ans. Le terrain en location est situé à N-O-H et permet le fonctionnement quotidien de l'Ecole des Quatre Vents qui offre un enseignement secondaire à pédagogie adaptée aux jeunes autistes à travers un accompagnement individualisé.

Le projet de rénovation des logements seniors rue de Ransbeek 16 à Neder-Over-Heembeek, lancé en 2020, prévoit la rénovation-construction de 44 logements dont 20 logements pour seniors/personnes à mobilité réduite avec un centre d'hébergement de 24 logements associé à un centre d'accueil de jour et un restaurant. Il s'agit d'un projet en collaboration avec l'asbl PILIFS. La Régie est en charge du développement du projet et l'asbl exploitera le centre d'hébergement, d'accueil de jour et le restaurant pour un

[59] http://www.abbeyfield.be/fr/maison_neder-over-heembeek_ithaca

loyer abordable. Ce projet dépendant des subsides régionaux est prévu pour 2025 avec une réflexion sur la construction durable et l'économie circulaire.

Evaluation 2020-2022:

Le projet Ransbeek 16 s'est concrétisé avec un dépôt de permis d'urbanisme courant 2022. Le projet a été accueilli favorablement par le quartier. Le Permis d'urbanisme est attendu pour l'automne 2023.

L'indicateur pourrait être précisé par le nombre de logements créés.

Résultats attendus pour fin 2025 :

La mise à disposition du centre de nuit pour un total de 24 unités.

4. ACCESSIBILITE AUX LOISIRS ET EVENEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE[60]

Objectif 4.1 : Assurer l'accessibilité des activités et infrastructures sportives

Contexte :

L'inclusion des personnes en situation de handicap passe aussi par une participation à part entière aux loisirs tels que le sport et les activités socioculturelles qui permettent de rencontrer d'autres personnes et élargir ses connaissances et compétences. De plus, pour une personne en situation de handicap, la pratique d'un sport procure de précieux bénéfices et améliore progressivement l'estime de soi. Il permet également de lutter contre les effets nocifs de la sédentarité et contre l'isolement. Afin de permettre à toute personne porteuse d'un handicap de pouvoir pratiquer un sport adapté à son handicap, il est avant tout indispensable de rendre les structures de base accessibles. Ensuite, il est nécessaire d'adapter les activités proposées au sein de ces infrastructures, afin que toute personne avec un handicap puisse accéder à la pratique et à la compétition sportive[61].

L'audit effectué par AMT Concept sur demande de la Ville et l'application *Handy.Brussels*, offre, entre autres, des informations concernant l'accessibilité des bâtiments de la Ville hébergeant des structures sportives. Les derniers réaménagements et nouvelles structures prennent systématiquement l'aspect d'accessibilité en compte. Une collaboration entre la Ville et une série de clubs Handisport existe également.

La Ville de Bruxelles a adhéré au projet Européen de promotion de la *European Disability Card (EDC)*[62], reconnue en Belgique depuis octobre 2017. Toute infrastructure, évènement ou service actif dans le domaine socio-culturel, sportif et du loisir, basé sur le territoire de la Ville est dès lors invité à s'inscrire dans ce projet en offrant des avantages, services et/ou infrastructures adaptées pour les personnes détentrices d'une EDC.

Actions générales :

- ✓ Optimaliser l'accessibilité des infrastructures sportives appartenant à la Ville.
- ✓ Veiller à une diversification de l'offre de pratiques sportives.

[60] Article 30 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports.
[61] https://www.unia.be/files/Z_ARCHIEF/ModRais_Sport.pdf
[62] https://eudisabilitycard.be/fr

- ✓ Garantir l'accessibilité des évènements sportifs organisés par la Ville et ouvrir, dans la mesure du possible, ses évènements à la pratique et à la compétition de Handisports.

Départements/Services concernés :

- Département de la Culture, Jeunesse, Sports – Service Sport

Objectifs spécifiques :

ACTION 4.1-1 - département de la Culture, Jeunesse, Sports : *Effectuer des **visites d'audit** pour **mesurer** le **taux d'accessibilité** et **formuler** des **recommandations** en termes d'aménagements raisonnables dans les infrastructures sportives de la Ville*[63].

Indicateurs

- ✓ Nombre d'infrastructures auditées.
- ✓ Nombre de réaménagements effectués à la suite des recommandations formulées dans le cadre des visites d'audit.
- ✓ Nombre d'infrastructures estimées accessibles.

Avancées

Un audit a été effectué en 2015 par AMT Concept à la demande de la cellule Egalité des chances au Palais du midi, aux Bains du Centre et à la piscine de N-O-H. Les recommandations sont disponibles dans un rapport d'audit qui a été diffusé en interne. La Piscine de N-O-H est considérée comme étant 100% accessible.

En 2020 et ce, pour une période de 3 ans, 5 structures sportives de la Ville ont obtenu le label « access-i» à la suite d'un audit effectué par l'asbl Plain-Pied et commandité par la COCOF. Il s'agit du Palais du Midi, du Stade Charles Vander Putten, du Stade Nelson Mandela, du Complexe sportif Roi Baudoin et du Centre sportif de Neder-over-

[63] Complexe sportif Palais du Midi ; Salle Omnisports Roue ; Stade Vander Putten ; Complexe Sportif de Laeken ; Complexe Sportif de N-O-H ; Centre Sportif Petit Chemin Vert ; Complexe sportif du Stade Roi Baudouin ; Salle Jean Cappellemans ; Centre Sportif Nelson Mandela ; Centre sportif Quai des Usines ; Centre sportif Croix de Guerre ; Centre sportif Haren ; centre sportif et culturel Pôle Nord, salle Fontainas et les 3 piscines. La Salle Rempart des Moines est exclue de la liste puisque l'installation sera fermée prochainement.

Heembeek. Différents critères d'accessibilité ont été évalués lors de cet audit. Les résultats sont partagés sur le site officiel de access-i[64].

Evaluation 2020-2022:

Toutes les infras Sports sont désormais accessibles aux PMR à l'exception des étages du Palais du Midi suite aux travaux de la STIB Métro 3 (ascenseur HS). Date de fin de chantier indéterminée.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Tous les objectifs recherchés ont été atteints. De plus, toutes les nouvelles constructions incluent systématiquement des accès PMR. Par contre, concernant le Palais du Midi, l'objectif ne pourra être atteint car celui-ci sera hors d'usage de par la construction de la nouvelle ligne de métro (3).

ACTION 4.1-2 - département de la Culture, Jeunesse, Sports : ***Présenter aux membres du CCPH*** *tout* ***nouveau projet*** *de* ***construction de nouveaux sites sportifs*** *(structures infra sportives dans les écoles, centres de jeunesses non comprises)* ***pour avis*** *en amont de la validation des plans de construction et du budget, afin d'inclure dans le cahier des charges, des aménagements d'accessibilité et inclusion supplémentaires à ce qui est prévu par le RRU.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de consultations du CCPH dans le cadre de projets de construction de sites sportifs de la Ville.
- ✓ Recommandations incluses dans les cahiers des charges et plans de construction de nouveaux sites sportifs.

Avancées

Dans l'élaboration des dossiers de construction il est toujours tenu compte de l'accessibilité des infrastructures aux personnes avec un handicap (accessibilité des

64 https://www.access-i.be/chercher-a-proximite?what=buildings&where=bruxelles&type=5&iam=all

locaux, sanitaires adaptés, parking etc…). Ceci dit, aucune présentation formelle de plans n'a été présenté au CCPH à ce jour.

Evaluation 2020-2022:
OK. Voir avec OPP qui a pris en compte l'accessibilité des PMR de la nouvelle salle "Terre-Neuve".

Résultats attendus pour fin 2025 :

Que le CCPH soit systématiquement consulté lors de nouveaux projets d'infrastructures ("Nouveau Palais du Midi" et rénovation de la salle "Rempart des Moines" sont de parfaits exemples).

ACTION 4.1-3 - département de la Culture, Jeunesse, Sports : *Renforcer le* ***réseau de clubs Handisport*** *au sein de la Ville afin de garantir une* ***offre large et diversifiée*** *d'activités sportives adaptées aux personnes en situation de handicap.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de clubs sportifs occupants les installations sportives de la Ville et offrant des activités de Handisport.

Evaluation 2020-2022:

Objectif dépassé en 2022 : 7 clubs

- ✓ Nombre et types de disciplines sportives offertes dans les établissements sportifs de la Ville, à destination de personnes handicapées.

Evaluation 2020-2022:

15

Avancées

Début 2018, 5.2% (soit 11 clubs sur 210) des clubs sportifs occupant les installations de la Ville offraient des activités de Handisport[65].

Fin 2019, 6.2% (soit 13 clubs sur les 210) des clubs sportifs occupant les installations de la Ville offraient des activités de Handisport[66].

Les clubs Handisport sont exemptés de frais de location dans toutes les installations sportives (salles et terrains) de la Ville.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Inclure davantage de clubs Handisport ainsi que de nouvelles disciplines afin d'élargir l'offre et permettre à un maximum de personnes de pratiquer une activité sportive.

ACTION 4.1-4 - département de la Culture, Jeunesse, Sports : *Développer une* ***campagne et/ou des outils d'information*** *en collaboration avec les clubs de Handisport représentés au sein des infrastructures de la Ville, visant à porter à connaissance du public bruxellois l'****offre d'activités Handisports et infrastructures accessibles*** *disponibles sur le territoire de la Ville.*

Indicateurs

- ✓ Nombre et type de supports d'informations.

Evaluation 2020-2022:

Guide, affiches, écrans TV dans les infras, réseaux sociaux.

[65] Le 6è Sens asbl (Multisports, basket au Centre) ; Créahm (Danse au Centre) ; De Lok vzw (Handisport au Centre) ; Brusselse Gehandicapten Sport (Handisport au Centre); AMA (taekwondo à Laeken) ; ASCTR (Handisport au Stade Roi Baudouin et natation à NOH) ; BOAS vzw (handi-natation à NOH) ; Centre Nos Pilifs (Handisport à NOH) ; FC Deaf (foot en salle et football à Haren) ; Royale La Silencieuse (foot en salle à Haren).

[66] En plus des clubs listés en 2018, se sont ajouté l'asbl le Jardin du 8ième Jour-TAGO et le Cercle HAVI II.

- ✓ Impact potentiel de l'action (nombre de retours de citoyens,…).

Avancées

L'annuaire des clubs sportifs, édité annuellement par le service des sports de la Ville, inclus la liste de clubs de handisport qui occupent les infrastructures sportives de la Ville et/ou qui sont actif sur le territoire de la Ville. Ces clubs sont accompagnés du logo « PMR » afin d'attirer l'attention du public sur l'offre d'handisport.

Evaluation 2020-2022:

Publication d'un guide des clubs sportifs de la Ville comportant les clubs handisport.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Nous souhaitons élargir notre campagne aux plateformes de réseaux sociaux spécifiques à notre service. Notre objectif est de rendre l'information plus accessible au public de Bruxelles et d'ailleurs. Par ailleurs, nous consulterons activement les clubs sportifs pour mieux communiquer sur l'importance du sport pour les personnes en situation de handicap.

ACTION 4.1-5 - département de la Culture, Jeunesse, Sports : *Lancer un* ***appel à projets*** *par l'échevinat en charge du sport afin d'inviter les* ***clubs sportifs*** *(standard ou Handisport) à solliciter un subside* ***en lien avec la mise en accessibilité et/ou la diversification de leurs services et activités****.*

Indicateurs

- ✓ Nombre et type de projets reçus.

Evaluation 2020-2022:

5

- ✓ Nombre et type de projets retenus.

Evaluation 2020-2022:

5

- ✓ Montant des subsides accordés.

Evaluation 2020-2022:

22 200

Avancées

L'échevinat en charge du sport lance annuellement plusieurs appels à projets pour soutenir des associations, clubs et infrastructures sportifs.ves Cela inclus automatiquement les clubs de Handisports ou clubs qui souhaiteraient potentiellement diversifier ou adapter leurs activités. Les critères d'octroi de subsides encouragent notamment à proposer des activités visant à promouvoir le sport pour les jeunes, les personnes en situation de handicap et les seniors. Les critères d'attribution des subsides de fonctionnement mettent l'accent sur (et valorisent davantage) les clubs et activités de clubs pour PMR. Un système de points a été mis en place afin de déterminer le montant des subsides à octroyer aux clubs, les clubs PMR reçoivent d'office un quota de 20 points auxquels s'ajoutent les points relatifs au nombre de membres, à l'encadrement etc.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Augmenter le nombre d'appels à projets ainsi que les subsides accordés ou du moins les prioriser aux clubs d'Handisport.

ACTION 4.1-6 - département de la Culture, Jeunesse, Sports : *Inclure des* ***activités Handisport dans le cadre d'évènements sportifs***[67] *organisés annuellement par la Ville.*

Indicateurs

✓ Nombre d'évènements sportifs incluant une ou plusieurs activités de Handisport.

Evaluation 2020-2022:
7

✓ Nombre de participants en situation de handicap.

Evaluation 2020-2022:
Pas monitoré

Avancées

Aucune activité ou compétition de Handisport offerte dans le cadre d'évènements sportifs organisés par la Ville actuellement.

Evaluation 2020-2022:

Nous organisons, depuis 2022, le National Sports Day (21 juillet), où des activités Handisports sont mise en avant. C'est une importante promotion car nous dépassons les 4000 visiteurs.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Être en capacité d'organiser encore plus d'exhibitions d'activités Handisport ainsi que d'éventuels tournois/championnats au sein de nos infrastructures.

[67] Brussels Sports Days, Brussels Sports Night, Street 100M, Zumba, Evt. sportifs Bruxelles Les Bains, Evt. sur le piétonnier Boxe & Taekwondo, Tai-Chi & Jump-It, Panna.

ACTION 4.1-7 - département de la Culture, Jeunesse, Sports : ***Promouvoir le projet EDC*** *de l'Union Européenne* ***en y inscrivant les infrastructures sportives*** *de la Ville offrant un service adapté aux personnes en situation de handicap et en incitant les infrastructures sportives privées et clubs sportifs actifs sur le territoire de la Ville à s'inscrire également dans le projet.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'infrastructures sportives de la Ville renseignées sur le site officiel de l'EDC
- ✓ Initiatives de communication à destination d'infrastructures sportives privées et clubs sportifs en lien avec le projet EDC

Avancées

Au printemps 2018, 6 mois après le lancement du projet EDC, aucune infrastructure sportive appartenant à la Ville n'a été renseignée sur le site officiel de l'EDC.

En 2019-2020, l'Union Royale Belge de Football avec laquelle la Ville est en étroite collaboration s'est associée au projet EDC.

Evaluation 2020-2022:

Pas encore effectué.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Inscrire toutes nos infrastructures sportives au sein du projet EDC.

Objectif 4.2 : Assurer l'accessibilité des activités et infrastructures sociales et culturelles

Contexte :

De gros efforts sont faits pour rendre les évènements culturels, organisés par la Ville de Bruxelles tout au long de l'année, accessibles aux personnes en situation de handicap. Des investissements plus importants et diversifiés seront néanmoins nécessaires dans le futur afin d'inclure tous types de handicaps (physiques et mentaux). Un gros effort doit également être réalisé en termes de communication sur l'accessibilité des évènements.
Les infrastructures culturelles appartenant à la Ville ont l'ambition d'être de plus en plus accessibles or une marge de progrès subsiste. Pour les musées localisés dans des bâtiments classés, des alternatives doivent être proposées.
Enfin, en tant qu'autorité communale, la Ville se doit d'insuffler et de soutenir des initiatives sociales et culturelles, du secteur associatif et privé sur son territoire, visant à améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap[68].

Au sein de ses Maisons de Quartier (MDQ), la Ville propose à ses habitants, un espace d'accueil polyvalent et de proximité, offrant à chacun la possibilité d'échanger et de créer du lien autour d'activités, d'ateliers, de visites ou encore de projets à caractère social. Les MDQ ont pour mission de lutter contre l'isolement de toute personne souhaitant participer à la vie sociale et culturelle du quartier et de renforcer la cohésion sociale dans le quartier. Pour des personnes en situation de handicap, souvent premières à se retrouver isolées, il est essentiel que les MDQ adaptent leurs services et infrastructures aux besoins spécifiques de ces personnes. De plus, depuis juin 2020, le service Seniors de la Ville a intégré le réseau des MDQ qui est dès lors encore plus souvent confronté aux problématiques d'usagers à mobilité réduite.

Actions générales :

- ✓ Favoriser la mise en accessibilité aux PMR des infrastructures et évènements socio-culturels appartenant à la Ville.
- ✓ Ouvrir la programmation culturelle et d'éducation permanente à la langue des signes, au sous-titrage, au braille et à l'audiodescription.
- ✓ Offrir des alternatives pour combler l'inaccessibilité d'infrastructures ou l'exclusion d'activités socioculturelles.
- ✓ Informer quant au degré d'accessibilité des évènements socioculturels.
- ✓ Soutenir les associations socioculturelles dans leurs efforts pour favoriser et faciliter l'accès de leurs activités aux personnes en situation de handicap.

[68] https://www.unia.be/files/Z_ARCHIEF/ModRais_Culture.pdf

Départements/Services concernés :

- Département de la Culture, Jeunesse, Sports – Service Culture
- Brussels Major Events (BME)
- BSF
- Département Services du Secrétaire – cellule Egalité des chances
- Maisons de Quartier

Actions spécifiques :

ACTION 4.2-1 – département Culture, Jeunesse, Sports : *Effectuer et communiquer sur un* ***recensement du niveau d'accessibilité et des services inclusifs*** *(accessibilité web, visites guidées, accompagnement, projets de médiation, visites virtuelles, …)* ***au niveau des musées et autres infrastructures et évènements culturels*** *de la Ville.*

Indicateurs

- ✓ Qualité et exhaustivité des informations recensées.
- ✓ Initiatives de communication pour diffuser les informations recensées.

Avancées

Les informations concernant l'accessibilité, les services adaptés et activités inclusives offertes au niveau des infrastructures et évènements culturels de la Ville sont à renseigner à l'occasion, sur les divers sites web, brochures,… Il n'existe à ce jour, pas de cadastre recueillant toutes ces informations afin d'obtenir une vue complète et de pouvoir communiquer de manière uniforme à ce sujet.

Evaluation 2020-2022:

Objectif atteint.

ACTION 4.2-2 – département Culture, Jeunesse, Sports : *Effectuer des* ***audits d'accessibilité au Musée Mode & Dentelle, à la GardeRobe Manneken Pis et à la CENTRALE d'art contemporain*** *afin d'obtenir des recommandations en termes d'aménagements et/ou proposer des alternatives d'accès aux activités proposées*[69].

Indicateurs

- ✓ Nombre d'audits effectués.
- ✓ Réaménagements exécutés et/ou activités alternatives proposées.

Avancées

En 2017, la CENTRALE d'art contemporain a été auditée par un prestataire externe. À la suite des recommandations formulées, des aménagements adaptés sont actuellement en cours d'étude.

Evaluation 2020-2022:

Aucun audit effectué durant la période 2020-22.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Un audit Access-i sera effectué dans les 4 musées de la Ville de Bruxelles : Musée des Égouts, Musée Mode & Dentelle, GardeRobe MannekenPis et Musée de la Ville de Bruxelles.

[69] Pour diverses raisons (bâtiments classés,…), la Ville est actuellement dans l'impossibilité de rendre la Maison du Roi/Musée de la Ville, le Musée des Egouts et la Maison Patricienne accessibles. Pour ces lieux, des alternatives seront proposées (visites virtuelles,…).

ACTION 4.2-3 – département Culture, Jeunesse, Sports : *Augmenter le nombre de* ***dispositifs visant à rendre les activités Culture, Musée et Archives plus inclusives aux handicaps visuels, auditifs, mentaux****,… faisant appel au toucher, aux guides vidéos et visites guidées, à des chaises vibrantes, des traductions en langue des signes ou encore à un programme en braille.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de dispositifs adaptés pour personnes en situation de handicap (hors dispositifs de mise en accessibilité physique).

Avancées

Une capsule de visite virtuelle est actuellement en cours de réalisation pour le Musée de la Ville de Bruxelles. En attendant, diverses aides à la visite telles que des audio-visioguides accessibles par tablette ou smartphone en scannant les QR-codes accompagnants les différentes œuvres, sont disponibles et renseignées sur le site officiel du Musée.[70]

Evaluation 2020-2022:

Différents projets ont été développés pour les personnes en situation de handicap:

- Jeu-parcours créé par et pour des personnes en situation d'un handicap mental - Musée de la Ville de Bruxelles (disponible online)
- Visites guidées en LSFB et VGT au Musée de la Ville de Bruxelles, Musée Mode & Dentelle et Musée des Égouts.
- Visite guidée pour déficients visuels au Musée de la Ville de Bruxelles, Musée Mode & Dentelle et Musée des Égouts.
- Balade inclusive tout public (entendants, malentendants et sourds) sur le thème de Manneken-Pis
- Visite guidée "sur mesure" au Musée de la Ville de Bruxelles
- Installation d'une boucle à induction dans les 4 musées
- Organisation d'une visite-rencontre entre des enfants voyants et malvoyants dans le cadre de la Journée de la canne blanche
- Installation d'une douche sonore au-dessus du tableau du bombardement du Bruxelles au Musée de la Ville de Bruxelles pour les déficients visuels
- Visite guidée et sensibilisation à la malvoyance au Musée de la Ville de Bruxelles pour les écoles primaires.

[70] https://www.brusselscitymuseum.brussels/fr/a-propos/ressources-en-ligne/aide-a-la-visite

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Développement de nouveaux dispositifs et visites guidées dans les musées pour rendre les collections plus accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Organisation d'un évènement au Musée de la Ville de Bruxelles dans le cadre de la Journée Internationale des personnes handicapées

ACTION 4.2-4 – département Culture, Jeunesse, Sports : *La possibilité de* ***réaliser des visites virtuelles pour les lieux culturels inaccessibles*** *(Musée des Egouts, Maison du Roi et Maison Patricienne) est étudiée.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de visites virtuelles proposées.

Avancées

En 2019, une visite virtuelle du Musée des Egouts a été développée et est accessible sur le site web du musée [71]

La Maison du Roi et la Maison Patricienne ne proposent à ce jour aucun dispositif de visite alternative pour les personnes à mobilité réduite e.a. ne pouvant y accéder.

Evaluation 2020-2022:

Une visite virtuelle de l'exposition "The Grand Place to be" au Musée de la Ville de Bruxelles a été réalisée en 2020 et est disponible sur le site du musée.

Depuis 2020, une visite virtuelle de chaque exposition temporaire au Musée Mode & Dentelle est disponible sur le site internet du musée.

[71] https://www.bruxelles.be/visite-virtuelle-du-musee-des-egouts

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Une visite virtuelle de l'entièreté du Musée de la Ville de Bruxelles sera développée en 2024.
- Une visite virtuelle de l'exposition temporaire annuelle au Musée Mode & Dentelle sera développée en 2024 et 2025.

ACTION 4.2-5 – cellule Egalité des chances : *Consulter une asbl spécialisée (sur base des plans)* ***et au début*** *(sur les lieux)* ***des évènements*** *socioculturels organisés par Brussels Major Events afin d'assurer une meilleure accessibilité aux PMR des infrastructures, parcours,…*

Indicateurs

✓ Taux d'accessibilité des évènements « Plaisirs d'hiver » et « Plaisirs d'été ».

Avancées

En 2013, deux audits ont été commandés par la Ville afin de rendre les évènements Bruxelles les Bains et Plaisirs d'Hiver plus accessibles. Depuis, des collaborations informelles existent entre les organisateurs et le CCPH. Des visites sont régulièrement rendues de manière bénévole et indépendante par divers membres du CCPH or il est alors souvent trop tard pour prendre les éventuelles recommandations en compte sur les sites déjà en place.

Dans le cadre des Plaisirs d'Hiver 2019, le CCPH a été consulté à plusieurs reprises avant l'événement et une visite sur place a été organisée avant l'ouverture. Plusieurs recommandations ont ainsi pu être prises en compte pour améliorer l'accessibilité du site. Une boucle piétonne accessible a également été identifiée et diffusée sur plan via le site de l'évènement et les réseaux sociaux de la Ville.

Sur le site évènementiel de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2019, un accès PMR et une plateforme surélevée ont été prévus. Les dispositifs ont été testés lors de l'évènement par un membre du CCPH : ses recommandations ont été partagées avec le BME.

Le CCPH a également été consulté en amont du Grand départ du Tour de France qui a eu lieu exceptionnellement à Bruxelles en 2019. Différents accès et zones PMR ont été prévus à l'occasion et étaient renseignés sur le site officiel de l'évènement.

Evaluation 2020-2022:

Les évènements « Plaisirs d'hiver » et « Plaisirs d'été » ont continué à être amélioré en continu grâce à des audits facilités par la cellule Egalité des chances.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Les évènements « Plaisirs d'hiver » et « Plaisirs d'été » sont à 100% accessibles.

ACTION 4.2-6 – BME : *Développer des* ***dispositifs inclusifs pour les personnes ayant une déficience visuelle ou auditive*** *dans le cadre des évènements Plaisirs d'été et la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)*[72].

Indicateurs

- ✓ Nombre et types de dispositifs inclusifs pour des personnes ayant une déficience visuelle ou auditive, offerts lors de Plaisirs d'été et la Fête de la FWB.

Avancées

Aucun dispositif inclusif pour les personnes ayant une déficience visuelle ou auditive dans le cadre des évènements Bruxelles-les-Bains et la Fête de la FWB n'a été offert à ce jour.

L'événement estival a dû changer de lieu en 2019[73] et 2020[74]. Cela a rendu la tâche plus difficile pour prévoir des dispositifs inclusifs complémentaires puisqu'un effort particulier a dû être fourni pour prévoir une accessibilité de base. Aucun dispositif inclusif pour les déficiences visuelles n'a donc pu être prévu en particulier si ce n'est faciliter au plus les déplacements et les repérages au sol avec la canne. Le cinéma en plein air est à chaque fois sous-titré.

[72] Un concert est organisé annuellement par BME sur la Grand-Place à l'occasion de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
[73] Rebaptisé "Hello Summer" en 2019, l'ancien Concept Bruxelles-les-Bains a pris la forme d'une évènement itinéraire sur différents sites de la Ville.
[74] L'évènement de l'été a été fortement réduit à cause du COVID-19 et s'est limité à une programmation au Vauxhall en juillet et à la Cité Administrative en août.

Evaluation 2020-2022:

Des efforts ont été entamés par rapport aux passes-câbles spécifique pour les PMR.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- S'inspirer du rapport d'audit « Plaisirs d'été » fait par AMT par rapport à l'édition 2023.
- Mettre systématiquement des tables et des bancs spécifiques pour les PMR sur nos évènement Plaisirs d'été et Plaisirs d'Hiver.
- Développer une couche spécifiquement dédiée aux PMR sur nos sites web Plaisirs d'hiver et Plaisirs d'été (indiquant les parkings, les stations STIB accessibles, les toilettes PMR etc..)
- Améliorer les panneaux directionnels en termes de visibilité pour les personnes malvoyantes.

ACTION 4.2-7 – BME : *Etudier la possibilité d'**inclure un parcours adapté aux personnes** en situation de handicap (handbikes, tandems,…)*[75] *dans le cadre de l'évènement BXL Tour.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de dispositifs favorisant la participation des personnes en situation de handicap à BXL Tour.
- ✓ Nombre de participant.es en situation de handicap.

Avancées

L'évènement BXL Tour n'exclut par principe pas la participation de personnes en situation de handicap, même si le parcours proposé et le règlement d'application rendent une participation éventuelle difficile. Exemple : les tandems (utiles pour des duos de personnes voyantes et non-voyantes) et tricycles étaient permis dans la compétition en 2017 or cela n'était pas clairement communiqué dans le règlement. Ceci a été rectifié pour l'édition 2018.

En 2020, le parcours du BXL TOUR 2020 a été rendu entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite pouvant assurer une vitesse minimum de 15 km/h. Dans

[75] Cf. A Guide to inclusive cycling, UK, 2017, 44pp. https://wheelsforwellbeing.org.uk/wp-content/uploads/2017/11/v2-Nov-2017.pdf

leur cas, tout type de vélo était finalement autorisé. Pour des raisons de sécurité, ces personnes ont été invitées à s'inscrire exclusivement dans la catégorie CYCLO – 25km/h et ont été contactées par les organisateurs avant la course afin d'obtenir des informations spécifiques.

Evaluation 2020-2022:

Pour les éditions précédentes il y a eu des Handibikes qui sont venus faire le Bxltour et nous avons mis un stand de la ligue Handi Sport à l'arrivée. De plus il y a un podium spécial pour les participant.es Handibike.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Continuer à intégrer le plus possible l'accessibilité aux PMR au BxlTour, et essayer de prévoir un départ spécifique à mi-parcours pour les personnes à mobilité réduite.

ACTION 4.2-8 – BME : *Inclure les* ***personnes avec un handicap mental dans les dispositifs de zones et accès réservées*** *lors de concerts organisés par Brussels Major Events.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de dispositifs favorisant l'accès et participation de personnes en situation de handicap mental mis en place sur les divers concerts organisés par le BME.

Avancées

A la demande, une personne porteuse d'un handicap mental peut – quand un tel dispositif est prévu – accéder aux zones réservées aux PMR (podium en hauteur, première rangée devant podium,…). Si un accès spécifique PMR a été prévu, elles peuvent bien sûr également l'utiliser.

Evaluation 2020-2022:

Les personnes en situation de handicap mental étaient accueillies aux mêmes endroits que les PMR.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Voir comment nous pouvons améliorer l'accueil de ce public, sans devoir les mélanger avec les personnes à mobilité réduite.

ACTION 4.2-9 - BSF : *Renforcer l*es dispositifs d'**accessibilité et inclusion** de tous types de handicap dans le cadre du **Brussels Summer Festival** lors de chaque édition.

Indicateurs

- ✓ Nombre et type de dispositifs inclusifs.

Avancées

Dès l'édition 2018, Brussels Expo a organisé le BSF en collaboration avec deux asbl actives dans le domaine de l'accessibilité et l'inclusion (Almagic et Plain-Pied).
Des dispositifs pour les malentendant.es ont été prévus lors du festival : une boucle à induction magnétique et des ballons pour sentir les vibrations. De grands écrans qui retransmettaient en direct ce qu'il se passait sur scène étaient également prévus.
Toute personne avec un handicap, visible ou non, physique ou mental, pouvait accéder aux zones réservées. Une demande pouvait être faite en amont pour obtenir un document qui servirait de laissez-passer vers ces zones en l'absence d'une carte PMR ou autre.

Les informations concernant l'accessibilité et les dispositifs prévus pour personnes en situation de handicap sont accessibles sur l'application du BSF[76] et sur le site.

Evaluation 2020-2022:

Il n'y a pas eu d'édition en 2020, 2021 ou 2022, et il n'y aura pas d'édition en 2023. Pour l'instant le BSF n'a plus lieu.

[76] https://play.google.com/store/apps/details?id=be.scalp.bsf&hl=fr ou https://itunes.apple.com/be/app/bsf/id1019122472?mt=8

ACTION 4.2-10 – BME : *Développer et diffuser, en collaboration avec le CCPH, un **guide** contenant des **recommandations** en termes de **mise en accessibilité et inclusion des évènements socioculturels** à destination de tout organisateur d'évènements et des centres socioculturels sur le territoire de la Ville de Bruxelles.*

Indicateurs

- ✓ Nombre et type d'actions de diffusion du guide.

Avancées

En 2018, le formulaire de demande d'occupation de l'espace public de la Ville incluait déjà un paragraphe sur l'accessibilité des évènements afin de sensibiliser tout organisateur d'évènements publics sur le territoire de la Ville à envisager des dispositifs dans ce sens. Un lien vers le Guide Handy events[77] a également été inclus sur la page « Organiser un évènement en espace public » du site web de la Ville[78] en 2019.



Dans le cadre de l'appel à projet pour l'égalité des chances 2019, l'asbl AMT Concept a soumis un projet visant à développer un guide sur l'accessibilité des événements en plein air. Ce guide a été finalisé début 2020 et inclut des recommandations, des illustrations de bons exemples et une checklist pratique pour les organisateurs. Il est prévu de présenter l'outil aux associations et services de la Ville en charge de l'organisation d'évènements (BME, Brussels Expo) ainsi qu'à la cellule « évènements » en charge du suivi et validation des demandes externes d'organisation d'évènements. Une prochaine étape sera d'intégrer les recommandations du guide dans le formulaire d'occupation de l'espace public de la Ville qui a entretemps été digitalisé, voire même d'obliger les organisateurs d'inclure un minimum de dispositifs accessibilité sur leurs évènements.

[77] https://visit.brussels/fr/article/handy-events-guide-les-cles-de-l-accessibilite-evenementielle
[78] https://www.bruxelles.be/organiser-un-evenement-public-bruxelles

Evaluation 2020-2022:

BME demande systématiquement à AMT de faire un audit.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Continuer les relations étroites avec AMT par rapport aux points d'améliorations :

- Tables prévues spécifiquement pour PMR
- Banc pour PMR
- Affichage plus lisible et avec une notion de temps, (par exemple indiquer à la Bourse « Vismet 7 minutes »)
- Prévoir des catadioptres sur les potelets (la plupart en ont)
- Continuer à peaufiner les sites web pour les informations PMR.

ACTION 4.2-11 – BME : *Répondre aux appels à projets en soutien des initiatives qui favorisent l'accessibilité des événements afin d'**acquérir du matériel (rampes, chaises et tables adaptables et/ou accessibles,...) à mettre à disposition des organisateurs d'évènements** sur le territoire de la Ville de Bruxelles.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de projets soumis.
- ✓ Nombre et type de matériel acquis.

Avancées

En 2018, le BME a répondu à un appel à projets du SPRB[79] pour pouvoir financer une boucle à induction et des casques, du mobilier adapté, de la matière première pour la construction de rampes et les cheminements ainsi qu'un audit pour obtenir le label access-i. La demande introduite en 2018 pour Bruxelles les Bains, d'un montant de 9.200€ a été soutenue dans sa totalité.

[79] http://equal.brussels/accessibilite-des-evenements

Résultats attendus pour fin 2025 :

Bruxelles les Bains n'existant plus, BME va rentrer de nouveaux projets pour la facilité d'accès aux PMR pour ses évènements futurs.

ACTION 4.2-12 – département Culture, Jeunesse, Sports : ***Promouvoir le projet European Disability Card*** *de l'Union Européenne en y inscrivant les infrastructures culturelles de la Ville offrant un service adapté aux personnes en situation de handicap et en incitant les infrastructures socioculturelles privées actives sur le territoire de la Ville à s'inscrire également dans le projet.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'infrastructures culturelles de la Ville renseignées sur le site officiel de l'European Disability Card.

Avancées

Au printemps 2018, 6 mois après le lancement du projet EDC, aucune infrastructure culturelle appartenant à la Ville n'avait été renseignée sur le site officiel de l'EDC.

En 2020, le Musée Mode et Dentelle, le Musée des Egouts, la Maison du Roi, la GardeRobe MannekenPis et la CENTRALE for contemporary art sont renseignés sur le site EDC et prévoient des renseignements sur l'accessibilité et les services adaptés proposées sur les lieux via leurs sites web.

Evaluation 2020-2022:

Objectif atteint - Site internet de l'EDC.

Résultats attendus pour fin 2025 :

L'objectif est atteint, cette action n'est pas reconduite.

ACTION 4.2-13 - Maisons de quartier : *Effectuer progressivement des* ***audits d'accessibilité*** *des* ***Maisons de Quartier*** *dès 2019 afin d'identifier les lacunes en matière d'accessibilité et d'y remédier en priorisant des réaménagements raisonnables.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de sites des Maisons de Quartiers audités.
- ✓ Nombre de réaménagements effectués.
- ✓ Nombre de sites accessibles.

Avancées

La plupart des infrastructures (13 sites) des MDQ semble actuellement accessibles or afin de maximaliser l'accès, il semble pertinent d'effectuer un état des lieux et de remédier aux éventuelles lacunes restantes. Cinq MDQ sont soumises à une obligation d'accessibilité étant également subsidiées par la COCOM.

Les sites accessibles PMR sont =>

Anneessens	Rue du Vautour, 2 - 1000 Bruxelles (1 toilette PMR + ascenseur)
Bruyn	Rue Bruyn, 225 - 1120 Bruxelles (NOH) (1 toilette PMR + ascenseur)
Willems	place Joseph Benoît Willems, 16 - 1020 Bruxelles (Laeken) (uniquement RDC)
~~Mellery~~	~~Rue Mathieu Desmaré, 10 - 1020 Bruxelles (Laeken)~~
Querelle	rue du Lavoir, 32 - 1000 Bruxelles (1 toilettes PMR + ascenseur)
~~Millénaire~~	~~Chaussée d'Anvers, 150a - 1000 Bruxelles~~

Modèle	Cité Modèle 23 boite 2 - 1020 Bruxelles (Laeken) (1 toilette PMR – site de plein pied))
Buanderie	Rue de la Buanderie, 1 - 1000 Bruxelles (1 toilette PMR – site de plein pied)
Bockstael	Rue de la Comtesse de Flandre, 4 - 1020 Bruxelles (Laeken) (1 toilette PMR – site de plein pied)
~~Haren~~	~~Rue Cortenbach, 11 - 1130 Bruxelles (Haren)~~
Rossignol	Chemin du Rossignol, 18-20 - 1120 Bruxelles (NOH) (1 toilette PMR) + ascenseur
~~Midi~~	~~Boulevard du Midi, 53 - 1000 Bruxelles~~
Nord-Est	Rue Van Campenhout, 16 - 1000 Bruxelles (1 toilette PMR)
~~Flèche~~	~~Rue de la Flèche, 5-7 - 1000 Bruxelles~~
~~Marollia~~	~~Rue aux Laines, 154 - 1000 Bruxelles~~
Van Artevelde	Rue Van Artevelde 129 - 1000 Bruxelles (1 toilette PMR – site de plein pied)
Léopold	Square Prince Léopold - 1020 Bruxelles (Laeken) (site de plein pied)
Rotonde	Boulevard du Centenaire - place Saint-Lambert - 1020 Bruxelles (Laeken) (1 toilette PMR)
~~Ambiorix~~	~~Square Ambiorix, 4 - 1000 Bruxelles~~

Kruisberg	Kruisberg, 30 - 1120 Bruxelles (Neder-Over-Heembeek) (1 toilette PMR – site de plein pied)
Coordination générale	Boulevard d'Anvers, 31 - 1000 Bruxelles (site de plein pied – bureau admin)

Les MDQ Soignies et Querelle ont été auditées par un prestataire externe en 2014 : quelques recommandations (accessibilité toilettes ; emplacements PMR) ont été formulées et mise en application depuis.

Il est à noter que des réaménagements raisonnables ne nécessitent pas forcément des audits (externe ou interne) en amont. Il existe suffisamment de guides pour se faire or un avis d'expert peut faciliter le travail et surtout éviter les impairs. Il est également important de garder en tête que les bâtiments qu'occupent des Maisons de Quartier appartiennent au CPAS ou à la Ville et que le département de l'Urbanisme devra donc également être impliqué dans d'éventuels travaux.

En 2020, une demande a été faite pour intégrer une analyse du degré d'accessibilité des bâtiments dans les rapports de visites des différents sites, effectués régulièrement avec le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SICPPT) de la Ville.

Evaluation 2020-2022:

Dépend des services de la Ville et/ou cpas.

Réfection des sanitaires de la Maison de Quartier Rossignol.

Résultats attendus pour fin 2025 :

- Nouvelle MDQ MODELE qui ouvre en septembre 2023 – accessible aux PMR ce qui n'était pas le cas de l'ancien bâtiment.
- Travaux planifiés dans les Maisons de Quartier LEOPOLD + MELLERY – améliorer notamment l'accessibilité et placement de nouveaux wc PMR.
- Marché public prévu pour la construction d'une nouvelle MAISON DE QUARTIER (2029) pouvant remplacer la MDQ Millénaire (démolition de l'ancienne MDQ).

ACTION 4.2-14 – Maisons de quartier : *Renforcer le* ***dispositif de distribution des chèques taxis***[80] *via les MDQ et renforcer la communication visant à mieux faire connaitre ce service.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de chèques taxis distribués.
- ✓ Nombre de bénéficiaires.

Avancées

Les MDQ distribuent des chèques taxis (15 chèques par personne par an + éventuellement 5 chèques extra) subsidiés par la Région Bruxelles-Capitale pour un montant total de +/- 35.000 euro par an. Ces chèques peuvent être obtenu à condition d'avoir +75ans ou être reconnu handicapé à +66% et d'avoir droit à l'intervention majorée.

Dès 2019, l'enveloppe de base des chèques sera augmentée afin d'offrir, dans un premier temps, d'office 20 chèques aux personnes qui ont déjà sollicité un surplus de chèques dans le courant des années précédentes

Il serait également intéressant de renforcer la communication autour de ce service pour qu'il soit utilisé au maximum. Les contacts créés en lien avec les demandes de chèques taxis permettent en effet de toucher des personnes très isolées et ouvrir la porte pour aborder d'autres problématiques rencontrées auxquelles peuvent répondre les équipes des MDQ. Si le nombre de bénéficiaires de chèques augmente, une demande fondée pour accroître progressivement l'enveloppe pourra être faite auprès des autorités subsidiantes.

En 2020, la Région n'a pas trouvé d'adjudicataire pour assurer le dispositif de distribution des chèques taxis. Aucun chèque n'a donc pu être distribué.

[80] Les chèques-taxis d'une valeur faciale de € 5 chacun sont offerts sous certaines conditions par la Région bruxelloise. Ils permettent de se déplacer facilement en taxi dans le périmètre de la Région de Bruxelles-Capitale ou au départ de celle-ci. https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/un-taxi-a-la-portee-de-tous

Evaluation 2020-2022:

Reprise en 2021 => 2021 Au total : 13.545 chèques-taxis ont été distribués pour une valeur totale de 67.725€.

Il reste désormais 618 dossiers actifs.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Augmentation de l'enveloppe dédié et augmentation des bénéficiaires (+20%).

ACTION 4.2-15 – Maisons de quartier: *Développer des* ***collaborations*** *plus systématiques et formelles entre les* ***Maisons de Quartiers*** *et des* ***asbl œuvrant pour les droits et l'inclusion des personnes*** *en situation de handicap afin de bénéficier de l'expertise et des réseaux de ces derniers.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de partenariats.

Avancées

Une collaboration existe entre la MDQ Rossignol et une école d'enseignement spécialisé.

Une convention a été signée avec l'asbl « Le Huitième Jour ». Il n'a, à ce jour, pas encore été défini clairement quel pourrait être l'objectif et le contenu précis de cette collaboration.

Evaluation 2020-2022:

Participation d'un groupe du huitième Jour à l'activité potager du Kruisberg (parcelle gérée par la MDQ Rossignol).

Activités en commun entre les Maisons de Quartier Midi/Anneessens/Van Artevelde avec l'asbl Lumina.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Développement de 2 nouveaux partenariats.

ACTION 4.2-16 – Maisons de quartier : *Augmenter le nombre d'**activités de sensibilisation au handicap au sein des Maisons de Quartier**.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'activités organisées au sein des MDQ en lien avec la thématique du handicap.

Avancées

Des activités de sensibilisation sur le handicap ont été organisées ponctuellement dans le passé. En avril 2018, une journée de rencontre avec l'asbl Lumina a par exemple été organisée à la MDQ Midi.

Evaluation 2020-2022:

Lancement de 2 cafés Alzheimer à Laeken et au quartier européen.

Séance d'information autour des aidants proches.

Résultats attendus pour fin 2025 :

Augmenter le nombre d'activités.

ACTION 4.2-17 – Maisons de quartier : *Elargir le* ***service de navette des MDQ en l'équipant pour qu'il soit adapté au transport de PMR*** *et en communiquant plus largement au sein des services de la Ville, du CPAS et des asbl partenaires sur la disponibilité de cette navette.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de prises en charge de PMR via le service navette des MDQ.

Avancées

Les MDQ disposait d'un véhicule adapté pour le transport de personnes en chaise roulante. Celui-ci n'était malheureusement plus conforme et a été remplacé en juin 2018. A la base, le nouveau véhicule n'était pas équipé pour transporter des personnes en chaise roulante or les adaptations (installation d'un lift,…) nécessaires ont été effectués grâce à un soutien financier conséquent de l'échevinat en charge de l'égalité des chances. Le chauffeur du véhicule a également été formé à l'accueil et l'accompagnement des personnes se déplaçant en chaise roulante par deux membres du CCPH. Afin de pouvoir élargir le service à un maximum de bénéficiaires à travers les différents services de la Ville, du CPAS et des asbl partenaires, la communication sur l'existence de ce véhicule devra être renforcée car le véhicule n'a actuellement pas encore été mobilisé pour transporter des personnes en chaise.

Evaluation 2020-2022:

Le covid a ralenti la possibilité de développer un partenariat de ce type.

Des personnes PMR sont transportées lors de certains événements transversaux (bal, thé dansant, exursions …).

Résultats attendus pour fin 2025 :

Améliorer la communication autour de ce projet.

5. ACCESSIBILITE DES SERVICES ET INFRASTRUCTURES PRIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Objectif 5.1 : Promouvoir l'accessibilité des commerces et des établissements HoReCa sur le territoire de la Ville

Contexte :

Bien qu'il ne soit pas du ressort de la Ville de contrôler et assurer l'accessibilité d'établissements HoReCa et commerces sur son territoire, la Ville peut jouer un rôle clé pour sensibiliser les secteurs concernés aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Peu d'obligations existent vis-à-vis du secteur privé en matière de mise en accessibilité, d'adaptation des services et d'inclusion des personnes en situation de handicap. Plusieurs leviers existent néanmoins (règlement de la Ville en matière d'accessibilité des voiries ; loi fédérale en matière d'accès de chiens guides) et peuvent être rappelés par la Ville. Unia a également développé une série de guides pour les commerces[81] et les acteurs du secteur HoReCa[82] à cet effet.

En 2020, notons la période difficile liée à la pandémie de la covid-19, la mise en place de certaines actions ont été impactées par la situation de la pandémie covid-19 qui ont notamment né aux fermetures des commerces et HoReCa.

Actions générales :

- ✓ Assurer le respect des normes d'accessibilité sur les voiries publiques aux alentours des commerces et plus particulièrement des terrasses de bars et restaurants afin d'assurer le passage aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ Rappeler les dispositifs légaux en termes d'obligation d'accueil et soutenir les initiatives d'inclusion des personnes en situation de handicap tenant compte des besoins spécifiques de ces dernières.

Départements/Services concernés :

- Département Régie foncière et Affaires économiques – Commerce
- Police

[81] https://www.unia.be/files/Z_ARCHIEF/ModRais_Commerces.pdf
[82] https://www.unia.be/files/Z_ARCHIEF/ModRais_Horeca.pdf

Actions spécifiques :

ACTION 5.1-1 - département Régie foncière et Affaires économiques : *Organiser une* ***rencontre*** *avec les* ***représentant.es du secteur HoReCa et le secteur associatif représentant les personnes en situation de handcap*** *afin de partager les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et prendre connaissance des besoins et contraintes des uns et des autres.*

Indicateurs

- ✓ Nombre et diversité des participant.es.
- ✓ Conclusions/suites de la rencontre.

Avancées

A l'initiative du cabinet en charge des Affaires Economiques, une première rencontre a été organisée en mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Bruxelles afin de consulter les représentant.es des commerces et la Fédération HoReCa sur le sujet de l'accessibilité, en présence de l'asbl AMT Concept.

Une collaboration a été initiée à l'été 2019 avec le Syndigay, le groupement professionnel du secteur HoReCa Gay et Lesbien à Bruxelles. L'objectif étant, dans un premier temps, d'organiser une journée de sensibilisation avec l'asbl AMT Concept afin de stimuler les exploitants à améliorer l'accessibilité de leurs établissements en faisant appel aux aides régionales et, éventuellement, communales (voir action 5.1-6). Il n'a pas été possible d'organiser cette journée de sensibilisation dans les établissements adhérants mais les échanges sont encore en cours pour réaliser cette première étape à l'automne 2020. En attendant, la cellule égalité des chances a créé, en collaboration avec la cellule de communication externe et AMT Concept, une brochure d'information en matière d'accessibilité à destination des exploitants d'établissements HoReCA. Celle-ci pourra être distribuée à l'occasion de l'action de sensibilisation.

Evaluation 2020-2022:

Objectifs Atteints :

- Présentation des différentes solutions d'accessibilité par l'asbl Kinumai et des différents subsides régionaux à la fédération HoReCa, Unizo et UCM.
- Présentation des différentes solutions d'accessibilité des différents subsides régionaux aux représentants des associations de commerçant.es du territoire de la Ville de Bruxelles 25 participants.
- Envois d'une newsletter via l'ASBL entreprendre aux listings des commerces de la Ville : + de 1500 commerces.
- Rencontre et démonstration dans le quartier Saint Jacques avec des commerçant.es, des membres d'association et des riverains afin de sensibiliser à l'accessibilité de tous notamment dans des commerces où les possibilités de réaménagement sont difficiles.

ACTION 5.1-2 Département Régie foncière et Affaires économiques : *Une* ***rencontre*** *est organisée avec les* ***représentant.es des commerces sur le territoire de la Ville et le secteur associatif représentant les personnes en situation de handicap*** *afin de partager les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et prendre connaissance des besoins et contraintes des uns et des autres.*

Indicateurs

- ✓ Nombre et diversité des participant.es.
- ✓ Conclusions/suites de la rencontre.

Avancées

En 2004, un groupe de travail pour personnes à mobilité réduite, mis en place par la Ville de Bruxelles, a effectué une étude d'accessibilité des commerces du quartier Saint-Jacques à la suite de laquelle une série de recommandations a été transmises aux propriétaires concernés.

Une première rencontre avec des représentant.es de commerces a été organisée fin mai 2018 à l'initiative de la Ville. Des personnes en situation de handicap étaient également présentes. Un nombre d'idées concrètes telles que la création d'un label d'accessibilité pour les commerces a été retenu dans le cadre de cette rencontre et sera étudié par la suite (voir objectif 5.1-1).

À la suite d'une première rencontre avec COMEOS[83] en février 2019, il a été proposé de développer un projet en matière l'accessibilité avec l'association « SHOPERA » qui rassemble les commerçants entre la zone de la Bourse et de la Place Rogier[84]. Un groupe de travail a été créé à cet effet rassemblant un représentant du CCPH (AMT Concept), la cellule égalité des chances, la Direction des commerces et des représentants des cabinets en charge de l'égalité des chances et des affaires économiques. Etant subsidié par la Région Bruxelles-Capitale, AMT Concept proposa d'organiser une journée de sensibilisation des commerçant.es en visitant les commerces tout en mettant les commerçants en situation de handicap afin d'effectuer ensemble un audit de base des commerces concernés. L'association SHOPERA ayant été rattrapée par d'autres priorités, la collaboration a malheureusement été suspendue or elle sera recontactée par l'échevinat du commerce pour relancer cette action prochainement.

Evaluation 2020-2022:

Objectifs atteints

Nombre des participant.es

- Représentant.es des 27 associations de commerçant.es
- Représentant des syndicats économique (Unizo, UCM, Fédération Horeca)

Diversité des participant.es

- Secteurs associatifs
- Commerçant.es
- Riverains

[83] La Cellule égalité des chances et Mr. Gerez, fondateur d'AMT Concept et membre du CCPH de la Ville de Bruxelles, ont rencontré Mme De Greve, Head of Product Policy & Sustainability chez COMEOS afin d'étudier des pistes de collaboration pour améliorer l'accessibilité des commerces affiliés à COMEOS et implantés sur le territoire de la Ville.

[84] https://shopera.be/fr/about-shopera

ACTION 5.1-3 – département Régie foncière et Affaires économiques et Police : *Développer au moins 1 support ou une action d'information (campagne, dépliants,…) en collaboration avec la Police, visant à* ***rappeler les normes d'accessibilité sur les voies publiques autour des commerces et établissements HoReCa****.*

Indicateurs

- ✓ Nombre d'initiatives.
- ✓ Nombre de commerces et établissements HoReCa touchés par les diverses actions.

Avancées

Des contrôles sont régulièrement effectués sur les voiries autour des commerces et établissement HoReCa par les services concernés de la Ville. La Police peut également effectuer des contrôles donnant suite, éventuellement à des sanctions.

Au printemps 2020, en période de déconfinement post-COVID, des nouvelles mesures ont été mises en place pour accorder aux établissements HoReCa des aménagements provisoires afin d'assurer les distanciations sociales. Le CAWaB et la Commission régionale de la Mobilité, section PMR, ont dans ce cadre fait parvenir aux autorités locales, des recommandations[85] pour assurer, malgré les nouveaux aménagements, l'accessibilité des PMR. Ces recommandations ont bien été intégrées dans le règlement de la Ville et communiquées aux commerçants et établissements concernés. Sous l'initiative de l'échevinat de l'égalité des chances, l'échevinat du commerce a également rencontré le CCPH lors de la séance plénière de septembre afin d'aborder le sujet ensemble.

Evaluation 2020-2022:

<u>Régie foncière :</u>

<u>Objectifs atteints :</u> (Chiffres ?)

- Visite de terrain de la cellule HoReCa sur le terrain .
- Contrôle régulier de la cellule HoReCa + sanctions administratifs (chiffres ??).
- Traçage des terrasses Horeca afin de permettre le métrage obligatoire pour l'accessibilité dans l'espace public.

[85] https://cawab.be/IMG/pdf/2020-05-06_avis_crm-mesuresurgentescovid19.pdf

Résultats attendus pour fin 2025 (Police):

La Police souhaite poursuivre ce genre d'actions.

ACTION 5.1-4 – département Régie foncière et Affaires économiques : *Mettre en œuvre une* ***action d'information sur l'obligation d'autoriser l'accès aux chiens guides*** *dans les établissements HoReCa et commerces.*

Indicateurs

- ✓ Nombre de commerces et établissement HoReCa touchés par l'action.
- ✓ Supports créés en lien avec l'action d'information.

Avancées

En 2004, la Ville de Bruxelles a développé une campagne de sensibilisation nommée « Bienvenue aux chiens d'assistance » incitant les restaurants bruxellois à mieux accueillir les personnes malvoyantes et aveugles. Les restaurateurs ont été invités à apposer un autocollant " Bienvenue aux chiens d'assistance" sur leur porte d'entrée, et la Ville de Bruxelles s'est engagée à traduire gratuitement leurs menus en braille. Cette campagne a été poursuivie en 2005 également. Depuis, plus aucune initiative semblable n'a été entreprise. Dès 2021 et quand la situation sanitaire le permettra, la Ville de Bruxelles propose de reprendre les actions de terrain et d'information sur l'obligation d'autoriser l'accès aux chiens guides.

Evaluation 2020-2022:

Objectifs atteints : +- 1500 commerces touchées

- Distribution des dépliants de l'AMT concept quant à la sensibilisation d'autoriser les chiens guides dans les commerces horeca.
- Newletters informatives sur l'accessibilité des chiens guides dans les commerces horeca et de détails.

ACTION 5.1-5 – département Régie foncière et Affaires économiques : *Inclure, dans l*es **concours commerces et HoReCa** organisés par la Ville, un **critère de sélection visant l'accessibilité** et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Indicateurs

- ✓ Nombre de concours incluant, aux critères de sélection, au moins un critère en lien avec l'accessibilité et/ou l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Avancées

Une certaine sensibilité à l'accessibilité des projets proposés existe (exemple : la sélection du nouveau fritkot en 2017 prenant en compte l'accessibilité du projet) or l'accessibilité n'est pas un critère de sélection systématiquement inclus dans l'appel à projets à ce jour.

Evaluation 2020-2022:

Objectifs Atteints

- Nouvelle catégorie « accessibilité PMR » ns les catégories de labélisation des « Label du Commerce ».
- 2022 : première cérémonie où ont été récompensés les commerces qui se rendent accessibles à toutes et à tous.

ACTION 5.1-6 – département Régie foncière et Affaires économiques : *Mener une **réflexion** sur la pertinence et la possibilité d'introduire une **prime d'adaptation des infrastructures** octroyée par la Ville aux **commerces** et **établissements HoReCa** souhaitant mener des travaux de réaménagement pour rendre leurs infrastructures plus accessibles.*

Indicateurs

- ✓ Résultats de la réflexion.

Avancées

En raison de la crise Covid-19 et de la fermeture à deux reprises des commerces et HoReCa qui s'en est suivie, il n'a pas été possible d'apporter un suivi favorable à cette action en 2020.

Evaluation 2020-2022:

Objectifs atteints : 15 commerces

Subsides octroyés aux commerçants via l'asbl Kinumai afin de soutenir la mise en place de rampe amovible d'acces pour les personnes à mobilité réduite.

ACTION 5.1-7 – département Régie foncière et Affaires économiques : *Un **label d'accessibilité** est introduit par la Ville afin de reconnaitre tous **commerces** et **établissements HoReCa** accessibles aux personnes en situation de handicap.*

Indicateurs

- ✓ Actions de communication sur l'existence du label.
- ✓ Nombre de demandes d'obtention du label.
- ✓ Nombre de labels octroyés.

Avancées

Voir objectif 5.1-4 concernant le label d'accueil de chiens guides.

Voir objectif 5.1-1 et 5.1-2 concernant les discussions en cours avec les secteurs concernés.

Glossaire des Acronymes

AMT Concept	Accès et Mobilité pour Tous
A.PACT	Association pour la Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous
asbl	Association à but non lucratif
ASPH	Association Socialiste de la Personne Handicapée
AviQ	Agence pour une vie de Qualité
BIMA	Bibliothèque des métiers d'art et des techniques
BME	Brussels Major Events
BPL	Bruxelles Pouvoirs Locaux
BSF	Brussels Summer Festival
BXL	Bruxelles
CA	Centre Administratif
CAWaB	Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles
CCPH	Conseil Consultatif de la Personne Handicapée
COCOF	Commission communautaire française
COCOM	Commission communautaire commune
CPAS	Centre public d'action sociale
CPMS	Centres Psycho-Médico-Sociaux
EDC	European Disability Card
ENIL	European Network on Independent Living
FALC	Facile à Lire et à Comprendre
FNPH	Fédération Nationale pour la Promotion des Handicapés
FWB	Fédération Wallonie Bruxelles

GIAL	Gestion Informatique des Administrations Locales
HoReCa	Hôtellerie, Restauration et Cafés
IP	Instruction Publique
MAAC	Maison d'Art Actuel des Chartreux
MDQ	Maison de Quartier
N-O-H	Neder-Over-Heembeek
OCAPI	Organisation et Coordination de l'Aide Précoce pour l'Inclusion
PAVE	Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics
PMR	Personne.s à Mobilité Réduite
RRU	Règlement Régional d'Urbanisme
SPRB	Service public régional de Bruxelles